



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion  
et portant approbation des comptes de l'année 2024

Budget général  
Mission ministérielle

**Économie**



**2024**



## Note explicative

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2024 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2024, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2024 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2024. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2023 peuvent avoir été retraitées.

**Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

### **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2024, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2023 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

### **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



# Sommaire

---

<b>MISSION : Économie</b>	<b>7</b>
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	14
<b>PROGRAMME 134 : Développement des entreprises et régulations</b>	<b>19</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	24
1 – Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises	24
2 – Améliorer l'efficacité du soutien public à l'internationalisation des entreprises	28
3 – Assurer le fonctionnement loyal et sécurisé des marchés	29
4 – Développer l'attractivité touristique de la France	30
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	32
Justification au premier euro	47
Éléments transversaux au programme	47
Dépenses pluriannuelles	58
Justification par action	60
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique	60
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire	63
08 – Expertise, conseil et inspection	64
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	65
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	67
23 – Industrie et services	69
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	76
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire	78
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	80
Opérateurs	82
Atout-France	82
ANFr - Agence nationale des fréquences	86
INPI - Institut national de la propriété industrielle	92
Business France	97
<b>PROGRAMME 343 : Plan France Très haut débit</b>	<b>105</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	106
Objectifs et indicateurs de performance	108
1 – Généralisation de la couverture en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2025	108
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	110
Justification au premier euro	115
Éléments transversaux au programme	115
Dépenses pluriannuelles	117
Justification par action	118
01 – Réseaux d'initiative publique	118
02 – Autres projets concourant à la mise en oeuvre du plan France très haut débit	119
03 – Inclusion numérique	120
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	122
<b>PROGRAMME 220 : Statistiques et études économiques</b>	<b>123</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	124
Objectifs et indicateurs de performance	126

1 – Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques	126
2 – Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts	127
3 – Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics	128
Présentation des crédits	129
Justification au premier euro	135
Éléments transversaux au programme	135
Dépenses pluriannuelles	146
Justification par action	148
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	148
06 – Action régionale	150
08 – Information économique, démographique et sociale	152
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	154
<b>PROGRAMME 305 : Stratégies économiques</b>	<b>157</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	158
Objectifs et indicateurs de performance	160
1 – Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales	160
2 – Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor	162
3 – Assurer un traitement efficace du surendettement	163
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	166
Justification au premier euro	172
Éléments transversaux au programme	172
Dépenses pluriannuelles	181
Justification par action	183
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	183
02 – Développement international de l'économie française	187
04 – Économie sociale, solidaire et responsable	189
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	192
<b>PROGRAMME 367 : Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »</b>	<b>193</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	194
Présentation des crédits	196
Justification au premier euro	199
Éléments transversaux au programme	199
Dépenses pluriannuelles	200
Justification par action	201
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024	201

MISSION  
**Économie**

---

# Bilan de la programmation pluriannuelle

## BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission « Économie » regroupe les politiques publiques portées par les programmes suivants :

- Programme 134 : Développement des entreprises et régulations ;
- Programme 220 : Statistiques et études économiques ;
- Programme 305 : Stratégies économiques ;
- Programme 343 : Plan « France très haut débit » ;
- Programme 367 : Financement des opérations patrimoniales sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ».

Les politiques publiques portées par les programmes visent à renforcer la compétitivité des entreprises, favoriser une concurrence saine et promouvoir une croissance économique durable tout en protégeant les consommateurs. Les politiques publiques, pour l'année 2024, se sont articulées autour de quatre axes principaux :

### 1/ Gestion des crises et soutien exceptionnel aux entreprises

En 2024, le dispositif exceptionnel d'aide aux entreprises fortement consommatrices de gaz et d'électricité, issu du **plan de résilience économique et sociale** de mars 2022, a été clôturé au 31 décembre. Des aides spécifiques ont par ailleurs été mises en place pour soutenir l'économie de la **Nouvelle-Calédonie** face à des circonstances exceptionnelles.

### 2/ Aide au financement, à la compétitivité et mutation économique

#### a/ Financement des entreprises

La direction générale du Trésor (DG Trésor), soutenue par la Banque publique d'investissement (Bpifrance), a **facilité l'accès des entreprises au crédit et sécurisé les financements bancaires**, grâce à des garanties publiques. Ce soutien au financement a permis aux entreprises de poursuivre leurs projets d'innovation et de transfert technologique.

#### b/ Renforcement de la compétitivité et développement territorial et sectoriel

Les principaux dispositifs financiers se sont concentrés sur l'accompagnement en faveur de la **transition écologique** de l'économie, la **compensation carbone** visant à prévenir les délocalisations industrielles dues aux coûts du carbone, et sur les compensations financières à **La Poste** pour ses missions de service universel postal et d'aménagement du territoire.

Un effort particulier a été mené **en faveur des PME et des ETI** afin d'encourager leur transition écologique. La direction générale des entreprises (DGE) a œuvré, en lien étroit avec les chambres consulaires (chambres de commerce et de l'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat), pour accompagner artisans et commerçants dans leur adaptation aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux. Les services économiques régionaux ont été mobilisés pour mettre en œuvre France 2030, notamment au travers du programme ETIncelles et des contrats conclus avec 19 filières industrielles pour renforcer la compétitivité, la transition écologique, l'innovation et les compétences.

La DG Trésor a piloté des financements pour soutenir **l'économie sociale et solidaire** et l'investissement à impact social.



### c/ Soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat

La DGE a poursuivi son **soutien aux start-ups** via la Mission French Tech (qui a consommé à cet égard 14,2 M€ de crédits de paiement en 2024). Le programme French Next 40/120, accompagnant les start-ups à fort potentiel de croissance internationale, a été poursuivi, tandis que le dispositif « French Tech 2030 » s'est poursuivi pour accompagner les acteurs innovants répondant aux défis majeurs de société fixés par le plan France 2030.

Le soutien à l'innovation s'appuie également sur les **pôles de compétitivité** regroupant entreprises, centres de recherche et organismes de formation autour de projets collaboratifs innovants. En 2024, les crédits pour l'animation des pôles ont été transférés aux régions, l'État garantissant toujours la qualité du label.

Enfin, le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » de Bpifrance en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a spécifiquement permis d'encourager **l'activité économique et l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires (QPV)**.

### d/ Soutien au déploiement du plan « France très haut débit »

L'État a poursuivi ses engagements financiers dans le cadre de l'objectif ambitieux de **couverture totale du territoire en fibre optique à horizon 2025**. Fin 2024, 90 % des locaux sont éligibles à la fibre optique dans le cadre du dispositif dit FttH, pour la fibre optique jusqu'au domicile (*Fiber to the home*). Pour pallier l'absence temporaire de solutions filaires, le guichet d'aides financières pour solutions hertziennes (4G fixe, satellite) a été prolongé. 180 000 installations ont ainsi été subventionnées à hauteur de 10,7 M€.

L'objectif européen pour une société du gigabit visant des débits supérieurs à 100 Mb/s pour tous est donc en passe d'être atteint.

### e/ Internationalisation des entreprises

Business France, en coopération avec la DG Trésor et la Team France Export, a poursuivi ses missions **d'accompagnement des PME-ETI à l'international**, soutenant 12 187 entreprises et permettant à 7 531 jeunes de bénéficier du dispositif VIE en 2024. La rémunération de l'activité d'assurance export de Bpifrance s'est élevée à 80 M€ en crédits de paiement en 2024. La DG Trésor a aussi organisé le sommet Choose France, le 13 mai 2024, contribuant au rayonnement international de l'économie française.

## 3/ Régulation et sécurisation des marchés

### a/ Protection des consommateurs et régulation commerciale

La **direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)** s'est concentrée en 2024 sur quatre priorités : protection du consommateur dans un contexte inflationniste, régulation accrue de la consommation en ligne, accompagnement des pratiques écologiques dans la consommation, bon fonctionnement des marchés face aux évolutions mondiales. Des contrôles renforcés ont été réalisés concernant la loyauté des transactions (notamment la loi Égalim III et les pratiques commerciales en ligne : influenceurs, dropshipping, fast fashion), en lien avec les deux règlements européens des 14 septembre et 19 octobre 2022 portant, pour le premier, sur les marchés numériques (dit DMA, pour *Digital Markets Act*) et, pour le second, sur les services numériques (dit DSA pour *Digital Services Act*).

La mission Économie finance par ailleurs deux actions à l'attention des **personnes en situation de précarité financière**. La première a pour objet d'assurer l'accès au compte bancaire : elle est mise en œuvre par La Banque Postale. La seconde concerne les personnes en situation de surendettement : elle est mise en œuvre par la Banque de France qui, conformément aux articles L. 712-4 et R. 712-2 du code de la consommation, assure pour le compte de l'État le secrétariat des commissions de surendettement.

Enfin, les crédits du **dispositif des « Conseillers numériques »** qui agissent pour l'autonomie numérique des citoyennes et des citoyens en complément des aidants numériques et qui ont été mis en place grâce à la mobilisation de 250 M€ du plan France relance, ont été transférés en 2024 au sein de la mission Économie.

#### **b/ Une activité de régulation économique importante**

**L'Autorité de la concurrence** a infligé en 2024 des sanctions à hauteur de 1,4 milliard d'euros, deuxième niveau le plus élevé après celui de 2020, notamment pour ententes verticales dans les secteurs de l'électroménager, du matériel électrique et contre Google. Elle a rendu 295 décisions sur le contrôle des concentrations (+12 % par rapport à 2023) et émis 8 avis portant notamment sur l'IA générative et le secteur des bornes de recharge électriques.

**L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)**, quant à elle, a poursuivi ses missions de régulation des réseaux d'échange (télécoms, postes, presse) au cœur de la vie quotidienne des Françaises et des Français. Elle a continué à veiller à l'équité en matière d'accès à Internet fixe et mobile, de qualité et de résilience des réseaux notamment dans le cadre de l'amélioration de la qualité des réseaux de fibre optique, ainsi qu'à l'accompagnement de la fermeture progressive du réseau cuivre et le suivi du déploiement de la 5G, tout en prenant en compte l'impact environnemental du numérique. La loi du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique lui confie également la régulation des services d'intermédiation de données et d'interopérabilité des services de cloud.

#### **4/ Suivi et pilotage de l'activité économique**

En 2024, **l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)** a poursuivi sa mission centrale de collecte et d'analyse de données socio-économiques (recensement, enquêtes ménages et entreprises). Il a innové avec l'utilisation d'une nouvelle plateforme numérique de collecte et introduit de nouveaux outils numériques pour faciliter la réponse (enquête logement multimode, Recens'smart). Parmi les réalisations majeures figurent les comptes nationaux augmentés incluant les flux de redistribution et les émissions carbone, ainsi que des indicateurs exploratoires intégrant les dommages environnementaux.

La **DG Trésor** a maintenu en 2024 son rôle stratégique dans l'analyse économique et le conseil du Gouvernement, visant une croissance durable, un retour au plein emploi et l'assainissement des finances publiques. Elle a financé la gestion du compte de l'État par la Banque de France. Elle a assuré la gestion de la dette via l'Agence France Trésor et coordonné les mesures du plan de relance (transition énergétique, innovation numérique, soutien à l'export). À l'échelle européenne et internationale, elle s'est engagée dans la réponse économique à la guerre en Ukraine, notamment via l'élaboration des sanctions économiques contre la Russie, l'analyse des conséquences macroéconomiques et la mise en place du Fonds Ukraine. Elle a également été active au sein des instances multilatérales (G7, G20, FMI, Banque mondiale).

#### **COMPTABILITE ANALYTIQUE**

En déclinaison de la démarche interministérielle de contrôle de gestion portée par la DB, le Secrétariat général des MEF anime son réseau des contrôleurs de gestion directionnel. En outre, il a orienté ses efforts vers l'amélioration de la mesure de la performance de ses services en rénovant son tableau de bord de pilotage de sa performance. Ce tableau de bord porte désormais un nombre plus limité d'indicateurs centrés sur la mesure de la performance des services du SG autour de cinq dimensions clefs : la qualité de service, la RSE, l'innovation, le climat social et RH, la performance économique et financière. En complément, la délégation synthèse, coordination, innovation du SG propose aux services du SG qui le souhaitent un outil de datavisualisation pour leurs propres tableaux de bord

## OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

### OBJECTIF 1 : Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises (P134)

#### Indicateur 1.1 : Écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises les plus consommatrices d'électricité entre la France et des pays tiers (P134)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises électro-intensives entre la France et l'Allemagne	%	-58	-51	<-47	-38	absence amélioration	<-47
Écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises électro-intensives entre la France et la Norvège	%	39	58	<50	80	absence amélioration	<40

#### Commentaires techniques

**Lecture** : L'indicateur mesure l'écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises les plus consommatrices d'électricité entre la France et des pays tiers.

Sur l'année considérée, le prix français est de x % supérieur (inférieur si x<0) à celui du pays comparé.

**Source des données** : Eurostat – Prix de l'électricité pour client non résidentiel : tranche IG (consommation > 150 GWh), en €, toutes taxes et prélèvements compris en France, Allemagne et Norvège.

**Mode de calcul** : Écart de prix pour les plus gros consommateurs d'électricité (> 150 000 MWh/an) entre la France et deux pays en €/kWh. Les données considérées sont celles « toutes taxes et prélèvements compris » et le prix moyen annuel est calculé comme la moyenne des deux semestres de l'année considérée :

$$\% \text{écart} = \frac{\text{prix}_{\text{France}} - \text{prix}_{\text{Comparé}}}{\text{prix}_{\text{Comparé}}} \times 100$$

**Biais méthodologiques** : Les entreprises électro-intensives ne consomment pas toutes plus de 150 GWh par an, et, à l'inverse, des entreprises qui ne sont pas électro-intensives peuvent être parmi les plus grandes consommatrices. Ce biais conduit à surévaluer le prix effectivement payé par les entreprises électro-intensives, le prix moyen sur lequel l'indicateur est fondé comportant des entreprises bénéficiant des réductions d'accise et d'autres qui n'en bénéficient pas. Par ailleurs, les données Eurostat n'internalisent pas le bénéfice de certains dispositifs de soutien spécifiques tels que la compensation des coûts indirects du carbone, les subventions aux moyens de production sur site (énergies renouvelables ou cogénérations) et certaines aides d'urgence mises en place dans le cadre du conflit ukrainien. Ce biais conduit, de manière générale, à surestimer le prix effectivement payé par les entreprises électro-intensives tant en France que dans les pays de comparaison.

Enfin, le prix de l'approvisionnement en électricité ne constitue qu'un des facteurs de compétitivité des entreprises. A titre d'exemple, la visibilité de l'approvisionnement par un contrat de long terme et la volatilité des prix de marché constituent également des facteurs qui influencent la capacité des industriels à investir et à être compétitifs.

## ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur proposé vise à mesurer la préservation de la compétitivité-prix des industries électro-intensives vis-à-vis du coût de l'électricité qu'elles consomment par rapport à des économies tierces et compétitives en matière de coûts de l'énergie (l'Allemagne et la Norvège). Il convient de noter que cet indicateur se concentre sur la compétitivité du prix de l'énergie et ne capte pas l'effet d'autres facteurs déterminants de la compétitivité relative des entreprises françaises par rapport aux pays tiers européens (réglementation, impôts sur la production, etc.). Seuls des indicateurs sur la situation économique (nombre d'emplois, investissements, valeur ajoutée créée, nombre de créations d'entreprises, valeur des actifs etc.) permettraient d'établir un portrait complet de la situation. En outre, l'indicateur proposé par Eurostat ne prend pas en compte l'ensemble des leviers mis en place par les différents États membres pour favoriser la compétitivité énergétique de leurs entreprises. Par exemple, des aides comme la compensation des coûts indirects du carbone ou des subventions aux moyens de production sur site (énergies renouvelables ou cogénérations), ne sont pas pris en compte dans ces données. Enfin, bien que les marchés

européens de l'électricité soient largement intégrés, des effets conjoncturels affectant un seul pays du paragonnage (ou l'affectant davantage que d'autres) pourraient influencer sur l'indicateur.

*Compte tenu d'une indisponibilité à date de la base de données Eurostat complète, le calcul de l'indicateur « 2024 Réalisation » repose sur des données partielles (uniquement le 1<sup>er</sup> semestre 2024). Il est précisé qu'à compter de 2024, le mode de calcul de l'écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises les plus consommatrices d'électricité entre la France et l'Allemagne a été revu dans le cadre du PAP 2024 et du RAP 2024, à des fins d'interprétation (division par le prix de l'Allemagne plutôt que par le prix en France, comme c'était le cas dans les PAP et RAP 2023).*

En France, le prix payé par les grands consommateurs est resté stable entre 2023 et le 1<sup>er</sup> semestre 2024 (autour de 101 €/MWh), en dépit d'une disponibilité du parc nucléaire améliorée (production de 362 TWh en 2024 contre 320 TWh en 2023 et 279 TWh en 2022, soit respectivement +13 % et +30 %), d'une production hydroélectrique particulièrement importante (74,4 TWh entre 2024 contre 58,8 TWh en 2023, soit +26 %, au plus haut depuis 2013).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, les écarts de prix entre la France et la Norvège se sont légèrement accrus. Le prix de gros stable en Norvège s'explique par un mix électrique quasi intégralement décarboné qui assure une protection contre la fluctuation du coût des énergies fossiles et du prix du carbone induit par le Système d'échange de quotas d'émission (SEQE). En effet, le mix électrique de la Norvège est très majoritairement composé d'énergie hydraulique et d'énergie éolienne (représentant respectivement 88 % et 11 % de la production de février 2024). Par conséquent, l'écart de prix avec la Norvège tel qu'il ressort de l'indicateur au premier semestre 2024 se situe au-delà de la cible inscrite dans le projet annuel de performance (PAP) 2024.

Sur cette même période, l'écart de prix entre la France et l'Allemagne s'est réduit, principalement en raison d'une importante baisse des prix de l'électricité en Allemagne. Celle-ci s'explique par une détente des prix de marché du gaz ainsi qu'une importation massive d'électricité décarbonée depuis la France (+27,2 TWh d'importation nette en 2024 vers la zone Allemagne/Belgique), qui a battu son record d'exports nets d'électricité. Le prix sur le marché spot en Allemagne est toutefois marqué par une forte volatilité en 2024 suite au développement des énergies renouvelables et au retrait de capacités de production pilotables (nucléaires et fossiles).

A l'inverse des industriels allemands, les grands consommateurs d'électricité français ont bénéficié du mécanisme d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) dont les prix est resté inférieur au prix de marché (42 €/MWh pour le prix de l'ARENH contre 58 €/MWh de prix spot moyen annuel en 2024 en France et 79 €/MWh en Allemagne). Cette différence d'exposition au prix de marché explique cet écart de prix soutenu. L'écart de prix avec l'Allemagne renseigné par l'indicateur en 2024 se situe donc dans la tendance constatée ces dernières années sans toutefois atteindre la cible inscrite dans le PAP 2024.

## Indicateur 1.2 : Écart entre le taux de croissance des entreprises aidées par Bpifrance et celui des entreprises comparables (P134)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Ecart entre le taux de croissance des entreprises aidées par Bpifrance et celui des entreprises comparables	points	6,9 (génération 2017)	9,5 (génération 2019)	6,9 (génération 2017)	10,1 (génération 2020)	cible atteinte	9,5 (génération 2021)

### Commentaires techniques

Source des données : Le calcul est effectué par le pôle évaluation de Bpifrance sur la base d'informations fournies par les services statistiques publics, principalement l'INSEE.

### Modalités de calcul :

Le périmètre des entreprises analysées est le suivant :

- Entreprises soutenues : ensemble des entreprises soutenues, une année T donnée, en garantie par Bpifrance, en excluant le fonds « création » dans la mesure où la méthodologie apparaît moins pertinente pour ces entreprises (impossibilité notamment de tenir compte de caractéristiques observables ex-ante quand la garantie est octroyée l'année de création, cf. *infra*). Sont exclues les entreprises dont la date de création est inconnue, les holdings, les sociétés civiles immobilières et les entreprises du secteur agricole ;

- Population de comparaison : échantillon d'entreprises non bénéficiaires de la garantie en T ayant des caractéristiques observables similaires aux entreprises soutenues (secteur, taille, âge, ratios financiers, croissance passée, soutiens préalables de Bpifrance ...). Cet échantillon est reconstitué *via* des techniques d'appariement sur score de propension (appariement avec le plus proche voisin, avec remise).

Depuis 2021, l'indicateur d'impact mesure le différentiel de taux de croissance de la valeur ajoutée entre T-1 (un an avant le soutien en garantie) et T+2 (deux années après) entre l'échantillon des entreprises soutenues et la population de comparaison. L'indicateur était auparavant calculé sur la période allant de T à T+2, ce qui conduisait à légèrement sous-estimer les impacts du dispositif (dans la mesure où celui-ci peut contribuer à dynamiser l'activité des entreprises bénéficiaires dès l'année de soutien).

## ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur 1.2 affiche un écart de performance positif en faveur des entreprises bénéficiaires d'un prêt garanti. Les entreprises soutenues par Bpifrance en 2020 bénéficient d'une croissance moyenne supérieure de 10,1 points par rapport aux entreprises comparables (contre un écart de 6,9 points pour les entreprises soutenues en 2017).

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2024 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2024 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>134 – Développement des entreprises et régulations</b>			
Prévision	3 950 556 094	3 746 774 846	4 605
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	2 946 947 565	2 656 729 661	4 603
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	1 003 608 529	1 090 045 185	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			3
Exécution	3 935 993 489	3 691 726 548	4 552
<b>343 – Plan France Très haut débit</b>			
Prévision	79 323 495	279 074 633	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	96 935 000	464 470 090	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-17 611 505	-185 395 457	
Exécution	74 965 668	260 873 291	
<b>220 – Statistiques et études économiques</b>			
Prévision	484 450 547	469 354 680	5 040
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	485 760 309	473 471 923	5 040
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-1 309 762	-4 117 243	
Exécution	466 225 222	459 329 440	4 925
<b>305 – Stratégies économiques</b>			
Prévision	692 021 501	698 709 168	1 287
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	703 733 373	698 576 373	1 287
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-11 711 872	132 795	
Exécution	686 068 078	691 985 052	1 288
<b>367 – Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »</b>			
Prévision	1 839 000 000	1 839 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	1 839 000 000	1 839 000 000	
Exécution	0	0	
<b>Total Prévision</b>	<b>7 045 351 637</b>	<b>7 032 913 327</b>	<b>10 932</b>
<b>Total Exécution</b>	<b>5 163 252 457</b>	<b>5 103 914 331</b>	<b>10 764</b>

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
134 – Développement des entreprises et régulations	6 304 559 643 3 394 166 254	2 947 039 413 3 935 993 489	6 310 083 585 3 469 350 294	2 656 821 509 3 691 726 548
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique	769 618 594 765 832 778	765 511 840 773 795 619	769 618 594 766 655 751	763 293 840 761 500 011
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire	184 878 959 181 678 524	429 217 322 426 539 194	184 878 959 181 666 846	185 117 758 181 862 962
08 – Expertise, conseil et inspection	16 275 320 15 174 383	15 917 825 15 097 756	16 275 320 15 174 383	15 917 825 15 097 139
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	22 198 685 21 774 161	22 751 331 22 567 391	24 236 238 24 156 162	24 788 884 23 949 590
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	22 990 014 22 860 885	41 478 716 38 870 673	24 390 014 24 294 272	25 188 646 25 315 995
23 – Industrie et services	5 041 689 121 2 141 896 771	1 414 754 237 2 395 041 296	5 043 729 121 2 210 310 553	1 384 769 237 2 419 161 946
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	246 908 950 242 929 361	257 408 142 251 599 820	246 955 339 242 066 629	257 745 319 252 355 164
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire	0 2 019 391	0 12 481 740	0 5 025 698	0 12 483 740
343 – Plan France Très haut débit	74 113 790 72 554 177	96 935 000 74 965 668	437 733 772 426 666 331	464 470 090 260 873 291
01 – Réseaux d'initiative publique	65 822 818 65 634 177	50 500 000 12 965 668	434 500 000 421 376 594	418 035 090 198 088 000
02 – Autres projets concourant à la mise en oeuvre du plan France très haut débit	8 290 972 6 920 000	4 635 000 0	3 233 772 5 289 737	4 635 000 1 500 000
03 – Inclusion numérique	0 0	41 800 000 62 000 000	0 0	41 800 000 61 285 291
220 – Statistiques et études économiques	465 714 015 456 559 258	492 560 309 466 225 222	461 631 894 454 895 313	480 271 923 459 329 440
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	144 473 947 145 345 067	150 022 793 145 396 279	143 473 948 144 647 661	150 922 794 145 395 697
06 – Action régionale	47 191 602 45 502 647	43 339 096 46 017 186	47 191 602 45 458 071	43 339 096 46 108 854
08 – Information économique, démographique et sociale	126 115 675 125 082 047	131 339 291 126 580 963	123 715 675 124 653 812	131 939 291 128 037 569
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	147 932 791 140 629 497	167 859 129 148 230 794	147 250 669 140 135 769	154 070 742 139 787 320
305 – Stratégies économiques	716 016 859 709 152 670	705 233 373 686 068 078	717 366 859 704 779 566	700 076 373 691 985 052
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	625 990 545 620 386 806	612 129 414 600 127 784	626 570 545 619 633 002	603 812 414 603 732 088
02 – Développement international de l'économie française	70 806 314 66 965 260	73 883 959 68 361 997	70 106 314 66 775 632	73 883 959 68 136 564
04 – Économie sociale, solidaire et responsable	19 220 000 21 800 605	19 220 000 17 578 297	20 690 000 18 370 933	22 380 000 20 116 400
367 – Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0 0	0 0	0 0	0 0

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
134 – Développement des entreprises et régulations	6 304 559 643 3 394 166 254	2 947 039 413 3 935 993 489	6 310 083 585 3 469 350 294	2 656 821 509 3 691 726 548
Titre 2. Dépenses de personnel	397 688 844 388 353 068	413 728 612 403 437 598	397 688 844 388 353 068	413 728 612 403 437 598
<b>Autres dépenses :</b>	<b>5 906 870 799 3 005 813 187</b>	<b>2 533 310 801 3 532 555 891</b>	<b>5 912 394 741 3 080 997 226</b>	<b>2 243 092 897 3 288 288 950</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	279 836 252 277 126 972	552 948 031 553 930 363	283 290 194 279 131 570	294 915 127 297 464 996
Titre 5. Dépenses d'investissement	4 525 000 5 290 439	3 950 000 3 925 343	4 555 000 4 835 370	3 950 000 4 178 442
Titre 6. Dépenses d'intervention	5 622 489 547 2 723 362 450	1 976 388 770 2 974 669 720	5 624 529 547 2 796 996 960	1 944 203 770 2 986 615 047
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	20 000 33 325	24 000 30 465	20 000 33 325	24 000 30 465
343 – Plan France Très haut débit	74 113 790 72 554 177	96 935 000 74 965 668	437 733 772 426 666 331	464 470 090 260 873 291
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 0	0 13 710 000	0 0	0 12 995 291
Titre 6. Dépenses d'intervention	74 113 790 72 554 177	96 935 000 61 255 668	437 733 772 426 666 331	464 470 090 247 878 000
220 – Statistiques et études économiques	465 714 015 456 559 258	492 560 309 466 225 222	461 631 894 454 895 313	480 271 923 459 329 440
Titre 2. Dépenses de personnel	383 918 838 381 362 641	396 726 581 386 701 906	383 918 838 381 362 641	396 726 581 386 701 906
<b>Autres dépenses :</b>	<b>81 795 177 75 196 617</b>	<b>95 833 728 79 523 316</b>	<b>77 713 056 73 532 672</b>	<b>83 545 342 72 627 534</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	61 745 413 53 878 855	73 870 044 49 566 506	57 663 292 52 622 777	61 681 658 45 861 745
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 1 627 077	0 6 483 718	0 1 093 707	0 5 839 147
Titre 6. Dépenses d'intervention	20 049 764 19 690 685	21 963 684 23 473 092	20 049 764 19 816 188	21 863 684 20 926 642
305 – Stratégies économiques	716 016 859 709 152 670	705 233 373 686 068 078	717 366 859 704 779 566	700 076 373 691 985 052
Titre 2. Dépenses de personnel	143 456 859 134 382 412	150 273 373 141 051 988	143 456 859 134 382 412	150 273 373 141 051 988
<b>Autres dépenses :</b>	<b>572 560 000 574 770 259</b>	<b>554 960 000 545 016 091</b>	<b>573 910 000 570 397 154</b>	<b>549 803 000 550 933 064</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	552 210 000 246 128 889	519 520 000 237 841 511	551 510 000 244 699 477	520 623 000 240 737 691
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 38 873	0 -5 052	0 39 071	0 34 200
Titre 6. Dépenses d'intervention	20 350 000 328 602 497	35 440 000 307 179 632	22 400 000 325 658 607	29 180 000 310 161 174



Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
367 – Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0 0	0 0	0 0	0 0
<b>Total</b>	<b>7 560 404 307</b> <b>4 632 432 360</b>	<b>4 241 768 095</b> <b>5 163 252 457</b>	<b>7 926 816 110</b> <b>5 055 691 504</b>	<b>4 301 639 895</b> <b>5 103 914 331</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	925 064 541 904 098 120	960 728 566 931 191 491	925 064 541 904 098 120	960 728 566 931 191 491
<b>Autres dépenses :</b>	<b>6 635 339 766</b> <b>3 728 334 240</b>	<b>3 281 039 529</b> <b>4 232 060 966</b>	<b>7 001 751 569</b> <b>4 151 593 384</b>	<b>3 340 911 329</b> <b>4 172 722 839</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	893 791 665 577 134 716	1 146 338 075 855 048 380	892 463 486 576 453 824	877 219 785 597 059 723
Titre 5. Dépenses d'investissement	4 525 000 6 956 390	3 950 000 10 404 009	4 555 000 5 968 148	3 950 000 10 051 789
Titre 6. Dépenses d'intervention	5 737 003 101 3 144 209 809	2 130 727 454 3 366 578 112	6 104 713 083 3 569 138 086	2 459 717 544 3 565 580 862
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	20 000 33 325	24 000 30 465	20 000 33 325	24 000 30 465



PROGRAMME 134  
**Développement des entreprises et régulations**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne BLONDY - TOURET

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 134 : Développement des entreprises et régulations

Les politiques publiques portées par le programme visent à développer la compétitivité des entreprises, à favoriser un environnement offrant une concurrence saine entre acteurs économiques, à mettre en œuvre une stratégie économique et fiscale dans un objectif de croissance durable visant à la protection des consommateurs. Trois directions générales (des entreprises, du Trésor et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et leurs services déconcentrés), le Conseil général de l'économie (CGE), ainsi que deux autorités administratives indépendantes (l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et l'Autorité de la concurrence (AC) concourent à la réalisation de ces objectifs, en collaboration avec leurs opérateurs, les chambres consulaires et les réseaux associatifs.

Les politiques publiques soutenues par le programme en 2024 sont orientées sur 4 axes.

## 1/ La mise en œuvre de dispositifs exceptionnels liés aux situations de crise

La gestion 2024 a été marquée par la poursuite et la clôture au 31 décembre du **dispositif d'aide aux entreprises très consommatrices de gaz et d'électricité**, issu du plan de résilience économique et sociale présenté le 16 mars 2022 par le Gouvernement et par la mise en place de dispositifs de soutien exceptionnel à destination de la **Nouvelle-Calédonie**.

## 2/ La poursuite de l'aide au financement, à la compétitivité et à la mutation de l'économie

### a) Le soutien au financement des entreprises

La **direction générale du Trésor (DG Trésor)** a participé, avec l'appui de **Bpifrance**, à la mise en œuvre des politiques publiques permettant de faire face aux **difficultés de financement** que rencontrent les entreprises. Bpifrance a facilité auprès des entreprises l'accès au crédit : le modèle des garanties publiques a ainsi favorisé, depuis 2022 et dans un contexte d'incertitude, une sécurisation des financements bancaires. En outre, les financements et garanties accordés par Bpifrance ont permis de soutenir l'innovation et de contribuer au transfert de technologies.

### b) Le renforcement de la compétitivité et le développement des territoires et des filières

Hors dispositifs exceptionnels, les principaux enjeux financiers se sont concentrés sur le dispositif de **compensation carbone**, destiné à prévenir le risque de délocalisation des industries en raison des coûts indirects du carbone, et le financement des compensations versées à **La Poste** au titre de ses missions de transport de presse, d'aménagement du territoire et de service universel postal.

La pérennisation, le développement et l'accompagnement en faveur de la transition écologique des **petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI)**, qui représentent une part importante du tissu productif français, ont également constitué une priorité du programme. Dans ce domaine, l'action de la **Direction générale des entreprises (DGE)** s'est traduite par la poursuite des mesures de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises, commerçants et artisans, mises en œuvre par les réseaux consulaires, chambres de commerce et d'industrie (CCI) et chambres des métiers de l'artisanat (CMA).

Les services économiques de l'État en région, services déconcentrés de la DGE, ont également été fortement mobilisés en faveur de la **politique industrielle au cœur des territoires**, notamment dans la mise en œuvre de France 2030 et le développement des filières industrielles stratégiques en région notamment avec la poursuite du programme ETIncelles. La DGE s'est également appuyée sur des **contrats de filières**, conclus avec les 19 filières industrielles (organisées dans des comités stratégiques de filière : CSF) pour renforcer la compétitivité, soutenir la transition écologique, l'innovation, et le développement des compétences.

Par ailleurs, le programme contribue, par le financement d'Atout France, à renforcer l'attractivité de la destination France auprès des touristes étrangers. Dans le cadre du plan temporaire Destination France, il a visé en 2024 à développer la capacité du secteur du tourisme à générer des recettes, en accompagnant la montée en qualité de l'offre et en favorisant la transition écologique et numérique du secteur.

### c) Le soutien à l'innovation et l'accompagnement de l'entrepreneuriat

En matière d'innovation, la DGE a continué de mener plusieurs actions pour accompagner la croissance des start-ups, au travers de la **Mission French Tech**, notamment en soutenant le réseau territorial de la French Tech (constitué de seize « capitales » en France et près de cent « communautés » en France et à l'international). La Mission French Tech a poursuivi son programme French Next 40/120, dédié à l'accompagnement des 120 start-ups françaises les plus performantes, en capacité de devenir leaders de rang mondial. Elle a également mis en place un nouveau programme « FT 2030 » qui permet d'accompagner les acteurs émergents qui répondent à de grands enjeux de société, selon les priorités stratégiques du plan « France 2030 ».

La politique de soutien à l'innovation s'est également appuyée sur les **pôles de compétitivité** qui regroupent, dans une démarche partenariale, entreprises, centres de formation et organismes de recherche, sur des projets d'innovation afin d'aider les entreprises de leur territoire à acquérir une visibilité internationale et des positions clés sur les marchés. Des conventions annuelles de transfert des crédits d'animation ont été signées avec les régions en 2024, l'État restant garant de la délivrance et de la qualité du label « pôles de compétitivité ».

Enfin, le programme « **Entrepreneuriat Quartiers 2030** », mis en œuvre en 2024 par Bpifrance en lien avec l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), centre son action sur les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Ce programme vise à faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour développer l'emploi et l'activité économique dans ces territoires.

### 3/ La mobilisation de dispositifs en faveur de l'internationalisation des entreprises

En lien avec la DG Trésor, **Business France** déploie une stratégie destinée à promouvoir l'internationalisation de l'économie française dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'État, couvrant la période 2023-2026. Son action s'inscrit en lien avec les autres acteurs de la Team France Export (comprenant aussi les régions, le réseau des chambres de commerce et d'industrie en France et Bpifrance). En 2024, Business France a accompagné 12 187 PME-ETI dans leurs démarches de projection et 7 531 jeunes sont partis en mission professionnelle à l'étranger avec le dispositif du Volontariat international en entreprises (VIE). L'agence a identifié et communiqué au Comité d'orientation et de suivi des projets étrangers (COSPE) 1 817 projets d'investissement étrangers en France en 2024.

Le programme a financé, par ailleurs, des contributions à divers **événements internationaux** au profit de l'économie et du soutien à l'internationalisation et à l'export des entreprises françaises. A ce titre, la DG Trésor a piloté l'organisation et le financement du sommet *Choose France*, qui a eu lieu le 13 mai 2024.

#### 4/ Des interventions en matière de régulation et de sécurisation des marchés adaptées à l'évolution des pratiques et aux nouveaux usages.

##### a) La protection des consommateurs et la régulation des relations commerciales, dans un contexte de mutation de l'économie et d'inflation

L'action de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) en 2024 répond à quatre enjeux majeurs : (i) la protection du consommateur, notamment au regard de ses nouvelles pratiques et du pouvoir d'achat, (ii) le renforcement de la régulation de la consommation en ligne, (iii) l'accompagnement de la transition écologique dans le champ de la consommation, (iv) le bon fonctionnement des marchés face à l'évolution de la mondialisation.

En 2024 :

- La DGCCRF a été particulièrement mobilisée sur le **contrôle des relations commerciales**, notamment en ce qui concerne le respect des dispositions de la loi Égalim 3.
- Ses actions en matière de **loyauté des transactions** ont concouru à limiter l'impact des pratiques commerciales déloyales qui peuvent peser sur le pouvoir d'achat des consommateurs, surtout dans un contexte économique difficile.
- La **protection du consommateur sur internet** a été marquée par le renforcement des contrôles des pratiques commerciales des influenceurs, des sites de livraison directe (*drop shipping*), de mode éphémère (*fast fashion*) ou de produits présentant un danger. La DGCCRF a également poursuivi son action en faveur de la régulation du commerce sur internet et sur les applications digitales afin d'assurer une protection toujours plus élevée, dans le cadre de la réglementation européenne des *Digital Service Act* (DSA) et *Digital Markets Act* (DMA).

##### b) Une activité de régulation très soutenue, à forts enjeux financiers

Le montant des sanctions prononcées par l'**Autorité de la concurrence (AC)**, en 2024, s'élève à plus de 1,4 milliards d'euros. Ce montant exceptionnel résulte, en particulier, de deux décisions sanctionnant des ententes verticales, dans les secteurs du gros électroménager et du matériel électrique basse tension, et d'une sanction contre Google. En matière de contrôle des concentrations, le niveau d'activité a été intense : 295 décisions ont été rendues par l'Autorité en 2024, en hausse de 12 % par rapport à 2023. L'Autorité a également adopté 8 avis, notamment sur l'intelligence artificielle générative, sur le secteur des bornes de recharge pour véhicules électriques et sur la notation des produits et services de grande consommation.

L'**Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep)** a poursuivi en 2024 plusieurs projets majeurs pour répondre aux besoins de connectivité pour tous et sur tout le territoire, dont l'amélioration de la qualité des réseaux en fibre optique, l'accompagnement de la fermeture du réseau cuivre, et le suivi du déploiement de la 5G, tout en prenant en compte les activités liées à l'empreinte environnementale du numérique. En 2024, la loi n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique a confié à l'Arcep deux nouvelles missions : la régulation des services d'intermédiation de données et l'interopérabilité des services d'informatique en nuage.

---

**RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

---

**OBJECTIF 1 : Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises**

INDICATEUR 1.1 : Écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises les plus consommatrices d'électricité entre la France et des pays tiers

INDICATEUR 1.2 : Écart entre le taux de croissance des entreprises aidées par Bpifrance et celui des entreprises comparables

INDICATEUR 1.3 : Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées

INDICATEUR 1.4 : Effets de levier et d'entraînement des dispositifs de garantie

**OBJECTIF 2 : Améliorer l'efficacité du soutien public à l'internationalisation des entreprises**

INDICATEUR 2.1 : Effet de levier de la subvention pour charges de service public (SCSP) sur le chiffre d'affaires à l'export généré par les entreprises accompagnées par Business France

**OBJECTIF 3 : Assurer le fonctionnement loyal et sécurisé des marchés**

INDICATEUR 3.1 : Taux de suite opérationnelle des enquêtes en matière de pratiques anticoncurrentielles

INDICATEUR 3.2 : Part des visites ayant donné lieu à des constats d'anomalie

**OBJECTIF 4 : Développer l'attractivité touristique de la France**

INDICATEUR 4.1 : Évolution des recettes issues du tourisme

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises

### INDICATEUR mission

#### 1.1 – Écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises les plus consommatrices d'électricité entre la France et des pays tiers

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises électro-intensives entre la France et l'Allemagne	%	-58	-51	<-47	-38	absence amélioration	<-47
Écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises électro-intensives entre la France et la Norvège	%	39	58	<50	80	absence amélioration	<40

#### Commentaires techniques

**Lecture :** L'indicateur mesure l'écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises les plus consommatrices d'électricité entre la France et des pays tiers.

Sur l'année considérée, le prix français est de x % supérieur (inférieur si x<0) à celui du pays comparé.

**Source des données :** Eurostat – Prix de l'électricité pour client non résidentiel : tranche IG (consommation > 150 GWh), en €, toutes taxes et prélèvements compris en France, Allemagne et Norvège.

**Mode de calcul :** Écart de prix pour les plus gros consommateurs d'électricité (> 150 000 MWh/an) entre la France et deux pays en €/kWh. Les données considérées sont celles « toutes taxes et prélèvements compris » et le prix moyen annuel est calculé comme la moyenne des deux semestres de l'année considérée :

$$\% \text{écart} = \frac{\text{prix}_{\text{France}} - \text{prix}_{\text{Comparé}}}{\text{prix}_{\text{Comparé}}} \times 100$$

**Biais méthodologiques :** Les entreprises électro-intensives ne consomment pas toutes plus de 150 GWh par an, et, à l'inverse, des entreprises qui ne sont pas électro-intensives peuvent être parmi les plus grandes consommatrices. Ce biais conduit à surévaluer le prix effectivement payé par les entreprises électro-intensives, le prix moyen sur lequel l'indicateur est fondé comportant des entreprises bénéficiant des réductions d'accise et d'autres qui n'en bénéficient pas. Par ailleurs, les données Eurostat n'internalisent pas le bénéfice de certains dispositifs de soutien spécifiques tels que la compensation des coûts indirects du carbone, les subventions aux moyens de production sur site (énergies renouvelables ou cogénérations) et certaines aides d'urgence mises en place dans le cadre du conflit ukrainien. Ce biais conduit, de manière générale, à surestimer le prix effectivement payé par les entreprises électro-intensives tant en France que dans les pays de comparaison.

Enfin, le prix de l'approvisionnement en électricité ne constitue qu'un des facteurs de compétitivité des entreprises. A titre d'exemple, la visibilité de l'approvisionnement par un contrat de long terme et la volatilité des prix de marché constituent également des facteurs qui influencent la capacité des industriels à investir et à être compétitifs.



## ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur proposé vise à mesurer la préservation de la compétitivité-prix des industries électro-intensives vis-à-vis du coût de l'électricité qu'elles consomment par rapport à des économies tierces et compétitives en matière de coûts de l'énergie (l'Allemagne et la Norvège). Il convient de noter que cet indicateur se concentre sur la compétitivité du prix de l'énergie et ne capte pas l'effet d'autres facteurs déterminants de la compétitivité relative des entreprises françaises par rapport aux pays tiers européens (réglementation, impôts sur la production, etc.). Seuls des indicateurs sur la situation économique (nombre d'emplois, investissements, valeur ajoutée créée, nombre de créations d'entreprises, valeur des actifs etc.) permettraient d'établir un portrait complet de la situation. En outre, l'indicateur proposé par Eurostat ne prend pas en compte l'ensemble des leviers mis en place par les différents États membres pour favoriser la compétitivité énergétique de leurs entreprises. Par exemple, des aides comme la compensation des coûts indirects du carbone ou des subventions aux moyens de production sur site (énergies renouvelables ou cogénérations), ne sont pas pris en compte dans ces données. Enfin, bien que les marchés européens de l'électricité soient largement intégrés, des effets conjoncturels affectant un seul pays du parangonnage (ou l'affectant davantage que d'autres) pourraient influencer sur l'indicateur.

*Compte tenu d'une indisponibilité à date de la base de données Eurostat complète, le calcul de l'indicateur « 2024 Réalisation » repose sur des données partielles (uniquement le 1er semestre 2024). Il est précisé qu'à compter de 2024, le mode de calcul de l'écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises les plus consommatrices d'électricité entre la France et l'Allemagne a été revu dans le cadre du PAP 2024 et du RAP 2024, à des fins d'interprétation (division par le prix de l'Allemagne plutôt que par le prix en France, comme c'était le cas dans les PAP et RAP 2023).*

En France, le prix payé par les grands consommateurs est resté stable entre 2023 et le 1<sup>er</sup> semestre 2024 (autour de 101 €/MWh), en dépit d'une disponibilité du parc nucléaire améliorée (production de 362 TWh en 2024 contre 320 TWh en 2023 et 279 TWh en 2022, soit respectivement +13 % et +30 %), d'une production hydroélectrique particulièrement importante (74,4 TWh entre 2024 contre 58,8 TWh en 2023, soit +26 %, au plus haut depuis 2013).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, les écarts de prix entre la France et la Norvège se sont légèrement accrus. Le prix de gros stable en Norvège s'explique par un mix électrique quasi intégralement décarboné qui assure une protection contre la fluctuation du coût des énergies fossiles et du prix du carbone induit par le Système d'échange de quotas d'émission (SEQE). En effet, le mix électrique de la Norvège est très majoritairement composé d'énergie hydraulique et d'énergie éolienne (représentant respectivement 88 % et 11 % de la production de février 2024). Par conséquent, l'écart de prix avec la Norvège tel qu'il ressort de l'indicateur au premier semestre 2024 se situe au-delà de la cible inscrite dans le projet annuel de performance (PAP) 2024.

Sur cette même période, l'écart de prix entre la France et l'Allemagne s'est réduit, principalement en raison d'une importante baisse des prix de l'électricité en Allemagne. Celle-ci s'explique par une détente des prix de marché du gaz ainsi qu'une importation massive d'électricité décarbonée depuis la France (+27,2 TWh d'importation nette en 2024 vers la zone Allemagne/Belgique), qui a battu son record d'exports nets d'électricité. Le prix sur le marché spot en Allemagne est toutefois marqué par une forte volatilité en 2024 suite au développement des énergies renouvelables et au retrait de capacités de production pilotables (nucléaires et fossiles).

A l'inverse des industriels allemands, les grands consommateurs d'électricité français ont bénéficié du mécanisme d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) dont les prix est resté inférieur au prix de marché (42 €/MWh pour le prix de l'ARENH contre 58 €/MWh de prix spot moyen annuel en 2024 en France et 79 €/MWh en Allemagne). Cette différence d'exposition au prix de marché explique cet écart de prix soutenu. L'écart de prix avec l'Allemagne renseigné par l'indicateur en 2024 se situe donc dans la tendance constatée ces dernières années sans toutefois atteindre la cible inscrite dans le PAP 2024.

**INDICATEUR mission****1.2 – Écart entre le taux de croissance des entreprises aidées par Bpifrance et celui des entreprises comparables**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Ecart entre le taux de croissance des entreprises aidées par Bpifrance et celui des entreprises comparables	points	6,9 (génération 2017)	9,5 (génération 2019)	6,9 (génération 2017)	10,1 (génération 2020)	cible atteinte	9,5 (génération 2021)

**Commentaires techniques**

Source des données : Le calcul est effectué par le pôle évaluation de Bpifrance sur la base d'informations fournies par les services statistiques publics, principalement l'INSEE.

Modalités de calcul :

Le périmètre des entreprises analysées est le suivant :

- Entreprises soutenues : ensemble des entreprises soutenues, une année T donnée, en garantie par Bpifrance, en excluant le fonds « création » dans la mesure où la méthodologie apparaît moins pertinente pour ces entreprises (impossibilité notamment de tenir compte de caractéristiques observables ex-ante quand la garantie est octroyée l'année de création, cf. *infra*). Sont exclues les entreprises dont la date de création est inconnue, les holdings, les sociétés civiles immobilières et les entreprises du secteur agricole ;

- Population de comparaison : échantillon d'entreprises non bénéficiaires de la garantie en T ayant des caractéristiques observables similaires aux entreprises soutenues (secteur, taille, âge, ratios financiers, croissance passée, soutiens préalables de Bpifrance ...). Cet échantillon est reconstitué via des techniques d'appariement sur score de propension (appariement avec le plus proche voisin, avec remise).

Depuis 2021, l'indicateur d'impact mesure le différentiel de taux de croissance de la valeur ajoutée entre T-1 (un an avant le soutien en garantie) et T+2 (deux années après) entre l'échantillon des entreprises soutenues et la population de comparaison. L'indicateur était auparavant calculé sur la période allant de T à T+2, ce qui conduisait à légèrement sous-estimer les impacts du dispositif (dans la mesure où celui-ci peut contribuer à dynamiser l'activité des entreprises bénéficiaires dès l'année de soutien).

**ANALYSE DES RESULTATS**

L'indicateur 1.2 affiche un écart de performance positif en faveur des entreprises bénéficiaires d'un prêt garanti. Les entreprises soutenues par Bpifrance en 2020 bénéficient d'une croissance moyenne supérieure de 10,1 points par rapport aux entreprises comparables (contre un écart de 6,9 points pour les entreprises soutenues en 2017).

**INDICATEUR****1.3 – Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Ecart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées par Bpifrance l'année de leur création et le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en France	points	5,9 (génération 2014 pour création, 2017 pour les autres)	6,1 (génération 2014 pour création, 2019 pour les autres)	5,9 (génération 2015 pour création, 2018 pour les autres)	6,0 (génération 2014 pour création, 2020 pour les autres)	cible atteinte	6,1 (génération 2021 pour création, 2021 pour les autres)

**Commentaires techniques**

Source des données : Le calcul est effectué par le pôle évaluation de Bpifrance sur la base d'informations fournies par les services statistiques publics, principalement l'INSEE.

Modalités de calcul :

Le périmètre des entreprises analysées est le suivant :

- **Entreprises soutenues** : ensemble des entreprises soutenues, une année T donnée, en garantie par Bpifrance. Sont exclues les entreprises dont la date de création est inconnue, les holdings, les sociétés civiles immobilières et les entreprises du secteur agricole ;

- **Population de comparaison** : échantillon d'entreprises non bénéficiaires de la garantie en T ayant des caractéristiques observables similaires aux entreprises soutenues (secteur, taille, âge, ratios financiers, croissance passée, soutiens préalables de Bpifrance ...). Cet échantillon est reconstitué via des techniques d'appariement sur score de propension (appariement avec le plus proche voisin, avec remise).

A partir de 2021, le nouvel indicateur d'impact des garanties sur la pérennité des entreprises couvre l'ensemble des bénéficiaires de garanties (et pas seulement le fonds « création », comme auparavant). Son périmètre est donc plus large que celui de l'indicateur transmis jusqu'alors.

L'indicateur d'impact mesure le différentiel de taux de survie à 3 ans entre l'échantillon des entreprises soutenues et la population de comparaison :

- Une entreprise est considérée pérenne à la date T si elle exerce une activité économique à cette date.
- Le taux de survie est déterminé par le nombre d'entreprises pour lesquelles aucune dissolution ou radiation définitive n'a été prononcée dans les trois ans suivant l'intervention, rapporté au nombre total d'entreprises dans l'échantillon initial.
- Depuis 2012, les règles de calcul de la survie des entreprises bénéficiaires sont harmonisées avec celles retenues par l'INSEE pour calculer la survie des entreprises françaises. Les dates des événements publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales - BODACC (disponible depuis 2005) qui qualifient la cessation d'activité sont désormais utilisées à la place de la date de mise en jeu de la garantie.

La reconstitution de l'échantillon contrefactuel s'appuie sur une méthodologie similaire à celle de l'indicateur précédent (appariement sur score de propension). L'analyse du fonds « création » mobilise des données spécifiques (enquête SINE de l'INSEE, qui interroge une nouvelle cohorte de créateurs d'entreprises tous les 4 ans), c'est pourquoi le nouvel indicateur se décompose en deux sous-indicateurs, s'appuyant chacun sur un périmètre et une méthodologie spécifique :

- Sous-indicateur n° 1 : L'impact des garanties sur la pérennité de l'ensemble des entreprises en excluant les entreprises en création (soit les fonds « développement », « transmission », « trésorerie »), qui reprend une méthodologie identique à celle de l'indicateur 1.1 ;
- Sous-indicateur n° 2 : L'impact des garanties sur la pérennité des entreprises sur le seul périmètre du fonds « création ». L'échantillon de comparaison est ici construit à partir de la dernière vague de l'enquête SINE disponible (en l'occurrence la vague 2014), en mobilisant des techniques d'appariement. Cet impact est « figé » jusqu'à la disponibilité d'une vague de l'enquête SINE plus récente.

L'indicateur de pérennité est obtenu en calculant la moyenne de chaque sous-indicateur, pondérée par le poids de leur périmètre respectif dans le total des bénéficiaires (soit le périmètre Bpifrance des fonds « développement », « transmission », « trésorerie », d'un côté, et le périmètre du fonds « création » de l'autre).

## ANALYSE DES RESULTATS

Les bons résultats de l'indicateur 1.3 se reflètent à travers le taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées. Le taux de survie à trois ans des entreprises créées et soutenues par Bpifrance par le passé est supérieur de 6 points à celui des entreprises comparables (chiffre globalement stable sur les dernières cohortes).

## INDICATEUR

### 1.4 – Effets de levier et d'entraînement des dispositifs de garantie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Effet de levier des fonds publics mobilisés sur le montant des financements effectivement couverts par la garantie Bpifrance (« montant en risque »)	coefficient	15,5	15,1 (génération 2022)	15	21,4 (génération 2023)	cible atteinte	15
Effet d'entraînement du montant de financements couverts sur le montant total des prêts octroyés par les partenaires bancaires dans le cadre de la garantie Bpifrance	coefficient	1,85	1,8 (génération 2022)	2,0	1,8 (génération 2023)	absence amélioration	2,0

#### Commentaires techniques

**Source des données** : Le calcul est effectué par le pôle évaluation de Bpifrance sur la base des données sur les montants de prêts garantis par Bpifrance.

#### Modalités de calcul :

Pour l'ensemble des prêts garantis octroyés une année donnée, deux indicateurs sont ici calculés :

- L'effet de levier des dispositifs de garantie rapporte les montants garantis par Bpifrance au montant correspondant de dotation immobilisé sur les fonds de garantie (estimé grâce aux coefficients multiplicateurs des fonds) ;

- L'effet d'entraînement des dispositifs de garantie rapporte le montant total des prêts garantis par Bpifrance (y compris la part non couverte par la garantie) au montant couvert par la garantie sur ces mêmes prêts.

La réalisation de l'année N est calculée sur les données d'activité de l'année N-1 compte tenu des délais de remontée de l'information sur les prêts garantis.

## ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur d'effet de levier est globalement en hausse en 2024 par rapport aux générations d'octroi précédentes passant ainsi de 15,1 en 2023 à 21,4 points en 2024. L'indicateur d'effet d'entraînement des dispositifs de garantie est globalement stable par rapport aux générations d'octroi précédentes

## OBJECTIF

2 – Améliorer l'efficacité du soutien public à l'internationalisation des entreprises

## INDICATEUR

2.1 – Effet de levier de la subvention pour charges de service public (SCSP) sur le chiffre d'affaires à l'export généré par les entreprises accompagnées par Business France

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Effet de levier de la subvention pour charges de service public (SCSP) sur le chiffre d'affaires à l'export généré par les entreprises projetées par Business France	€	Sans objet	Sans objet	14,1	49,3	cible atteinte	45,8

### Commentaires techniques

Cet indicateur permettait d'évaluer l'efficacité du dispositif à partir du ratio entre :

- le montant des subventions effectivement versées par l'État au titre de l'année (exécution budgétaire des programmes 134 et 112, et contribution du MASA), au numérateur ;
- le nombre de projets d'investissements étrangers aboutis en France détectés et accompagnés par l'agence en France et à l'étranger, additionné au nombre de nouveaux courants d'affaires à l'export réalisés sur les marchés étrangers par les PME et ETI, dans le cadre ou à l'issue d'une prestation de Business France (collective, individuelle, VIE), au dénominateur.

Des valeurs plafonds avaient été définies dans le COM pour chaque année de la période 2018-2022. Par son évolution attendue à la baisse, l'indicateur reflète les priorités du Gouvernement en matière d'optimisation et de diminution de la dépense publique.

Une évolution de cet indicateur a été incluse dans le projet annuel de performance (PAP) du programme 134 annexé au projet de loi de finances initiale pour 2024, qui ne figure plus en tant que tel dans le nouveau contrat d'objectifs et de moyens de l'opérateur 2023-2026 signé le 2 octobre 2023.

Le nouvel indicateur mesure désormais l'effet de levier de la subvention pour charges de service public (SCSP) de Business France sur le soutien export à partir du ratio entre :

- le chiffre d'affaires additionnel cumulé à l'export réalisé par les entreprises projetées par la Team France Export (TFE), au numérateur ;
- le montant des subventions pour charges de service public versées à Business France à partir des programmes 134 et 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » et la contribution du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture »), au dénominateur.

Aussi, la cible 2024 et le réalisé 2024 indiqués dans le tableau correspondent au nouvel indicateur mesurant l'effet de levier de la SCSP de Business France sur le chiffre d'affaires additionnel cumulé à l'export réalisé par les entreprises projetées par la Team France Export et non à l'indicateur du PAP/RAP 2023. Les réalisations 2022 et 2023 sont donc indiquées en « sans objet » pour matérialiser la rupture de série.

## ANALYSE DES RESULTATS

Cet indicateur permet d'évaluer l'effet de levier de la subvention publique effectivement versée à Business France sur le chiffre d'affaires additionnel cumulé à l'export réalisé par les entreprises projetées par la Team France Export.

En 2024, la cible a été largement atteinte puisque le numérateur a dépassé la cible prévisionnel (atteinte d'un CA additionnel à l'export cumulé de 5,1 Md€ contre une cible de 3 Md€).

## OBJECTIF

3 – Assurer le fonctionnement loyal et sécurisé des marchés

## INDICATEUR

3.1 – Taux de suite opérationnelle des enquêtes en matière de pratiques anticoncurrentielles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de suite opérationnelle des enquêtes réalisées en matière de pratiques anticoncurrentielles	%	47	44	45	55	cible atteinte	47

### Commentaires techniques

L'indicateur est le taux de suite opérationnelle des enquêtes confiées aux services spécialisés que sont les brigades interrégionales d'enquêtes de concurrence (BIEC). Par suite opérationnelle, on entend les enquêtes ne débouchant pas sur un classement sans suite par la DGCCRF et relevant d'une pratique anti-concurrentielle, ou traitées sous l'angle des pratiques commerciales restrictives le cas échéant.

Source des données : système d'information de la DGCCRF.

## ANALYSE DES RESULTATS

Le niveau de l'indicateur 3.1 *Taux de suite opérationnelle des enquêtes en matière de pratiques anticoncurrentielles* a dépassé la cible 2024 de 10 points. Cet écart important s'explique par la variabilité de cet indicateur due à la taille réduite de l'échantillon, à savoir le nombre d'enquêtes de pratiques anticoncurrentielles conclusives annuellement. La DGCCRF a entamé en 2025 un travail de nettoyage du stock des dossiers d'enquêtes de pratiques anti-concurrentielles afin de traiter de façon optimale les dossiers restants.

## INDICATEUR

### 3.2 – Part des visites ayant donné lieu à des constats d'anomalie

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des visites ayant donné lieu à des constats d'anomalie	%	Sans objet	Sans objet	45	46	amélioration	45

#### Commentaires techniques

Cet indicateur mesure la part des visites et contrôles réalisés par les agents enquêteurs de la DGCCRF au cours desquels au moins une anomalie a pu être constatée. Cet indicateur est à la fois un marqueur de la qualité de ciblage des opérateurs les plus susceptibles de conduire à des constats d'anomalie, et un marqueur de la qualité des investigations faites dans le cadre des enquêtes et contrôles en matière de concurrence et de consommation.

Source de données : système d'information de la DGCCRF

## ANALYSE DES RESULTATS

Le nouvel indicateur « part des visites ayant donné lieu à des constats d'anomalies », inséré dans le PAP 2024, traduit le virage stratégique de la DGCCRF engagée dans la recherche de fraudes économiques. Le résultat s'élevait à 42,2 % en 2023. Pour l'année 2024, l'indicateur affiche une augmentation significative puisqu'il atteint 46 %. L'augmentation des visites avec anomalie illustre la politique menée par la DGCCRF en matière de ciblage et matérialise la croissance de son action contre les pratiques les plus dommageables de l'économie.

L'indicateur ayant évolué entre 2023 et 2024, les réalisations 2022 et 2023 sont donc indiquées en « sans objet » pour matérialiser la rupture de série.

## OBJECTIF

### 4 – Développer l'attractivité touristique de la France

## INDICATEUR

### 4.1 – Évolution des recettes issues du tourisme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Recettes issues du tourisme international	Md€	56,7	63.45	62.5	71,3	cible atteinte	66.26

#### Commentaires techniques

##### Précisions méthodologiques

Sources des données : Balance des paiements de la Banque de France

Cet indicateur permet de mesurer le niveau des recettes annuelles générées par les touristes étrangers en France.

Périmètre : touristes étrangers en France.

## ANALYSE DES RESULTATS

**Indicateur : « Recettes issues du tourisme international »** : en 2024, les recettes issues du tourisme international s'élèvent à un **niveau record (71,3 Md€, soit supérieur à la cible)**, en hausse par rapport à 2023 et 2019. Le solde du poste voyages s'établit en 2024 à 15,8 Md€, en progression de 0,7 Md€ par rapport à 2023 (15,1 Md€). Toutefois, le fort accroissement des dépenses des touristes français à l'étranger neutralise en partie la croissance importante des recettes du tourisme international en 2024.

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		54 100 000 56 378 521	3 200 000 2 992 000	708 211 840 714 425 098		765 511 840 773 795 619	765 511 840
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		425 417 322 421 432 149		3 800 000 5 107 045		429 217 322 426 539 194	429 217 322
08 – Expertise, conseil et inspection	15 828 416 15 097 139	89 409 618				15 917 825 15 097 756	15 917 825
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	17 025 817 17 160 565	5 501 514 5 239 462	200 000 136 899		24 000 30 465	22 751 331 22 567 391	22 751 331
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	19 573 716 18 831 376	21 350 000 19 536 400	550 000 502 897			41 473 716 38 870 673	41 478 716
23 – Industrie et services	119 321 500 115 693 410	36 941 176 42 694 910		1 258 491 561 2 236 652 976		1 414 754 237 2 395 041 296	1 414 754 237
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	241 979 163 236 655 108	9 456 762 8 490 163	293 548	5 885 369 6 161 002		257 321 294 251 599 820	257 408 142
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire		158 140		12 323 600		0 12 481 740	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>413 728 612</b>	<b>552 856 183</b>	<b>3 950 000</b>	<b>1 976 388 770</b>	<b>24 000</b>	<b>2 946 947 565</b>	<b>2 947 039 413</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+61 968 (hors titre 2)			+61 968	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-7 860 292		+1 011 406 853 (hors titre 2)			+1 003 546 561	
Total des AE ouvertes	405 868 320		3 544 687 774 (hors titre 2)			3 950 556 094	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>403 437 598</b>	<b>553 930 363</b>	<b>3 925 343</b>	<b>2 974 669 720</b>	<b>30 465</b>	<b>3 935 993 489</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		54 082 000 54 961 559	3 200 000 2 992 000	706 011 840 703 546 452		763 293 840 761 500 011	763 293 840
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		181 317 758 176 755 917		3 800 000 5 107 045		185 117 758 181 862 962	185 117 758
08 – Expertise, conseil et inspection	15 828 416 15 097 139	89 409				15 917 825 15 097 139	15 917 825
13 – Régulation des communications électroniques,	17 025 817 17 160 565	7 539 067 6 380 539	200 000 378 021		24 000 30 465	24 788 884 23 949 590	24 788 884



Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)							
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	19 573 716 18 831 376	5 059 930 5 968 511	550 000 516 108			25 183 646 25 315 995	25 188 646
23 – Industrie et services	119 321 500 115 693 410	36 941 176 43 988 588		1 228 506 561 2 259 479 948		1 384 769 237 2 419 161 946	1 384 769 237
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	241 979 163 236 655 108	9 793 939 9 251 742	292 313	5 885 369 6 156 002		257 658 471 252 355 164	257 745 319
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire		158 140		12 325 600		0 12 483 740	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>413 728 612</b>	<b>294 823 279</b>	<b>3 950 000</b>	<b>1 944 203 770</b>	<b>24 000</b>	<b>2 656 729 661</b>	<b>2 656 821 509</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+61 968 (hors titre 2)			+61 968	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-7 860 292		+1 097 843 509 (hors titre 2)			+1 089 983 217	
Total des CP ouverts	405 868 320		3 340 906 526 (hors titre 2)			3 746 774 846	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>403 437 598</b>	<b>297 464 996</b>	<b>4 178 442</b>	<b>2 986 615 047</b>	<b>30 465</b>	<b>3 691 726 548</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		45 073 000 44 842 941	3 700 000 3 515 000	720 845 594 717 474 837		769 618 594	769 618 594 765 832 778
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		179 504 959 176 278 524		5 374 000 5 400 000		184 878 959	184 878 959 181 678 524
08 – Expertise, conseil et inspection	16 185 911 15 174 383	89 409				16 275 320	16 275 320 15 174 383
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	16 618 171 16 588 022	5 360 514 4 628 354	200 000 524 460		20 000 33 325	22 198 685	22 198 685 21 774 161
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	18 885 014 18 527 084	3 475 000 3 798 104	625 000 535 697			22 985 014	22 990 014 22 860 885
23 – Industrie et services	114 763 361 110 958 191	36 541 176 37 961 591		4 890 384 584 1 992 976 989		5 041 689 121	5 041 689 121 2 141 896 771
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	231 236 387 227 105 388	9 714 646 9 557 664	715 282	5 885 369 5 551 028		246 836 402	246 908 950 242 929 361

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire		59 794		1 959 597		0	0 2 019 391
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>397 688 844</b>	<b>279 758 704</b>	<b>4 525 000</b>	<b>5 622 489 547</b>	<b>20 000</b>	<b>6 304 482 095</b>	<b>6 304 559 643</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>388 353 068</b>	<b>277 126 972</b>	<b>5 290 439</b>	<b>2 723 362 450</b>	<b>33 325</b>		<b>3 394 166 254</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		45 073 000 43 892 762	3 700 000 3 515 000	720 845 594 719 247 989		769 618 594	769 618 594 766 655 751
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		179 504 959 176 266 846		5 374 000 5 400 000		184 878 959	184 878 959 181 666 846
08 – Expertise, conseil et inspection	16 185 911 15 174 383	89 409				16 275 320	16 275 320 15 174 383
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	16 618 171 16 588 022	7 398 067 7 274 799	200 000 260 016		20 000 33 325	24 236 238	24 236 238 24 156 162
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	18 885 014 18 527 084	4 845 000 5 185 742	655 000 581 447			24 385 014	24 390 014 24 294 272
23 – Industrie et services	114 763 361 110 958 191	36 541 176 37 544 269		4 892 424 584 2 061 808 093		5 043 729 121	5 043 729 121 2 210 310 553
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	231 236 387 227 105 388	9 761 035 8 907 359	478 908	5 885 369 5 574 974		246 882 791	246 955 339 242 066 629
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire		59 794		4 965 904		0	0 5 025 698
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>397 688 844</b>	<b>283 212 646</b>	<b>4 555 000</b>	<b>5 624 529 547</b>	<b>20 000</b>	<b>6 310 006 037</b>	<b>6 310 083 585</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>388 353 068</b>	<b>279 131 570</b>	<b>4 835 370</b>	<b>2 796 996 960</b>	<b>33 325</b>		<b>3 469 350 294</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommées* en 2023	Ouverts en 2024	Consommées* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	388 353 068	413 728 612	403 437 598	388 353 068	413 728 612	403 437 598
Rémunérations d'activité	250 353 031	266 871 336	260 407 684	250 353 031	266 871 336	260 407 684
Cotisations et contributions sociales	134 051 497	143 320 076	139 024 172	134 051 497	143 320 076	139 024 172

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Prestations sociales et allocations diverses	3 948 540	3 537 200	4 005 742	3 948 540	3 537 200	4 005 742
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>277 126 972</b>	<b>552 856 183</b>	<b>553 930 363</b>	<b>279 131 570</b>	<b>294 823 279</b>	<b>297 464 996</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	110 024 517	371 921 259	378 846 494	112 029 115	113 888 355	122 381 127
Subventions pour charges de service public	167 102 455	180 934 924	175 083 869	167 102 455	180 934 924	175 083 869
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	<b>5 290 439</b>	<b>3 950 000</b>	<b>3 925 343</b>	<b>4 835 370</b>	<b>3 950 000</b>	<b>4 178 442</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 224 908	0	796 445	1 034 284	0	808 421
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	550 531	750 000	136 899	286 087	750 000	378 021
Subventions pour charges d'investissement	3 515 000	3 200 000	2 992 000	3 515 000	3 200 000	2 992 000
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>2 723 362 450</b>	<b>1 976 388 770</b>	<b>2 974 669 720</b>	<b>2 796 996 960</b>	<b>1 944 203 770</b>	<b>2 986 615 047</b>
Transferts aux ménages	0	0	30	0	0	30
Transferts aux entreprises	2 669 517 031	1 917 886 716	2 880 666 672	2 742 986 246	1 887 886 716	2 890 772 148
Transferts aux collectivités territoriales	8 928 816	9 000 000	64 215 631	8 928 816	9 000 000	64 215 631
Transferts aux autres collectivités	44 916 603	49 502 054	29 787 387	45 081 898	47 317 054	31 627 238
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>33 325</b>	<b>24 000</b>	<b>30 465</b>	<b>33 325</b>	<b>24 000</b>	<b>30 465</b>
Prêts et avances	33 325	24 000	30 465	33 325	24 000	30 465
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>2 946 947 565</b>			<b>2 656 729 661</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-7 860 292			-7 860 292	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 011 468 821			+1 097 905 477	
<b>Total*</b>	<b>3 394 166 254</b>	<b>3 950 556 094</b>	<b>3 935 993 489</b>	<b>3 469 350 294</b>	<b>3 746 774 846</b>	<b>3 691 726 548</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	36 521	91 848	61 968	65 852	91 848	61 968
<b>Total</b>	<b>36 521</b>	<b>91 848</b>	<b>61 968</b>	<b>65 852</b>	<b>91 848</b>	<b>61 968</b>

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		70		70				
04/2024		43 648		43 648				
12/2024		40 250		40 250				
<b>Total</b>		<b>83 968</b>		<b>83 968</b>				

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2024		88 000		88 000				
<b>Total</b>		<b>88 000</b>		<b>88 000</b>				

## ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2024		81 545		42 518				
<b>Total</b>		<b>81 545</b>		<b>42 518</b>				

## ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		1 008 193 336		1 078 106 044				
<b>Total</b>		<b>1 008 193 336</b>		<b>1 078 106 044</b>				

## DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024					1 500 000	174 883 813	1 500 000	174 883 813
<b>Total</b>					<b>1 500 000</b>	<b>174 883 813</b>	<b>1 500 000</b>	<b>174 883 813</b>

## DECRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/07/2024						88 000		88 000
04/12/2024						22 000		22 000
<b>Total</b>						<b>110 000</b>		<b>110 000</b>

## DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024	335 616		335 616			17 284 400		17 284 400
28/11/2024					26 914	2 499 057	26 914	1 398 270
18/12/2024		2 304 785		2 304 785				
<b>Total</b>	<b>335 616</b>	<b>2 304 785</b>	<b>335 616</b>	<b>2 304 785</b>	<b>26 914</b>	<b>19 783 457</b>	<b>26 914</b>	<b>18 682 670</b>

## DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024						140 705		140 705
22/11/2024	427 521	808	427 521	808				
<b>Total</b>	<b>427 521</b>	<b>808</b>	<b>427 521</b>	<b>808</b>		<b>140 705</b>		<b>140 705</b>

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024		195 634 354		211 096 542	7 096 515		7 096 515	
<b>Total</b>		<b>195 634 354</b>		<b>211 096 542</b>	<b>7 096 515</b>		<b>7 096 515</b>	

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>763 137</b>	<b>1 206 386 796</b>	<b>763 137</b>	<b>1 291 722 665</b>	<b>8 623 429</b>	<b>194 917 975</b>	<b>8 623 429</b>	<b>193 817 188</b>

## ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2024 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2024.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (65)**

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2023	Chiffrage initial 2024	Chiffrage actualisé 2024
730221	<b>Taux de 10% pour la restauration commerciale (consommation sur place et vente à emporter en vue d'une consommation immédiate)</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-m</i>	2 000	1 536	2 015
210326	<b>Taxation au taux de 10% des revenus issus de certains actifs de propriété industrielle</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : 973 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2018 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 219-I-a, 238 et 223 H</i>	1 045	nc	1 208
520110	<b>Exonération partielle, sous certaines conditions, de droits de mutation à titre gratuit lors de la transmission d'entreprises exploitées sous la forme individuelle ou détenues sous forme sociale</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1999 - Dernière modification : 2022 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 787 B, 787 C</i>	800	500	800
300206	<b>Exonérations des produits retirés par les sociétés d'investissements immobiliers cotées, ainsi que par leurs filiales ou des filiales de sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable ou des filiales conjointes de ces dernières sociétés, et provenant de la location d'immeubles, de la sous-location des immeubles pris en crédit bail ou dont la jouissance a été conférée à titre temporaire par l'Etat, une collectivité territoriale ou leurs établissements publics, de certains droits réels immobiliers et de certaines plus-values de cession</b> Exonérations <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 208 C</i>	814	nc	485
140117	<b>Exonération des dividendes capitalisés sur un plan d'épargne en actions</b> Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1992 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 157-5° bis, 150-0 A-II-2</i>	419	nc	479

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2023	Chiffrage initial 2024	Chiffrage actualisé 2024
730205	<b>Taux de 10% pour la fourniture de logements dans les hôtels</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2022 : 41500 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1966 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-a</i>	465	440	470
120131	<b>Exonération temporaire des suppléments de rémunération versés aux salariés et mandataires sociaux au titre de l'exercice d'une activité professionnelle en France (primes d'impatriation), de la fraction de leur rémunération correspondant à l'activité exercée à l'étranger et de la rémunération des salariés et dirigeants de la Chambre de commerce internationale</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : 16164 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 D, 155 B-I</i>	322	252	361
820203	<b>Tarif réduit pour l'électricité consommée par les installations industrielles situées au sein de sites industriels électro-intensifs ou d'entreprises industrielles électro-intensives</b> Électricité <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des impositions sur les biens et les services : L. 312-65 et L. 312-71</i>	3	0	342
200401	<b>Déduction exceptionnelle de 40% du prix de revient de certains biens limitativement énumérés, pratiquée sur la durée normale d'utilisation du bien</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : 115400 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 39 decies</i>	349	300	300
150518	<b>Abattement majoré appliqué aux plus-values sur cessions de titres acquis moins de dix ans après la création d'une PME</b> Plus-values des particuliers <i>Bénéficiaires 2022 : 8488 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2013 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150-0 D 1 quater</i>	220	nc	215
120402	<b>Abattements des articles 150-0 D ou 150-0 D ter du CGI au gain d'acquisition d'actions gratuites dont l'autorisation d'attribution par l'assemblée générale intervient du 8 août 2015 au 31 décembre 2017 et abattement de 50 % (ou le cas échéant de l'article 150-0 D ter) lorsque cette autorisation d'attribution intervient à compter du 1er janvier 2018.</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : 9012 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 80 quaterdecies, 200 A-3</i>	121	111	177
730206	<b>Taux de 10% applicable à la fourniture de logements dans les terrains de camping classés</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1995 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-a 3ème alinéa</i>	151	136	152
210324	<b>Crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : 3965 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2012 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 244 quater C, 199 ter C, 220 C, 223 O-1-c</i>	1 012	309	120
190208	<b>Exonération des plus-values professionnelles en cas de cession à titre onéreux d'une entreprise individuelle ou d'une activité par une société de personnes ou en cas de cessation d'un office d'avoué dans le cadre du départ à la retraite du cédant ou de l'associé de la société cédante</b> Dispositions communes aux bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2022 : 4154 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2022 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 151 septies A</i>	110	109	110
120112	<b>Exonération de la contribution patronale et de la participation financière du comité d'entreprise et des organismes à caractère social au financement des chèques vacances</b>	97	103	103

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffage définitif 2023	Chiffage initial 2024	Chiffage actualisé 2024
	Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : 4760000 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-19° bis</i>			
300203	<b>Exonération des sociétés de capital-risque (SCR)</b> Exonérations <i>Bénéficiaires 2022 : 34 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1985 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 208-3° septies</i>	245	nc	98
150515	<b>Abattement fixe applicable aux cessions de titres ou droits par les dirigeants de PME partant à la retraite</b> Plus-values des particuliers <i>Bénéficiaires 2022 : 4063 Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 150-0 D ter</i>	86	80	96
110216	<b>Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire au capital initial ou aux augmentations de capital de PME [européennes]</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2022 : 46145 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1994 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 terdecies-0 A-I, 199 terdecies-0-AA</i>	73	75	75
820201	<b>Tarifs réduits pour l'électricité consommée par les installations industrielles exploitées par des entreprises électro-intensives relevant de secteurs fortement exposés à la concurrence internationale (niveau d'électro-intensité au moins égal à 0,5 %)</b> Électricité <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des impositions sur les biens et les services : L. 312-65 et L. 312-72</i>	2	0	73
320135	<b>Crédit d'impôt pour les entreprises de création de jeux vidéos</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2022 : 84 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2033 - Fin du fait générateur : 2032 - code général des impôts : 220 terdecies, 220 X, 223 O-1-w</i>	37	60	66
820202	<b>Tarif réduit pour l'électricité consommée par les installations hyperélectro-intensives (niveau d'électro-intensité au moins égal à 13,5 %)</b> Électricité <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des impositions sur les biens et les services : L. 312-65 et L. 312-73</i>	1	0	63
120504	<b>Imposition au taux forfaitaire de 19 % des gains nets provenant de la cession des titres souscrits en exercice des bons de parts de créateur d'entreprise attribués jusqu'au 31 décembre 2017 et au taux forfaitaire de 12,8 %, après application le cas échéant de l'abattement de l'article 150-0 D ter du CGI, pour les bons attribués à compter du 1er janvier 2018.</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : 1800 Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1997 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 163 bis G</i>	85	nc	45
530203	<b>Exonération des cessions de parts de fonds communs de placement à risques, de certains fonds professionnels spécialisés, de fonds professionnels de capital investissement et de sociétés de libre partenariat</b> Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1983 - Dernière modification : 1983 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 730 quater</i>	43	40	43
820206	<b>Tarif réduit pour l'électricité consommée par les centres de stockage de données numériques performants sur le plan énergétique</b> Électricité <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2018 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des impositions sur les biens et les services : L. 312-64 et L. 312-70</i>	1	0	32
110228	<b>Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP)</b>	16	15	17



(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2023	Chiffrage initial 2024	Chiffrage actualisé 2024
	Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2022 : 11225 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 terdecies-0 A VI</i>			
230410	<b>Provision pour charges exceptionnelles ou pour risques afférents aux opérations d'assurance crédit des entreprises d'assurance et de réassurance (dont provisions pour égalisation et provisions des captives de réassurance)</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1974 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 39 quinquies G, 39 quinquies GA, 39 quinquies GB, 39 quinquies GC</i>	15	15	15
320141	<b>Imposition au taux réduit de 19 % des plus-values de cession de locaux professionnels ou de terrains à bâtir, situés dans les zones les plus tendues, au profit d'une personne morale, sous réserve que le cessionnaire s'engage à transformer ces immeubles en locaux d'habitation ou à y construire de tels locaux dans un délai de 4 ans, une prolongation de ce délai, n'excédant pas une année et renouvelable une fois, peut être accordée sur demande de l'acquéreur</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2022 : 53 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2011 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 210 F</i>	10	10	10
140122	<b>Exonération, sous certaines conditions, des revenus des parts de fonds communs de placement à risques (FCPR) et des produits distribués des sociétés de capital risque (SCR)</b> Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1984 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 163 quinquies B, 163 quinquies C</i>	9	6	9
210332	<b>Faculté temporaire de déduction fiscale de l'amortissement du fonds commercial</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : 3231 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2021 - Dernière modification : 2022 - Dernière incidence budgétaire : 2035 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 39-1-2°</i>	7	nc	9
440103	<b>Limitation de l'imposition à l'IFI à raison des seuls biens situés en France des personnes qui n'ont pas été fiscalement domiciliées en France au cours des cinq années civiles précédant celle au cours de laquelle elles ont élu domicile en France</b> Impôt sur la fortune immobilière <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 964</i>	8	9	8
140126	<b>Exonération temporaire à hauteur de 50 % des revenus de capitaux mobiliers perçus à l'étranger par des personnes physiques impatriées</b> Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2022 : 3168 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 155 B-II-a</i>	3	4	6
110245	<b>Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) investis dans les entreprises corses</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2022 : 3221 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 terdecies-0 A-VII</i>	6	6	5
210328	<b>Crédit d'impôt au titre des dépenses engagées par les PME pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments à usage tertiaire</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2020 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - : Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021-art.27 et Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023-art.51</i>	5	5	5
230102	<b>Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement des PME dans la robotique et la digitalisation industrielles</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés	5	6	4

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2023	Chiffrage initial 2024	Chiffrage actualisé 2024
<i>Bénéficiaires 2022 : 813 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 39 decies B</i>			
<b>230105 Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement des entreprises utilisatrices d'engins fonctionnant au GNR dans l'acquisition de matériels fonctionnant avec des carburants alternatifs</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : 417 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2031 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 39 decies F</i>	3	2	4
<b>230409 Provision pour investissement des sommes excédant l'obligation légale de la participation et portées à la réserve spéciale de participation</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : 231 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1986 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 237 bis A-II, III et IV</i>	4	4	4
<b>150712 Exonération temporaire à hauteur de 50 % des gains nets de cession de valeurs mobilières et de droits sociaux détenus à l'étranger par des personnes physiques impatriées</b> Plus-values des particuliers <i>Bénéficiaires 2022 : 1071 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 155 B-II-c</i>	4	3	3
<b>320134 Crédit d'impôt pour le rachat des entreprises par les salariés</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2022 : 62 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 220 nonies, 220 R, 223 O-1-r</i>	1	1	1
<b>320138 Déduction de la part des excédents mis en réserves impartageables par les sociétés coopératives d'intérêt collectif</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2022 : 49 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 209-VIII</i>	1	1	1
<b>110264 Réduction d'impôt sur le revenu au titre des travaux de réhabilitation effectués dans une résidence de tourisme classée</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2022 : 1955 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2022 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 199 decies G bis</i>	-	-	-
<b>220106 Exonération des aides exceptionnelles versées par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) ainsi que les instances de gouvernance des régimes de retraites complémentaires, des professionnels libéraux et des avocats en application de l'article 10 de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés et de toutes les contributions et cotisations sociales d'origine légale ou conventionnelle</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2022 - Fin du fait générateur : 2021 - : Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021-art.26</i>	-	-	-
<b>220107 Exonération des aides versées par le fonds de solidarité institué par l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020, d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés et de toutes les contributions et cotisations sociales d'origine légale ou conventionnelle</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : 5000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - : Loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020-art.1</i>	5	-	-
<b>260101 Déductibilité ou non-imposition des loyers et accessoires non perçus afférents à des immeubles donnés en location à une entreprise et consentis entre le 15/04/2020 et le 31/12/2021</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (revenus fonciers et bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Création : 2020 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2022 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 14 B, 39, 92 B</i>	-	-	-

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2023	Chiffrage initial 2024	Chiffrage actualisé 2024
260201	<b>Crédit d'impôt en faveur des bailleurs au titre des abandons du loyer de novembre 2020 consentis aux entreprises locataires qui ont fait l'objet d'une fermeture administrative ou relèvent d'un secteur particulièrement touché par la crise sanitaire</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (revenus fonciers et bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : 41675 Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2020 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2022 - Fin du fait générateur : 2021 - : Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021-art.20</i>	-	-	-
300111	<b>Exonération des bénéfices réalisés par les sociétés créées pour reprendre une entreprise ou des établissements industriels en difficulté</b> Exonérations <i>Bénéficiaires 2022 : 156 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1998 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 44 septies</i>	2	-	-
530211	<b>Exonération de droit d'enregistrement pour les acquisitions de droits sociaux effectués par une société créée en vue de racheter une autre société</b> Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2006 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : 2022 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 732 bis</i>	-	-	-
120124	<b>Exonération totale ou partielle des sommes versées aux salariés détachés à l'étranger</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : 47000 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 A</i>	219	nc	nc
150708	<b>Exonération ou imposition à taux réduit des gains de cession de valeurs mobilières réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne en actions</b> Plus-values des particuliers <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1992 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150-0 A-II-2, 157-5° bis et 200 A-5</i>	144	nc	nc
200307	<b>Application du taux réduit d'imposition aux répartitions d'actifs effectuées par des fonds communs de placement à risques (FCPR) dont le portefeuille est composé de manière prépondérante de titres de sociétés non cotées</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1999 - Dernière modification : 1999 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 38-5</i>	nc	nc	nc
230601	<b>Application du taux réduit d'imposition aux distributions d'actifs effectués, directement ou indirectement, par certaines sociétés de capital-risque</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1990 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 39 terdecies-5</i>	nc	nc	nc
300204	<b>Exonération d'impôt sur les sociétés de la valeur nette de l'avantage en nature consenti par les personnes morales qui ont pour objet de transférer gratuitement à leurs membres la jouissance d'un bien meuble ou immeuble</b> Exonérations <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1975 - Dernière modification : 1975 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 239 octies</i>	nc	nc	nc
440101	<b>Exonération des immeubles affectés à l'activité professionnelle principale du redevable ou à l'activité opérationnelle de l'entreprise dans laquelle le redevable exerce son activité professionnelle principale</b> Impôt sur la fortune immobilière <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 975</i>	nc	nc	nc
440104	<b>Exonération en faveur des petits porteurs détenant moins de 5% du capital ou des droits de vote d'une société d'investissements immobiliers cotée (SIIC)</b> Impôt sur la fortune immobilière <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 972 ter</i>	nc	nc	nc
520209	<b>Abattement de 300 000 € sur la valeur du fonds ou de la clientèle d'une entreprise individuelle ou de parts ou actions de société pour la liquidation des droits de mutation à titre gratuit en cas de donations aux salariés</b>	nc	nc	nc

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2023	Chiffrage initial 2024	Chiffrage actualisé 2024
	Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Création : 2003 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 790 A</i>			
530212	<b>Application d'un abattement de 300 000 € sur la valeur du fonds ou de la clientèle en cas de cession en pleine propriété de fonds artisanaux, de fonds de commerce, de fonds agricoles ou de clientèles d'une entreprise individuelle ou de parts ou actions d'une société</b> Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Création : 2008 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 732 ter</i>	nc	nc	nc
530215	<b>Exonération des acquisitions de droits sociaux de sociétés en difficulté ou entre sociétés d'un même groupe</b> Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : Article 726-II-b et c</i>	nc	nc	nc
570101	<b>Exonération, sous certaines conditions, du droit proportionnel ou progressif dû : - pour les apports purs et simples faits à une personne morale passible de l'impôt sur les sociétés par une personne non passible de cet impôt ; - lorsqu'une personne morale non passible de l'impôt sur les sociétés devient passible de cet impôt</b> Droits dus par les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1965 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 809-I-3° et II, 810-III</i>	nc	nc	nc
570102	<b>Exonération du droit proportionnel ou progressif de mutation sur les apports à titre onéreux d'entreprises individuelles faits à des sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés</b> Droits dus par les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1980 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 809-I bis</i>	nc	nc	nc
110229	<b>Réduction d'impôt au titre des intérêts d'emprunts souscrits par une personne physique en vue de financer la reprise d'une entreprise exploitée sous forme de société soumise à l'impôt sur les sociétés</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2022 : 424 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : 2011 - code général des impôts : 199 terdecies-0 B</i>	€	€	€
150710	<b>Exonération, sous certaines conditions, des gains nets réalisés lors des cessions à titre onéreux de titres de sociétés de capital-risque (SCR)</b> Plus-values des particuliers <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150-0 A-III-1 bis</i>	€	€	€
210307	<b>Exonération des dons reçus par une entreprise ayant subi un sinistre survenu à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un événement ayant des conséquences dommageables</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2002 - Dernière modification : 2002 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 237 quater</i>	€	nc	€
230104	<b>Déduction exceptionnelle en faveur des simulateurs d'apprentissage de la conduite</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : 26 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 39 decies E</i>	€	€	€
230106	<b>Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement des PME de commerce de détail de gazole non routier dans des installations de stockage, matériels de manutention et de distribution de gazole</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : 29 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 39 decies G</i>	€	€	€
210327	<b>Exonération des aides reçues par les lauréats du concours "French Tech Tremplin"</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés	1	0	0

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2023	Chiffre initial 2024	Chiffre actualisé 2024
<i>Bénéficiaires 2022 : 266 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2023 - : Loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020-art.20</i>				
210333	<b>Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV)</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 244 quater I</i>	0	0	0
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>8 969</b>	<b>4 138</b>	<b>8 029</b>

## DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2023	Chiffre initial 2024	Chiffre actualisé 2024
090112	<b>Exonération de la cotisation minimum de CFE des redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires</b> Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2022 : 1726178 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647 D</i>	265	265	306
090202	<b>Dégrèvement exceptionnel de la cotisation foncière des entreprises au titre de 2020 au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire</b> Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2022 : 95 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2020 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2022 - Fin du fait générateur : 2020 - : Loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020-art.11</i>	-	-	-
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>265</b>	<b>265</b>	<b>306</b>

## DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2023	Chiffre initial 2024	Chiffre actualisé 2024
230606	<b>Exonération d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises qui exercent ou créent une activité dans les bassins d'emploi à redynamiser (BER)</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : 575 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2029 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 44 duodécies</i>	5	5	5
120129	<b>Exonération de l'aide financière versée par l'Etat aux créateurs ou repreneurs d'entreprises (art. L. 5141-2 du code du travail)</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : 1255 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-35°</i>	€	€	€
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

## DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2023	Chiffre initial 2024	Chiffre actualisé 2024
090112	<b>Exonération de la cotisation minimum de CFE des redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires</b> Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2022 : 1726178 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647 D</i>	265	265	306
090202	<b>Dégrèvement exceptionnel de la cotisation foncière des entreprises au titre de 2020 au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire</b> Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2022 : 95 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2020 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2022 - Fin du fait générateur : 2020 - : Loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020-art.11</i>	-	-	-
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>265</b>	<b>265</b>	<b>306</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		765 511 840 773 795 619	765 511 840 773 795 619		763 293 840 761 500 011	763 293 840 761 500 011
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		429 217 322 426 539 194	429 217 322 426 539 194		185 117 758 181 862 962	185 117 758 181 862 962
08 – Expertise, conseil et inspection	15 828 416 15 097 139	89 409 618	15 917 825 15 097 756	15 828 416 15 097 139	89 409	15 917 825 15 097 139
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	17 025 817 17 160 565	5 725 514 5 406 826	22 751 331 22 567 391	17 025 817 17 160 565	7 763 067 6 789 025	24 788 884 23 949 590
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	19 573 716 18 831 376	21 900 000 20 039 297	41 478 716 38 870 673	19 573 716 18 831 376	5 609 930 6 484 620	25 188 646 25 315 995
23 – Industrie et services	119 321 500 115 693 410	1 295 432 737 2 279 347 886	1 414 754 237 2 395 041 296	119 321 500 115 693 410	1 265 447 737 2 303 468 536	1 384 769 237 2 419 161 946
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	241 979 163 236 655 108	15 342 131 14 944 712	257 408 142 251 599 820	241 979 163 236 655 108	15 679 308 15 700 056	257 745 319 252 355 164
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire		12 481 740	0 12 481 740		12 483 740	0 12 483 740
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>413 728 612</b>	<b>2 533 218 953</b>	<b>2 946 947 565</b>	<b>413 728 612</b>	<b>2 243 001 049</b>	<b>2 656 729 661</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-7 860 292	+1 011 468 821	+1 003 608 529	-7 860 292	+1 097 905 477	+1 090 045 185
Total des crédits ouverts	405 868 320	3 544 687 774	3 950 556 094	405 868 320	3 340 906 526	3 746 774 846
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>403 437 598</b>	<b>3 532 555 891</b>	<b>3 935 993 489</b>	<b>403 437 598</b>	<b>3 288 288 950</b>	<b>3 691 726 548</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 430 722	+12 131 883	+14 562 605	+2 430 722	+52 617 576	+55 048 298

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	413 728 612	2 533 218 953	2 946 947 565	413 728 612	2 243 001 049	2 656 729 661
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>413 728 612</b>	<b>2 533 218 953</b>	<b>2 946 947 565</b>	<b>413 728 612</b>	<b>2 243 001 049</b>	<b>2 656 729 661</b>

Aucun amendement n'est intervenu, les crédits LFI sont identiques à ceux du PLF.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

En 2024, l'activité « Bpifrance accompagnement et garanties » a été rattachée à l'action n° 23 « Industrie et services ». Elle était auparavant rattachée à l'action 7 « Développement international des entreprises et attractivité du territoire ».

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Le programme 134 a été impacté par les mouvements réglementaires suivants :

### Décrets de transfert et de virement

#### En crédits de titre 2

##### Décrets de transfert

- entrant en provenance du P129 « Coordination du travail gouvernemental » n° 2024-602 du 26 juin 2024 destiné à la mise en œuvre de missions nouvelles liées au renforcement du contrôle de l'ANSSI (loi n° 2023-703 du 1<sup>er</sup> août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense) pour un montant de 53 000 € en AE/CP ;
- entrant en provenance du P212 « Soutien de la politique de la défense » destiné au remboursement des dépenses de personnels supportées par le commissariat aux communications électroniques de défense (CCED) n° 2024-602 du 26 juin 2024 pour un montant de 247 500 € en AE/CP ;
- entrant en provenance du P354 « Administration territoriale de l'État » destiné au remboursement de la rémunération d'un chargé de mission en secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) n° 2024-602 du 26 juin 2024 pour un montant de 35 116 € en AE/CP ;
- sortant à destination du P216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné à la commission nationale des professions foraines et circassiennes (CNPFC) portée par le MIOM n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 pour un montant de 26 914 € en AE/CP.

##### Décrets de virement

- entrant en provenance du P156 « gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » destiné au paiement de la prime versée aux agents ayant travaillé sur les Jeux Olympiques de Paris pour un montant de 314 000 € en AE/CP ;
- entrant en provenance du P218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » relatif à l'impact sur les missions de l'ARCEP de la loi SREN pour un montant de 203 521 € en AE/CP ;
- sortant à destination du P218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » destiné au transfert de l'activité marchés publics de la DGE au BAMAC dans le cadre du programme « Ambition SG » pour un montant de 90 000 € en AE/CP.

### Décret d'annulation

- Les crédits titre 2 du programme 134 ont été annulés à hauteur de 1 500 000 € en AE et en CP par le décret du 21 février 2024

### Loi de finance de fin de gestion (LFG)

- La LFG du 7 décembre 2024 a annulé 7 096 515 € en AE/CP en crédits T2.



En crédits hors titre 2 :

**Les transferts du décret du 26 juin 2024** portant transferts des crédits qui s'élèvent à -17 284 400 € en AE et en CP correspondent à :

- un transfert sortant du programme de 370 000 € en AE et en CP afin de financer le Sommet de la Francophonie vers le programme 105 « *Action de la France en Europe et dans le monde* »;
- un transfert sortant de 609 000 € en AE et en CP à destination du programme 162 « *Interventions territoriales de l'État* » au titre du plan Chlordécone ;
- un transfert sortant de 13 500 000 € en AE et en CP à destination du P147 « *Politique de la ville* » pour le financement du dispositif « *d'aller vers* » du plan quartier 2030 ;
- un transfert sortant de 250 000 € en AE et en CP du programme vers le programme 105 « *Action de la France en Europe et dans le monde* » pour le financement du Forum de Paris sur la Paix ;
- un transfert sortant de 42 933 € en AE et en CP vers le programme 217 « *Conduite et pilotage des politiques de l'écologie et de la mobilité durables* » pour l'offre de messagerie « MEL » et l'application « Web conférence »;
- un transfert sortant de la DGE de 72 000 € en AE et en CP vers le programme 135 « *Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat* » pour une étude relative aux pompes à chaleur ;
- un transfert sortant de 21 653 € à destination du programme 215 « *Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture* »
- un transfert sortant de 28 465 € à destination du programme 129 « *Coordination du travail gouvernemental* » pour la refacturation de prestations assurées par la DINUM ;
- un transfert sortant de 999 € à destination du programme 214 « *Soutien de la politique de l'éducation nationale* » pour l'utilisation de l'application Webinaire ;
- un transfert entrant de 27 300 € en AE et en CP en provenance du programme 148 « *Fonction publique* » au titre des prépa Talents ;
- un transfert entrant de 90 000 € en AE et en CP, en provenance du programme 159 « *Expertise, information géographique et météorologie* » pour la mise à disposition gratuite de normes rendues d'application obligatoire (NRAO) par AFNOR ;
- un transfert sortant de 2 650 € en AE et en CP à destination du programme 354 « *Administration territoriale de l'État* »
- un transfert sortant de 2 500 000 € en AE et en CP à destination du programme 148 « *Fonction publique* » relatif à la marque France ;
- un transfert entrant de 90 000 € en AE et en CP, en provenance du programme 159 « *Expertise, information géographique et météorologie* » pour la mise à disposition gratuite de normes rendues d'application obligatoire (NRAO) par AFNOR ;

**Les virements du décret du 26 juin 2024** portant transferts des crédits qui s'élèvent à -140 705 € en AE et en CP correspondent à :

- un virement sortant de 87 650 € en AE et en CP vers le programme 302 « *Facilitation et sécurisation des échanges* » pour l'offre d'hébergement du centre serveur des Douanes à Osny;
- un virement sortant de 88 055 € en AE et en CP vers le programme 156 « *Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local* » pour l'offre « Cloud NUBO », « Impri FIP » et pour la participation budgétaire au marché SAS;
- un virement entrant de 35 000 € en AE et en CP pour la DGE en provenance du programme 218 « *Conduite et pilotage des politiques économiques et financières* » pour la mise en place d'une solution de labellisation pour la première édition de la Semaine des métiers du Tourisme;

**Les transferts du décret du 28 novembre 2024** portant transferts des crédits qui s'élèvent à -2 499 057 € en AE et -1 398 270 € en CP correspondent à :

- un transfert entrant de 2 251 213 € en AE et 675 000 € en CP en provenance du programme 216 « *Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur* » à destination du CCED ;
- Un transfert sortant de 300 000 € en AE et en CP vers le programme 131 « *Création* » au titre du financement de campagne de restauration du mobilier national dans le cadre du plan de soutien aux métiers d'art ;

- Un transfert sortant de 25 000 € en AE et en CP à destination du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » dans le cadre du plan Avenir montagnes ;
- Un transfert sortant de 3 000 000 € en AE et 323 000 € en CP à destination du programme 105 « Action de la France dans l'Europe et dans le monde » au titre du financement du Sommet de l'IA ;
- Un transfert sortant de 1 459 770 € en AE et en CP à destination du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » au titre du financement des Worldskills 2024 ;
- Un transfert sortant de 16 000 € en AE et en CP à destination du programme 203 « Infrastructures et services de transports » au titre de la mise en place d'un tableau de bord de la logistique avec l'université Gustave Eiffel ;
- Un transfert entrant de 50 700 € en AE et en CP en provenance du programme 148 « Fonction publique » au titre des prépa Talents.

**Les virements du décret du 22 novembre 2024** portant transferts des crédits qui s'élèvent à 808 € en AE et en CP correspondent à :

- un virement entrant de 10 808 € en AE et en CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » pour le remboursement d'un séminaire de la DGCCRF ;
- un virement sortant de 10 000 € en AE et en CP vers le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » pour le financement de rendez-vous French Tech de la DGE.

**Le transfert du décret du 18 décembre 2024** portant un transfert des crédits entrant de 2 304 785 € en AE et en CP en provenance du P138 « Emploi outre-mer » aux fins de financement des aides aux entreprises pour la Nouvelle Calédonie.

#### **Reports de crédits**

Le programme 134 a bénéficié d'un arrêté de reports de crédits généraux en HT2 de 1 008 193 336 € en AE et 1 078 106 044 € en CP essentiellement pour financer l'aide gaz électricité dans le cadre du plan « Résilience ».

Le programme a, en outre, bénéficié d'un report de crédits de fonds de concours de 81 545 € en AE et 42 518 € en CP.

#### **Décret d'annulation**

- Les crédits du programme 134 ont été annulés à hauteur de 174 883 813 € en AE et en CP par le décret du 21 février 2024

#### **Loi de finance de fin de gestion (LFG)**

- La LFG du 7 décembre 2024 a ouvert 195 634 354 € en AE et 211 096 542 € CP en crédits HT2.

## **ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS**

Les crédits de fonds de concours non annulés, issus des reports (81 454 € en AE et 42 518 € en CP) et des rattachements (22 000 € en AE et en CP), relèvent exclusivement du PIA infrastructures partagées.

Les attributions de produits rattachées au programme (83 968 € en AE et en CP) proviennent de cessions de véhicules et de prestations de la DGCCRF.

## RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 068 644	143 049 036	145 117 680	2 068 644	124 750 354	126 818 998
Surgels	5 487 801	175 214 082	180 701 883	5 487 801	214 090 600	219 578 401
Dégels	-1 500 000	-174 883 813	-176 383 813	-1 500 000	-174 883 813	-176 383 813
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>6 056 445</b>	<b>143 379 305</b>	<b>149 435 750</b>	<b>6 056 445</b>	<b>163 957 141</b>	<b>170 013 586</b>

En titre 2, le taux de mise en réserve initiale de 0,5 % s'est traduit par une réserve s'élevant à 2 068 644 € en AE et en CP. Un surgel de 5 487 801 € a été appliqué aux crédits et 1 500 000 € ont été dégelés pour être annulés dans le cadre du décret portant annulation de crédits du 21 février 2024.

En hors titre 2, la mise en réserve initiale a été fixée à 143,05 M€ en AE et 124,75 M€ en CP. Des surgels en cours de gestion ont porté la réserve à 143,38 M€ en AE et 163,96 M€. L'intégralité de cette réserve a été dégelée par la loi de finances de fin de gestion pour assurer le financement des arbitrages de fin de gestion.

## EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023 (1)	Réalisation 2023 (2)	LFI + LFR 2024 (3)	Transferts de gestion 2024 (4)	Réalisation 2024 (5)	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	+2,00	595,61	652,55	0,00	656,88	+4,33
1025 – Catégorie A	+1,00	3 013,79	3 072,40	+3,00	3 186,39	+110,99
1026 – Catégorie B	0,00	674,01	755,03	-0,50	592,35	-162,18
1027 – Catégorie C	0,00	132,47	122,88	0,00	116,16	-6,72
<b>Total</b>	<b>+3,00</b>	<b>4 415,88</b>	<b>4 602,86</b>	<b>+2,50</b>	<b>4 551,78</b>	<b>-53,58</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1024 – Catégorie A+	0,00	+1,00	+21,83	+40,44	+20,82	+19,62
1025 – Catégorie A	0,00	+39,00	+6,60	+125,00	+90,78	+34,22
1026 – Catégorie B	0,00	-2,00	-43,67	-35,49	-10,48	-25,01
1027 – Catégorie C	0,00	0,00	-12,67	-3,64	+0,78	-4,42
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>+38,00</b>	<b>-27,91</b>	<b>+126,31</b>	<b>+101,90</b>	<b>+24,41</b>

La LFI 2024 a fixé le plafond d'emplois à 4 603 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 4 552 ETPT, dont 14 % de catégorie A+, 70 % de catégorie A, 13 % de catégorie B et 3 % de catégorie C.

Le taux de consommation du plafond d'emplois se situe à 98,9 % par rapport à la LFI 2024. L'écart de -51 ETPT est notamment lié aux BOP DGE et DGCCRF.

Les corrections techniques (-27,91 ETPT) correspondent aux flux hors schéma d'emplois. Les promotions internes n'ont pas d'impact au global mais ont un effet sur la ventilation par catégorie d'emplois. La structure des emplois du programme se caractérise, en gestion, par une prédominance des agents de catégorie A (70 %), soit une hausse de 2 points au regard de l'exécution 2023.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	(en ETP)	
							Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	155,10	11,00	7,15	189,20	29,00	6,96	+34,10	+6,00
1025 – Catégorie A	315,70	67,90	6,74	417,30	177,00	7,28	+101,60	+40,00
1026 – Catégorie B	118,20	47,50	6,77	62,50	0,00	6,02	-55,70	-29,00
1027 – Catégorie C	32,10	6,80	6,62	20,50	0,00	5,60	-11,60	-6,00
<b>Total</b>	<b>621,10</b>	<b>133,20</b>		<b>689,50</b>	<b>206,00</b>		<b>+68,40</b>	<b>+11,00</b>

Le schéma d'emplois réalisé s'établit à +68 ETP, soit un écart de +57,4 ETP par rapport à la LFI (+11 ETP). Cette sur-exécution du schéma d'emplois s'explique principalement par de moindres départs en retraite que prévu en LFI 2024.

### SORTIES RÉALISÉES EN 2024

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	11	67,9	47,5	6,8	133,2
Autres départs	144,1	247,8	70,7	25,3	487,9
Total des sorties	155,1	315,7	118,2	32,10	621,1

Les départs à la retraite sont inférieurs aux prévisions (133 départs réalisés contre 157 prévus en LFI). Les autres départs (départs définitifs, radiation, décès, démissions, licenciements et fin de contrat, détachement, congé formation, disponibilité, congé parental...) sont plus importants que prévus (488 ETP contre 452 ETP en LFI).

### ENTRÉES RÉALISÉES EN 2024

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	29	177	0	0	206
Autres entrées	160,2	240,3	62,5	20,5	483,5
Total des entrées	189,20	417,3	62,5	20,5	689,5

Les primo-recrutements comprennent les concours externes et internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme) ainsi que les contrats. La LFI 2024 prévoyait 620 entrées, dont 172 primo-recrutements et 448 autres entrées.

## EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

## REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	1 455,24	1 552,43	+38,00	0,00	-27,91	+126,30	+101,90	+24,40
Services régionaux	1 046,17	906,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérateurs	16,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	1 672,23	1 495,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	413,22	583,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>4 602,86</b>	<b>4 551,78</b>	<b>+38,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-27,91</b>	<b>+126,30</b>	<b>+101,90</b>	<b>+24,40</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+9,00	1 524,90
Services régionaux	0,00	934,48
Opérateurs	0,00	14,00
Services départementaux	0,00	1 550,00
Autres	+2,00	613,72
<b>Total</b>	<b>+11,00</b>	<b>4 637,10</b>

La rubrique « Autres » porte les effectifs suivants :

- 201,37 ETPT pour l'Autorité de la concurrence (ADLC) ;
- 185,1 ETPT pour l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) ;
- 30 ETPT élèves-ingénieurs de l'école des Mines de Douai ;
- 166,65 fonctionnaires stagiaires de la DGCCRF.

La ligne « opérateurs » retrace les 14 ETPT mis à disposition auprès de l'opérateur Atout France.

## REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
08 – Expertise, conseil et inspection	131,00	123,12
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	186,00	185,10
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	206,00	201,38
23 – Industrie et services	1 235,00	1 213,22
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	2 844,86	2 828,96
<b>Total</b>	<b>4 602,86</b>	<b>4 551,78</b>
Transferts en gestion		+2,50

Le programme comprend 4 552 ETPT. La répartition par action est détaillée ci-après :

- l'action 8 « Expertise, conseil et inspection » comporte 123,1 ETPT qui correspondent à 2,7 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- l'action 13 « Régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) » comporte 185,1 ETPT qui correspondent à 4,1 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- l'action 15 « Mise en œuvre du droit de la concurrence (autorité de la concurrence) » comporte 201,4 ETPT qui correspondent à 4,4 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- l'action 23 « Industries et Services » comporte 1 213,2 ETPT qui correspondent à 26,7 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- l'action 24 « Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur » comporte 2 829 ETPT qui correspondent à 62,1 % de l'ensemble des ETPT du programme.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
15,00	0,24	0,21

Le recensement correspond au nombre d'apprentis au titre du recrutement pour l'année scolaire 2023/2024.

Les apprentis sont accueillis au sein du programme 134 sur les filières suivantes :

Communication, multimédia	3
Droit, affaires juridiques, fiscalité, notariat	3
Économie, gestion, finances, comptabilité	3
Numérique-Digital	1
Ressources humaines	1
Système d'informations, réseau, intelligence artificielle	4
Total	15

## PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>250 353 031</b>	<b>266 871 336</b>	<b>260 407 684</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>134 051 497</b>	<b>143 320 076</b>	<b>139 024 172</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	95 696 944	101 550 379	97 167 669
– Civils (y.c. ATI)	95 173 200	101 550 379	96 580 353
– Militaires	523 744		587 317
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	8 145		4 845

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
Autres cotisations	38 346 408	41 769 697	41 851 658
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>3 948 540</b>	<b>3 537 200</b>	<b>4 005 742</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>388 353 068</b>	<b>413 728 612</b>	<b>403 437 598</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>292 656 124</b>	<b>312 178 233</b>	<b>306 269 929</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant des prestations relatives à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) versé est de 1,44 M€ et a concerné 69 agents. Il est supérieur au montant prévu en LFI (1,3 M€) ainsi qu'au nombre de bénéficiaires prévus (60 agents).

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2023 retraitée</b>	<b>287,49</b>
Exécution 2023 hors CAS Pensions	292,66
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	-0,06
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,11
– GIPA	-0,46
– Indemnisation des jours de CET	-1,42
– Mesures de restructuration	-0,36
– Autres dépenses de masse salariale	-2,87
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>6,73</b>
EAP schéma d'emplois 2023	5,21
Schéma d'emplois 2024	1,52
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>3,01</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>1,64</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	1,65
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>2,29</b>
GVT positif	5,54
GVT négatif	-3,26
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>5,78</b>
Indemnisation des jours de CET	1,65
Mesures de restructurations	0,17
Autres rebasages	3,95
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-0,66</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,51
Autres variations	-1,17
<b>Total</b>	<b>306,27</b>

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS Pensions du programme 134 s'est élevée en 2024 à 306,27 M€, soit une exécution inférieure de -5,91 M€ à la LFI, retraitée des transferts en gestion.

L'écart à la LFI s'explique par :

- un socle d'exécution 2023 inférieur aux prévisions qui sous-tendaient l'élaboration de la LFI (-4,73 M€) ;
- un débasage des dépenses au profil atypique plus faible qu'en prévision (-0,53 M€). La ligne « autres dépenses de la masse salariale » comprend notamment les rappels sur exercices antérieurs pour -2,1 M€, les indemnités pour

rupture conventionnelle (-0,03 M€), la prime pouvoir d'achat (-0,32 M€), l'indemnité Outre-mer pour -0,12 M€, les primes spéciales et spécifiques d'installation pour -0,11 M€ et la rémunération des astreintes pour -0,09 M€ ;

- une valorisation du schéma d'emplois supérieure à la prévision en raison de sa sur-exécution (+1,35 M€) ;
- un moindre coût des mesures générales (-0,03 M€) du fait du non renouvellement de l'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) en 2024 ;
- un GVT solde qui s'établit à 2,29 M€, soit 0,74 % de la masse salariale, à comparer aux 2,64 M€ prévus en LFI. Le GVT positif (effet de carrière) s'établit à 5,54 M€, représentant 1,81 % de la masse salariale. Le GVT négatif (effet de noria), correspondant à l'écart entre la rémunération des agents sortants et celle des agents entrants sur le programme, est de -3,26 M€, soit -1,06 % de la masse salariale ;
- Un écart à la baisse de -0,29 M€ des dépenses regroupées dans la rubrique « Rebasages de dépenses à profil atypique », qui s'explique par une légère baisse de l'indemnisation des jours de CET (-0,12 M€). Les mesures de restructuration sont en augmentation (+0,04 M€), les rappels sur exercices antérieurs également pour un montant de 0,54 M€. Les « autres dépenses de masse salariale » rebasées en 2024 concernent notamment, les recouvrements de cotisations sociales CNRACL, les astreintes, l'indemnité Outre-mer et les primes spéciales d'installation en hausse par rapport à la prévision LFI (0,37 M€).
- une variation à la baisse des « autres variations des dépenses de personnel » d'environ 1 M€ par rapport à la LFI, incluant :
  - des dépenses de prestations sociales plus importantes (+0,39 M€) avec l'extension en année pleine de la hausse du remboursement domicile - travail ;
  - des autres variations inférieures à la prévision (-1,38 M€), principalement en raison d'un montant constaté de rétablissements de crédits plus élevé qu'estimé en budgétisation.

## COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	101 678	105 176	105 336	89 408	95 631	94 134
1025 – Catégorie A	54 251	57 938	68 275	48 093	52 672	59 865
1026 – Catégorie B	47 681	46 347	50 477	42 005	41 386	44 482
1027 – Catégorie C	39 359	39 361	46 578	35 360	35 873	41 366

Les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme ont été actualisés pour tenir compte des données réelles de gestion de chaque catégorie.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

## MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						48 255	115 437
Décret 2023 du 26 avril 2023 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique		B et C	-	05-2023	4	14 684	44 052
Relèvement des bas de grilles (catégorie B et C)		B et C	-	07-2023	6	23 175	46 350
Création 10ème échelon grade IP - DGCCRF		A	-	05-2023	4	4 243	12 729



Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Création 6ème échelon grade IE - DGCCRF		A	-	07-2023	6	6 153	12 306
Mesures statutaires						1 907 164	2 531 984
Revalorisation de la rémunération des agents contractuels (gain d'accueil à 10%)		Toutes	Contractuels	10-2024	3	21 000	84 000
Application aux contractuels A+ des mesures de revalorisation des administrateurs de l'Etat au titre de la réforme de la haute fonction publique		A+	Contractuels	09-2024	4	131 240	393 720
Revalorisation de la rémunération des agents contractuels (anticipée à 2% et type catégorie A)		A	Contractuels	09-2024	4	149 670	449 010
Attribution de 5 points d'indice		Toutes	Tous	01-2024	12	1 605 254	1 605 254
Mesures indemnitaires						1 052 300	1 052 300
Revalorisation du régime indemnitaire des cadres supérieurs de la réforme de la haute fonction publique		A+	-	01-2024	12	109 677	109 677
Poursuite de la mise en place d'un CIA ou bonus pour les agents titulaires et contractuels de catégorie B et C		B et C	Tous	01-2024	12	141 288	141 288
Revalorisation de l'IFSE pour les agents de catégorie A		A	-	01-2024	12	241 800	241 800
Prime de fidélisation 93 -DGCCRF		Toutes	-	01-2024	12	381 340	381 340
Allocation forfaitaire maître d'apprentissage		A+	-	01-2024	12	7 000	7 000
Poursuite du relèvement du montant de l'apport CIA ou bonus pour les agents de catégorie A		A	-	01-2024	12	171 195	171 195
<b>Total</b>						<b>3 007 719</b>	<b>3 699 721</b>

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle est portée par le secrétariat général du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans le RAP du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques ».

## Dépenses pluriannuelles

### SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>3 544 687 774</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>3 340 906 526</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>3 532 555 891</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>3 288 288 950</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>47 654</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>78 292 919</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>12 084 229</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>3 209 996 031</b>

### RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>156 412 609</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>7 214</b>				
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>156 419 823</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>78 292 919</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>78 126 904</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>3 532 555 891</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>3 209 996 031</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>322 559 860</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024</b> (R6 = R4 + R5) <b>400 686 764</b>
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>158 226 301</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>242 460 463</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Au 31 décembre 2024, les engagements non couverts par des CP s'élèvent à 400,7 M € contre 156,4 M€ en RAP 2023. L'écart important s'explique essentiellement par l'engagement sur la durée de la convention avec BPI Assurance Export, en 2024.

Ces montants correspondent principalement aux restes à financer :

- sur la rémunération de BPI assurance export (245 M€)
- pour les aides exceptionnelles à destination des entreprises (67 M€) ;
- sur les opérations du Commissariat aux communications électroniques de défense (42 M€) ;
- pour les engagements pluriannuels (baux) pour l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (8 M€) et pour l'Autorité de la concurrence (15 M€) ;
- pour la mission French Tech (7 M€) ;
- pour le parc locatif et les projets informatiques de la DGCCRF (3,4 M€)

## Justification par action

### ACTION

#### 04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		765 511 840 773 795 619	<b>765 511 840</b> <b>773 795 619</b>		763 293 840 761 500 011	<b>763 293 840</b> <b>761 500 011</b>

Les crédits LFI (765 511 840 € en AE et 763 293 840 € en CP) minorés par application de la réserve de précaution prévue par la loi organique relative aux lois de finances ont été complétés notamment par les mouvements de ressources suivants :

- le report de crédits généraux d'un montant de total de 2 868 342 € en AE et 20 928 736 € en CP dont 14 M€ en CP au bénéfice du Commissariat aux communications électroniques de défense – CCED et 5.1 M€ à celui de la mission French Tech
- le report du fonds de concours PIA 1 - 2-00362 « Contribution du PIA aux projets de modernisation de l'action publique » pour un montant de 81 545 € en AE et de 42 518 € en CP (arrêté de report du 29 janvier 2024) au bénéfice de la mission French Tech (brique 447 « actions en faveur du numérique et des télécoms ») ;
- l'annulation sur l'action 4 de 5 312 929 € en AE et de 5 481 242 € en CP en application du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits, dont 1 798 198 € en AE et 2 099 369 € en CP sur le Commissariat aux communications électroniques de défense (CCED) , 1 538 520 € en AE et en CP sur l'Agence nationale des fréquences (ANFr) » et 1 108 150 € en AE et en CP sur la French Tech ;
- plusieurs redéploiements internes au BOP de la DGE du programme 134 ont été réalisés pour un montant total de +12 785 023 € en AE et +2 088 355 € en CP afin de pouvoir verser, notamment, la subvention à La Poste au titre de l'aménagement du territoire ;
- un virement de crédits à hauteur de 10 000 € en AE et en CP en faveur du programme 218 destiné au financement de la contribution de la Mission French tech au fonds innovation (Décret n° 2024-1055 du 22 novembre 2024) ;
- un transfert de crédits à hauteur de 2 251 213 € en AE et 675 000 € en CP en faveur du CCED (Décret n° 2024-1077 du 28 novembre 2024) ;
- une ouverture de crédits sur l'action 4 pour un montant de 34 000 000 € en AE et 35 000 000 € en CP (loi n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 de finances de fin de gestion pour 2024).

Une faible sous-consommation est constatée en fin de gestion sur les actions en faveur du numérique et des télécoms (France Num, filtre national de cybersécurité, Mission French Tech) à hauteur de 1,3 M€ en AE et de 8,7 M€ en CP, ainsi que de 1,3 M€ en CP sur le CCED. La totalité des crédits disponibles est consommée sur les autres dispositifs de l'action 4.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	54 100 000	56 378 521	54 082 000	54 961 559
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 600 000	6 225 361	2 582 000	4 808 399
Subventions pour charges de service public	51 500 000	50 153 160	51 500 000	50 153 160
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 200 000	2 992 000	3 200 000	2 992 000
Subventions pour charges d'investissement	3 200 000	2 992 000	3 200 000	2 992 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	708 211 840	714 425 098	706 011 840	703 546 452
Transferts aux entreprises	677 820 000	700 652 995	677 820 000	689 288 002
Transferts aux autres collectivités	30 391 840	13 772 103	28 191 840	14 258 450
<b>Total</b>	<b>765 511 840</b>	<b>773 795 619</b>	<b>763 293 840</b>	<b>761 500 011</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (6,2 M€ en AE et 4,8 M€ en CP)**

Ces crédits correspondent à des actions en faveur du numérique et concernent :

- des marchés de prestations de la French Tech, notamment des actions de promotion et de communication, dans le cadre d'une politique d'attractivité des startups françaises en France et à l'international (3,1 M € en AE et 2,3 M€ en CP) ;
- l'initiative France Num pour la transformation numérique des TPE et des PME (à hauteur de 255 334 € en AE et 362 233 € en CP), avec la poursuite des dispositifs mis en œuvre ;
- un marché public du Commissariat aux communications électroniques de défense (CCED) (2,9 M€ en AE et 2,2 M€ en CP).

**Les subventions pour charges de service public de l'ANFR (50,2 M€ en AE et en CP)**

Cette dépense correspond à la dotation versée à l'Agence nationale des fréquences (ANFR) pour un montant de 50 153 160 € en AE et en CP.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du rapport annuel de performance.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

### Subventions pour charges d'investissement (3 M€ en AE et CP)

Cette dépense correspond à la dotation versée à l'Agence nationale des fréquences (ANFR) d'un montant de 2 992 000 € en AE et en CP en 2024 qui était prévue pour la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (investissements dans l'acquisition de matériels radioélectriques supplémentaires pour permettre un contrôle simultané des fréquences sur un grand nombre de sites différents au moment des jeux).

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention de l'action 4 (714,4 M€ en AE et 703,5 M€ en CP) recouvrent :

- la dotation de La Poste au titre de sa mission de Service universel postal (500 M€ en AE et CP) ;
- la dotation de La Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire pour 2024 (120 M€ en AE et en CP) ;
- la compensation par l'État des coûts de la mission de service public de La Poste du titre de sa mission de transport de presse : l'aide versée s'est élevée en 2024 à 42,8 M€ en AE et en CP ;
- les crédits dédiés au remboursement des dépenses effectuées par les opérateurs de communication électronique pour l'accomplissement des obligations légales qui leurs sont fixées par le code des postes et des communications électroniques (29 617 643 € en AE et 18 625 218 € en CP) ;
- les crédits consacrés au développement du réseau de soutien à l'écosystème Tech et au financement de projets portés par des startups (*programmes « FT Tremplin - volet incubation », « Capitales French Tech » et « Communautés French Tech nationales », « Community Fund 2024-2025 – volet international », « Welcome to la French Tech »*) (12 M€ en AE et 12 M€ en CP) ;
- les cotisations versées aux organismes internationaux des postes et télécommunications (10 077 681 € en AE et en CP) prévues par les conventions, déclinées de la façon suivante :

Organismes	Exécution 2024
Union postale universelle (UPU)	2 507 680,25
Union internationale des télécommunications (UIT)	7 178 850
European communications office (ECO)	219 203,23
Institut européen des normes de télécommunications (ETSI)	171 948
<b>TOTAL</b>	<b>10 077 681,48</b>

**ACTION****07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		429 217 322	<b>429 217 322</b>		185 117 758	<b>185 117 758</b>
		426 539 194	<b>426 539 194</b>		181 862 962	<b>181 862 962</b>

L'action 7 enregistre une consommation légèrement inférieure à la LFI 2024 de 2,7 M€, en AE et 3,3 M€ en CP. Ce montant s'explique notamment par l'annulation de la réserve de précaution de Business France.

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

**ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	425 417 322	421 432 149	181 317 758	176 755 917
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	324 673 418	325 578 245	80 573 854	80 902 013
Subventions pour charges de service public	100 743 904	95 853 904	100 743 904	95 853 904
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 800 000	5 107 045	3 800 000	5 107 045
Transferts aux entreprises	3 800 000	5 107 045	3 800 000	5 107 045
<b>Total</b>	<b>429 217 322</b>	<b>426 539 194</b>	<b>185 117 758</b>	<b>181 862 962</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (421,4 M€ en AE et 176,8 en CP)

**Rémunération de Bpifrance Assurance Export et au titre des prestations réalisées pour le compte de l'État**

En 2024, les autorisations d'engagements ont été consommées au titre de l'engagement de la totalité des dotations annuelles contractualisées (en intégrant la TVA déductible au taux de 20 %), dans le cadre de la convention pluriannuelle 2023-2027 signée entre l'État et Bpifrance Assurance Export. Les CP versés s'élèvent à 80,3 M€ dont 79,4 M€ au titre de la rémunération 2024 et 0,9 M€ à celui du solde de la part variable de l'exercice 2023.

### Subvention pour charges de service public allouée à Business France

En 2024, Business France a bénéficié d'une subvention pour charges de service public d'un montant brut de 95,7 M€ en AE et en CP. Cette subvention est destinée à couvrir les coûts de la mission de service public confiée à Business France par l'État, consistant à promouvoir l'internationalisation et l'attractivité de l'économie française, notamment en application du contrat d'objectifs et de moyens signé pour 2023-2026. Le montant de la subvention pour charges de service public a été complété à hauteur de 0,1 M€ pour l'organisation d'événements d'attractivité à l'international et pour le fonctionnement du « *Welcome to la French Tech desk* », via un mouvement de crédits entre BOP en provenance de la DGE (Mission French Tech), au sein du programme.

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2023-2026 fixe les grandes orientations pour Business France pour la même période. Il comprend un premier axe qui vise à accroître l'impact de l'activité de Business France sur l'économie française, notamment dans le sens des priorités gouvernementales (telles que le développement des filières ciblées par France 2030 ou la décarbonation). Un deuxième axe vise la recherche d'efficacité et de performance de l'agence dans ses activités d'accompagnement des entreprises, en incitant au développement de ses ressources propres et en intégrant de nouvelles priorités notamment dans le domaine du commerce digital. Le troisième axe s'inscrit dans une perspective de transformation avec le renforcement de la Team France Export aussi bien en France (avec CCI France, Bpifrance et les Régions) qu'à l'étranger, à travers la consolidation des partenariats existants.

### Financement d'évènements concourant à l'internationalisation des entreprises françaises

Cette dépense a permis de financer la participation du ministère à l'organisation d'évènements en faveur du développement à l'international des entreprises françaises et de l'attractivité du territoire, comme *Choose France*.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

### Exposition universelle

Le programme 134 a contribué en 2024 à hauteur de 4,6 M€ aux dépenses liées à la participation de la France à la future exposition universelle d'Osaka-Kansai (2025), coordonnée par la Compagnie française des Expositions (Cofrex). L'Exposition aura lieu du 13 avril au 13 octobre 2025 ; le Pavillon français aura pour thème « Audace & savoir-faire ». Une somme de 0,5 M€ a également été versée à la Cofrex au titre de l'accord de non-reconstruction du pavillon France de l'exposition universelle de Dubaï.

## ACTION

### 08 – Expertise, conseil et inspection

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
	<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>					
	<i>Réalisation</i>					
08 – Expertise, conseil et inspection	15 828 416	89 409	<b>15 917 825</b>	15 828 416	89 409	<b>15 917 825</b>
	15 097 139	618	<b>15 097 756</b>	15 097 139		<b>15 097 139</b>

Les crédits ouverts en LFI 2024 au titre du fonctionnement courant s'élevaient à 89 409 €. Ces ressources ont été diminuées de 40 000 €, en raison du transfert à l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) de la contribution du Conseil général de l'économie (CGE) au financement de l'étude « baromètre du numérique ».



## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	15 828 416	15 097 139	15 828 416	15 097 139
Rémunérations d'activité	10 058 558	9 809 226	10 058 558	9 809 226
Cotisations et contributions sociales	5 635 218	5 179 360	5 635 218	5 179 360
Prestations sociales et allocations diverses	134 640	108 552	134 640	108 552
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	89 409	618	89 409	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	89 409	618	89 409	
<b>Total</b>	<b>15 917 825</b>	<b>15 097 756</b>	<b>15 917 825</b>	<b>15 097 139</b>

La contribution du CGE au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH-FP) n'a pas été requise en 2024.

**ACTION****13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	17 025 817	5 725 514	<b>22 751 331</b>	17 025 817	7 763 067	<b>24 788 884</b>
	17 160 565	5 406 826	<b>22 567 391</b>	17 160 565	6 789 025	<b>23 949 590</b>

L'action 13 enregistre une consommation des crédits HT2 inférieure de 381 688 € en AE et de 974 042 € en CP par rapport à la LFI 2024 (5,73 M€ en AE et 7,76 M€ en CP.). Elle correspond au niveau de la ressource disponible (5,42 M€ en AE et à 6,88 M€ en CP), cette action ayant également contribué à la minoration, en gestion, des crédits LFI suite aux annulations crédits et autres mouvements impactant la ressource.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	17 025 817	17 160 565	17 025 817	17 160 565
Rémunérations d'activité	12 075 960	12 144 706	12 075 960	12 144 706
Cotisations et contributions sociales	4 662 886	4 741 217	4 662 886	4 741 217
Prestations sociales et allocations diverses	286 971	274 643	286 971	274 643
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 501 514	5 239 462	7 539 067	6 380 539
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 501 514	5 239 462	7 539 067	6 380 539
Titre 5 : Dépenses d'investissement	200 000	136 899	200 000	378 021
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	200 000	136 899	200 000	378 021
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	24 000	30 465	24 000	30 465
Prêts et avances	24 000	30 465	24 000	30 465
<b>Total</b>	<b>22 751 331</b>	<b>22 567 391</b>	<b>24 788 884</b>	<b>23 949 590</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 501 514	5 239 462	7 539 067	6 380 539

**Les dépenses de gestion du site s'élèvent à 0,91 M€ en AE et 2,73 en CP.** Celles-ci comprennent le paiement de l'échéance du loyer 2024 révisé (ILAT), les charges locatives et fiscales, l'entretien des locaux et la maintenance immobilière. L'exécution est inférieure à la prévision du fait de l'obtention d'un avoir sur la reddition des charges locatives de l'année N-1.

**Les dépenses d'acquisition de connaissances (1,92 M€ en AE et 1,25 M€ en CP)** comprennent notamment :

- le programme d'expertises externes s'inscrivant dans le cadre des missions de régulation de l'ARCEP qui a été réalisé à hauteur de 1,41 M€ ; il constitue un enjeu stratégique pour le régulateur. En hausse cette année, il explique une exécution en AE supérieure à la prévision.
- le budget de formation des collaborateurs qui s'est élevé à 0,29 M€ ; il permet l'accompagnement des équipes dont l'un des enjeux majeurs en matière de GRH est le renouvellement et l'extension des compétences à un rythme soutenu au regard des évolutions rapides du secteur, tant sur le cœur de métier,

les *data sciences*, que sur les *soft skills* ainsi que pour développer des compétences sur les missions nouvelles issues de la loi SREN.

**Les dépenses des systèmes d'information (1,55 M€ en AE et en CP)** couvrent les dépenses de fonctionnement courant comme l'hébergement, les évolutions et la maintenance des logiciels existants. La réalisation inférieure à la prévision sur cette rubrique, provient d'un engagement juridique qui ne s'est pas fait en année pleine sur le marché « hébergement des infrastructures de l'Arcep », en effet celui-ci est en cours d'appel d'offres.

**Les dépenses d'organisation du débat public**, de concertation, et des groupes de travail européens et prospective (0,51 M€ en AE et 0,49 M€ en CP) ont permis la participation à de nombreux groupes de travail notamment au sein du BEREC.

**Les dépenses de fonctionnement courant, d'actions sociales et de prévention** d'un montant de 0,35 M€ en AE et 0,36 M€ en CP couvrent les achats de fournitures et matériel de bureau ainsi que des prestations d'action sociale.

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	200 000	136 899	200 000	378 021

Les dépenses d'investissement ont été affectées au développement d'un module portant sur l'outil de gestion des fréquences et à un complément de développement de l'outil cartographique « Mon réseau mobile » v2.

#### DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prêts et avances	24 000	30 465	24 000	30 465

Le montant de 0,03 M€ est relatif à la révision du dépôt de garantie avec un taux de révision (ILAT) plus élevé que dans la prévision.

## ACTION

### 15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	19 573 716	21 905 000	<b>41 478 716</b>	19 573 716	5 614 930	<b>25 188 646</b>
	18 831 376	20 039 297	<b>38 870 673</b>	18 831 376	6 484 620	<b>25 315 995</b>

La dotation LFI 2024 en crédits hors titre 2 s'élevait à 21,9 M€ en AE et 5,6 M€ en CP. Compte tenu de la réserve de précaution, des annulations de crédits et de l'abondement du programme en fin de gestion en AE et CP, la ressource disponible finale s'est établie à 20 M€ en AE et à 6,6 M€ en CP. Cette ressource a été consommée en quasi-totalité puisqu'au 31 décembre 2024, la consommation des crédits de l'Autorité de la concurrence s'élevait à 20 039 297 € en AE et 6 484 620 € en CP.

Le fait marquant de la gestion 2024 a été le renouvellement des baux. La priorité de la programmation a été donnée à la mise en œuvre de la deuxième tranche des travaux de renouvellement du système de chauffage, ventilation et climatisation sur le bâtiment domanial situé avenue de l'Opéra.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	19 573 716	18 831 376	19 573 716	18 831 376
Rémunérations d'activité	13 392 053	13 143 830	13 392 053	13 143 830
Cotisations et contributions sociales	5 942 678	5 472 875	5 942 678	5 472 875
Prestations sociales et allocations diverses	238 985	214 671	238 985	214 671
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	21 355 000	19 536 400	5 064 930	5 968 511
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	21 355 000	19 536 400	5 064 930	5 968 511
Titre 5 : Dépenses d'investissement	550 000	502 897	550 000	516 108
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		502 897		516 108
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	550 000		550 000	
<b>Total</b>	<b>41 478 716</b>	<b>38 870 673</b>	<b>25 188 646</b>	<b>25 315 995</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Les dépenses immobilières** (17,27 M€ en AE et 3,72 M€ en CP) liées aux baux, à l'entretien des locaux et aux prestations générales ont été inférieures en AE et supérieures en CP par rapport aux prévisions du PAP (19 M€ en AE et 2,9 M€ en CP). L'écart provient principalement d'un montant réel inférieur sur l'engagement des baux et de l'avancée dans le temps de leur facturation.

**Les dépenses de communication, de documentation et d'expertise juridique** (0,99 M€ en AE et 1 en CP M€) sont supérieures aux prévisions qui étaient de 0,92 M€ en AE et 0,96 M€ en CP. Cela s'explique par la poursuite de l'augmentation des frais d'honoraires juridiques et l'intégration du paiement des frais irrépétibles sur cette enveloppe qui atteint des montants inédits (0,45 M€ en AE et 0,46 M€ en CP).

**Les dépenses d'informatique et de téléphonie** (0,62 M€ en AE et 0,61 M€ en CP) sont légèrement inférieures à la prévision du PAP, afin de permettre le financement partiel de l'achat d'investissement.

**Les dépenses liées à l'activité du service des ressources humaines** (0,4 M€ en AE et 0,38 M€ en CP) comprennent notamment les dépenses de formation. Leur exécution est légèrement inférieure à la prévision du PAP (0,42 M€ en AE et 0,44 M€ en CP).

**Les frais de déplacement et de représentation** (0,25 M€ en AE et en CP), notamment liés aux opérations de visite et saisie (OVS), sont conformes à la prévision du PAP.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

**L'exécution des dépenses d'investissement** (0,5 M€ en AE et 0,52 en CP) est liée aux travaux de rénovation du système de chauffage ventilation climatisation du bâtiment domanial. Un achat de matériel d'infrastructure informatique est également à relever.

## ACTION

### 23 – Industrie et services

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
23 – Industrie et services	119 321 500	1 295 432 737	<b>1 414 754 237</b>	119 321 500	1 265 447 737	<b>1 384 769 237</b>
	115 693 410	2 279 347 886	<b>2 395 041 296</b>	115 693 410	2 303 468 536	<b>2 419 161 946</b>

L'action 23 enregistre une consommation des crédits hors titre 2 supérieure de 984 M€ en AE et 1 038 M€ en CP comparé à la LFI 2024. Cet écart s'explique notamment par la dépense réalisée au titre du dispositif d'aide aux entreprises énérgo-intensives (954,6 M€ en CP) très majoritairement financée sur reports et par la prise en charge en gestion de mesures non inscrites en LFI comme les aides exceptionnelles en réponse à la crise en Nouvelle Calédonie (116,8 M€) et à la crise de l'eau à Mayotte ou une aide exceptionnelle financée en loi de fin de gestion en contrepartie d'annulation à due-concurrence (161 M€) sur le programme 367 (Participations financières de l'État).

La prévision de crédits LFI intégrait l'ouverture de 100 M€ en AE et en CP pour financer l'activité de Bpifrance en 2024, en particulier pour financer des missions d'accompagnement des entreprises. Partagé entre les BOP de la DGE et de la DGT, ce dispositif a été exécuté à hauteur de 47,75 M€ en AE et 45,65 M€ en CP sur le programme 134 et 13,5 M€ ont été transférés en gestion vers le programme 147.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	119 321 500	115 693 410	119 321 500	115 693 410
Rémunérations d'activité	79 610 486	77 559 816	79 610 486	77 559 816
Cotisations et contributions sociales	38 427 712	36 551 788	38 427 712	36 551 788
Prestations sociales et allocations diverses	1 283 302	1 581 806	1 283 302	1 581 806
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	36 941 176	42 694 910	36 941 176	43 988 588
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 250 156	13 618 105	8 250 156	14 911 783
Subventions pour charges de service public	28 691 020	29 076 805	28 691 020	29 076 805
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 258 491 561	2 236 652 976	1 228 506 561	2 259 479 948
Transferts aux entreprises	1 236 266 716	2 159 265 705	1 206 266 716	2 180 734 174
Transferts aux collectivités territoriales	9 000 000	64 215 631	9 000 000	64 215 631
Transferts aux autres collectivités	13 224 845	13 171 640	13 239 845	14 530 144
<b>Total</b>	<b>1 414 754 237</b>	<b>2 395 041 296</b>	<b>1 384 769 237</b>	<b>2 419 161 946</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**DG TRESOR****Bpifrance : financement de l'activité fonds de garantie du plan « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » (6,63 M€ en AE et en CP)**

Cette dépense correspond à la mise en œuvre du plan « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » notamment à la souscription au Fonds de Fonds Quartiers prévu par l'axe 2 « Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les quartiers ». Le Fonds de fonds quartiers a vocation à investir prioritairement dans des fonds d'envergure nationale dont la stratégie d'investissement cible des entreprises dédiées au développement de l'activité économique et de l'emploi dans les QPV.

**DGE**

**Les dépenses de fonctionnement de l'action (36,1 M€ en AE et 37,4 M€ en CP) recouvrent les dépenses suivantes :**

**La subvention pour charges de service public de l'opérateur Atout France (29,08 M€ en AE et en CP)**

Ces crédits correspondent à la dotation versée à l'opérateur Atout France pour le développement et la promotion du tourisme en France. Ces crédits financent les dépenses de fonctionnement, à l'exception des dépenses de personnel liées au plan Destination France qui sont financées par des ressources propres. En 2024, l'opérateur a bénéficié d'une hausse ponctuelle de SCSP correspondant au soutien prévu dans le cadre du Plan Destination France à la mission d'observation du tourisme (France tourisme observation et tableau de bord du tourisme durable).

**Le soutien au tourisme (0,04 M€ en AE et 0,2 M€ en CP)**

Cette enveloppe a permis le financement d'une étude par les élèves du corps des IPEF (travail de 4 étudiants des Ponts ParisTech) sur la montée en puissance de la travel tech en France, le financement d'une étude sur l'utilisation de l'eau dans le secteur du tourisme ou encore une formation e-learning sur la gestion des flux touristiques, ainsi qu'une vidéo bilan. Des vidéos ont permis de former les gestionnaires de sites touristiques et collectivités (entreprises et institutionnels) à cet enjeu.

**Les études et enquêtes statistiques pour les secteurs de l'industrie (0,2 M€ en AE et 0,4 M€ en CP)**

Il s'agit de renforcer la capacité d'expertise de l'administration. Ces crédits permettent de financer l'accès à des bases de données ou à des études sectorielles ou structurelles, lorsque les données ne sont pas publiques ou que les études ne peuvent être réalisées entièrement en régie.

**Le soutien aux filières industrielles et de service - Service à la personne - SAP (0,51 M€ en AE et 0,58 M€ en CP)**

Ces crédits ont permis de financer le marché de prestations du système d'information NOVA relatif au traitement par les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), des demandes d'agrément et de déclaration d'entreprises et d'associations de services à la personne et à la gestion de la base de données correspondante, ainsi que les derniers développements informatiques de la conception du nouveau logiciel NOVA 2 et les différents marchés publics liés. En 2024, NOVA 2 est entrée en phase de maintenance corrective et évolutive avec des travaux portant sur la correction des anomalies et la mise en place d'évolutions prioritaires pour les utilisateurs ainsi que la mise en production de l'infocentre SAP au troisième trimestre.

**Le soutien aux filières industrielles et de services - Les aides exceptionnelles (0,2 M€ en AE et 1,3 M€ en CP)**

Il s'agit notamment de couvrir les frais de gestion :

- de l'Agence de services et de paiement - ASP (0,5 M€ en CP) pour la mise en œuvre du dispositif Fonds territorial d'accessibilité. Ce fonds vise à accompagner les établissements recevant du public de cinquième catégorie (commerces de proximité, cafés, restaurants ou hôtels) dans leur mise en accessibilité ;
- de l'Agence nationale de la cohésion des territoires - ANCT (0,2 M€ en AE) au titre du dispositif Territoire de reconquête commerciale. Ce dispositif vise à transformer les zones commerciales périphériques comportant des friches affectant les entrées de ville et soutenir l'installation, dans les zones rurales, de commerces sédentaires multiservices ou de commerces itinérants permettant de desservir plusieurs communes rurales.

Ces crédits ont par ailleurs financé :

- Les restes à payer de l'émission " Connecte ta boîte » (0,3 M€ en CP) ;
- L'organisation des conférences d'affaires sur la filière sport et sur la filière handicap durant la période olympique ;
- Le financement d'étude sur le tourisme de mémoire (étude cofinancée avec le ministère des armées) ;
- Les dépenses liées au sommet Destination France ;

**La surveillance des marchés (0,7 M€ en AE et CP)**

Ces crédits ont financé, dans le cadre d'un marché public pluriannuel de trois ans, les contrôles et essais pratiqués, pour les services de la DGCCRF et la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), sur les produits entrant sur le marché de l'Union européenne aux frontières françaises ou commercialisés sur le marché intérieur européen. Ils ont par ailleurs financé une consultation sponsorisée en France des normes rendues d'application obligatoire d'origine européenne ou internationale menée par l'AFNOR.

**Le développement des PME (1,6 M€ en AE et 0,7 M€ en CP)**

Ces crédits ont financé la gestion du marché public relatif au label d'État « Entreprise du patrimoine vivant », le volet « international » de la Stratégie nationale en faveur des métiers d'art en particulier la mise en place d'une « Team Export Excellence » pilotée par Business France pour soutenir le développement à l'export des entreprises des métiers d'art.

**Les contentieux en matière d'urbanisme commercial (0,1 M€ en AE et en CP)**

Ces crédits financent la mise en place d'une assistance juridique rédactionnelle au titre des mémoires en défense pour la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) devant les Cours administratives d'appel. En 2023, 21 mémoires ont ainsi été rédigés.

**Les autres dépenses de fonctionnement (3,3 M€ en AE et 3,7 M€ en CP)**

Ces crédits correspondent à l'exercice des missions suivantes :

1. le remboursement des personnels mis à disposition (0,3 M€ en AE et CP). Les mises à disposition contre remboursement concernent des agents du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et de l'Université Paris Cité.
2. les moyens de fonctionnement de la DGE (administration centrale) et de ses services déconcentrés, directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) (2,5 M€ en AE et 2,7 M€ en CP). Ces dépenses recouvrent notamment :
  - des prestations informatiques spécifiques, des acquisitions de logiciels notamment utilisées par les DREETS ;
  - le développement de la start-up d'État « Place des entreprises », et le développement des plateformes « Impact » et « Signaux faibles » ;
  - des dépenses de mise en conformité au RGA des principales applications de la DGE ;
  - le développement de la plateforme API Meublés, plateforme nationale dont l'objectif est de collecter et exploiter les données transmises par les opérateurs numériques (procédure d'enregistrement des locations de courte durée) dont la demande et la transmission sont prévues dans l'Article L324-1-1 du Code du Tourisme ;
  - le développement d'un CRM ou gestion de la relation client (Customer Relationship Management) « Suivi entreprises » permettant d'améliorer les relations entre l'État et les entreprises ;
  - des prestations de formation « métiers » (métrologie et développement économique) et des prestations de formation comme, par exemple, la sensibilisation des agents de la DGE à la transition écologique ;
  - la prise en charge de frais de justice ;
  - la prise en charge des stagiaires.
3. les dépenses de communication (0,5 M€ en AE et 0,8 M€ en CP) qui ont permis de notamment financer :
  - des dépenses de développement Web (site web, hébergement, et provisions pour développement) ;
  - des outils de communication notamment des abonnements à des solutions d'organisation de webinaires et de gestion et d'envoi des lettres d'information ;
  - des opérations de communication visant le renforcement de la notoriété de la DGE (marché pour l'édition d'un rapport annuel, achat de goodies, d'espaces et de partenariats) ;
  - le financement de la Semaine de l'industrie et de l'exposition " Fabriqué en France ».

**La gestion du dispositif de compensation carbone des sites très électro-intensifs (0,15 M€ en AE et 0,07 M€ en CP)**

Cette dépense correspond aux frais de gestion facturés au titre de la campagne 2023 par l'ASP, opérateur du dispositif. Cette dernière instruit les demandes d'aide des entreprises, assure le versement des aides et procède à la récupération des indus.

**Le dispositif relance « aide à la recherche de repreneurs » (0,01 M€ en AE et 0,3 M€ en CP)**

Ce dispositif a permis de financer des prestations d'appui et de conseil dans le cadre de la mission d'accompagnement de restructuration ou de transformation d'entreprises (MRE) de la DGE, en lien avec la déléguée interministérielle aux restructurations d'entreprises (DIRE). Ces dépenses soutiennent les actions de recherche de repreneurs pour des entreprises en difficulté ou d'accompagnement de la relance d'entreprises considérées comme stratégiques.

**Les frais de gestion de Bpifrance au titre des dispositifs du programme 877 (0,05 M€ en AE et 0,04 M€ en CP)**

Ce sont les frais de gestion facturés par Bpifrance Financement SA dans le cadre de sa gestion des avances remboursables et prêts à taux bonifiés accordés aux entreprises touchées par la Covid-19 et le conflit en Ukraine et portés sur le programme 877 du compte spécial « Prêts et avances aux particuliers et organismes privés ».

**Le plan de résilience – aides aux entreprises (0,2 M€ en AE et 0,3 M€ en CP)**

Cette dépense correspond aux coûts d'hébergement de la plateforme informatique d'aide à la sobriété énergétique pour les entreprises et aux coûts des prestations informatiques de mise à l'arrêt.



## DÉPENSES D'INTERVENTION

### DG TRESOR

#### **Bpifrance : financement de l'activité fonds de garantie et accompagnement du plan « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » (20,1 M€)**

Cette dépense correspond à la mise en œuvre du plan « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », pour ce qui concerne les axes 2 « Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les quartiers » et 3 « Accélérer, Développer et Conquérir »

#### **Aides exceptionnelles**

Une dépense exceptionnelle a été exécutée par la DG Trésor en 2024, sous la forme d'une subvention pour motif d'intérêt général versée à une société privée afin de prévenir un préjudice pour les particuliers, clients de cette entreprise (7,2 M € en CP).

### DGE

**Les dépenses d'intervention de l'action (2 048 M€ en AE et 2 071 M€ en CP) recouvrent notamment les dépenses de transfert aux entreprises, aux collectivités et autres collectivités suivantes :**

#### **Le plan de résilience – guichet gaz et électricité (952,94 M€ en AE et 954,59 M€ en CP)**

Le dispositif institué par le décret n° 2022-967 du 1<sup>er</sup> juillet 2022, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 31 décembre 2023, est destiné à compenser l'augmentation des coûts d'approvisionnement en électricité et en gaz naturel et en chaleur ou froid produits à partir d'électricité ou de gaz naturel.

L'évolution de la crise a conduit à une modification de l'encadrement temporaire et du décret d'application qui a permis de simplifier les critères d'éligibilité du guichet d'aide à compter de septembre 2022. L'instruction de l'aide est assurée par la direction générale des finances publiques (DGFIP), le traitement des demandes d'aide reposant sur un système automatisé. Par ailleurs, un simulateur a été mis en ligne sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) depuis le 3 octobre 2022 et permet aux entreprises d'évaluer leur éligibilité à l'aide « Gaz-électricité » et d'obtenir une estimation de son éventuel montant. En 2024, 952,94 M€ en AE et 954,59 M€ en CP ont été consommés au titre du guichet « gaz et électricité ». Ce dispositif exceptionnel a été soldé en 2024.

#### **La compensation carbone des sites très électro-intensifs (915,33 M€ en AE et 914,28 M€ en CP)**

Cette dépense correspond à la compensation des coûts indirects induits par le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, versée aux entreprises éligibles à ce dispositif, comme le prévoit le code de l'énergie. Les crédits consommés en 2024 couvrent le solde de l'aide au titre des coûts supportés en 2023 et l'avance au titre de l'année 2024. Il est précisé qu'un reversement par l'ASP de l'aide non utilisée au titre de la campagne 2023 a été comptabilisé (rétablissement de crédits de -3,5 M€ en AE et en CP).

#### **Le soutien aux filières industrielles et de services - Les aides exceptionnelles (131,6 M€ en AE et 146,6 M€ en CP)**

Ces dépenses concernent notamment :

Deux aides exceptionnelles à destination de Mayotte pour faire face à la crise de l'eau et à la crise sociale :

- Une aide (9,6 M€ en AE et en CP) pour les entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques résultant de la situation hydrique de Mayotte et des mesures de restriction d'usage de l'eau prises pour y remédier ;
- Une aide (1,1 M€ en AE et CP) au profit des entreprises exerçant une activité économique à Mayotte, touchées par les conséquences économiques résultant de la situation sociale, en particulier suite à la mise en place de barrages sur les routes et de blocages des administrations par des collectifs du 20 janvier au 29 février 2024.

Quatre aides exceptionnelles ont été mises en place en Nouvelle-Calédonie afin de limiter les conséquences économiques de la crise sociale ayant débuté en mai 2024 :

- Une lettre de couverture a permis le versement d'une allocation de chômage partiel (51 M€ en AE et CP) versée par l'État au Gouvernement de Nouvelle Calédonie (GNC) pour les entreprises contraintes de cesser leur activité, que ce soit temporairement ou définitivement, partiellement ou totalement ;
- L'instauration d'un fonds de solidarité pour les PME (46,4 M€ en AE et CP) créées au plus tard le 30 novembre 2022, à jour de leurs obligations fiscales déclaratives, n'ayant pas une dette fiscale supérieure à 180 000 francs CFP (soit 1 500 €), et ayant perdu plus de 50 % de leur chiffre d'affaires entre la moyenne de 2022 et le mois considéré. Le fonds de solidarité a ensuite été élargi aux entreprises créées entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 mars 2024 en les rendant éligibles à une aide forfaitaire de 1 500 € ;
- Une aide à caractère exceptionnel « cas par cas » (15,2 M€ en AE et CP) pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 57 millions de francs CFP (soit environ 478 000 €), n'ayant pas une dette fiscale supérieure à 180 000 francs CFP (soit 1 500 €), et ayant perdu plus de 50 % de leur chiffre d'affaires en moyenne entre 2022 et la période considérée ;
- Une aide (4,2 M€ en AE et CP) pour le financement à hauteur de 50 % par l'État de l'aide à la collectivité de la Province Sud pour mettre en place ses aides aux entreprises détruites. Cette aide est non cumulable avec le dispositif de chômage partiel.

Une aide (0,5 M€ en AE et CP) a été mise en place pour les entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques résultant des inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais en novembre 2023 et janvier 2024 ;

Le versement d'une aide (14,4 M€ en CP) afin de soutenir 2 dispositifs de soutien au commerce de proximité lancés en 2023 et gérés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le programme de requalification des zones commerciales périphériques, d'une part, et l'accompagnement à l'ouverture de commerces dans des communes rurales qui en sont dépourvues, d'autre part ;

Le financement du programme « 50 Terrains d'expérimentation » (1,25 M€ en AE et 1 M€ en CP) par l'opérateur Atout France, et qui vise à soutenir le développement et le rayonnement des startups touristiques françaises ;

Le paiement du solde des conventions de subvention (0,9 M€ en CP) entre l'État et CMA France, d'une part, et l'État et CCI France, d'autre part, pour l'accompagnement des entreprises artisanales ou touristiques développant une activité touristique à titre principal ou accessoire pour intégrer le numérique dans leur stratégie et leur fonctionnement quotidien.

#### **Le soutien au tourisme (2,1 M€ en AE et 6,3 M€ en CP)**

Ces crédits ont permis notamment la signature d'une convention avec l'opérateur Atout France fin 2023 ainsi qu'un avenant fin 2024 afin de renforcer et de valoriser une offre d'ingénierie touristique pour les territoires (mesure 11 du plan destination France). Cette convention a permis, à travers le lancement de divers appels à manifestation d'intérêt, d'investir dans le tourisme durable et d'appuyer la transformation durable de l'économie touristique, de soutenir les territoires et les filières fragilisés par la crise sanitaire et inscrire les destinations touristiques engagées dans la mise en place d'un tourisme durable et responsable dans un écosystème digital partagé (en s'appuyant sur les réseaux territoriaux existants). En 2024, 7 appels à manifestation d'intérêts ont été lancés sur des thématiques comme la gestion de l'eau, l'appui aux hébergements touristiques en outre-mer, le marketing digital à destination des réseaux territoriaux, etc.

Ils ont également permis de financer la contribution de la France à l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) à hauteur de 0,4 M€ en AE et CP ainsi qu'à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour le Comité tourisme (0,02 M€ en AE et en CP).

#### **Les études et enquêtes statistiques pour les secteurs de l'industrie (0,01 M€ en CP)**

Ces crédits ont permis d'actualiser l'observatoire de la filière des industries de sécurité afin de produire les éditions 2022 et 2024 en partenariat avec le comité stratégique de la filière industries de sécurité. L'observatoire a pour objectif d'analyser et de mettre en commun le périmètre, le poids économique ainsi que les principales tendances de cette filière.

**Plan de soutien aux sous-traitants automobiles (0,2 M€ en CP)**

Cette dépense, sur des crédits reportés, correspond aux dernières actions du plan d'accompagnement des sous-traitants de la filière automobile pour réussir la transition écologique, identifier les meilleures opportunités de diversification, innover et investir dans de nouveaux équipements de production.

**Relance - Accompagnement restructuration et résilience PME (2,8 M€ en CP)**

Ce dispositif opéré par BPI, désormais soldé, avait pour objet le déploiement d'un programme d'accompagnement des entreprises pour accélérer et sécuriser la reprise d'activité.

**Le soutien aux filières - actions collectives de centrale (1 M€ en CP)**

Cette consommation correspond pour l'essentiel à la convention d'aide aux entreprises industrielles et de services implantés dans les territoires d'industrie sélectionnées dans les programmes Accélérateurs déployés par BPI.

**Le développement des PME (1,2 M€ en AE et 1,4 M€ en CP)**

Il s'agit du soutien apporté aux métiers d'art et du patrimoine vivant qui se traduit par une subvention du ministère à l'Institut national des métiers d'art (INMA) au titre de sa mission de service public, complétée par une subvention du ministère de la Culture.

Par ailleurs, la DGE a doté le fonds de soutien dédié aux métiers d'art de la Fondation du Patrimoine à hauteur de 1 M€ afin de financer et accompagner des projets visant à préserver les métiers et l'artisanat d'art. Ce fonds a permis de financer et accompagner 55 projets de restauration du patrimoine faisant appel aux savoir-faire des métiers d'art.

Ces crédits ont également permis la signature d'une convention avec Entreprise et Découverte afin de soutenir le développement du tourisme de savoir-faire dans les métiers d'art (0,04 M€) par l'établissement d'un diagnostic et d'un plan d'actions dédié aux artisans d'art.

**Accompagnement en faveur de la transition énergétique et écologique des entreprises et de la réindustrialisation (21 M€ en AE et 18,9 M€ en CP)**

Ces crédits ont financé la réalisation des 4 premières actions de la convention cadre avec BPI France, à savoir l'action 1 « Accélérateur », l'action 2 « Expertise conseil », l'action 3 « Diag'Action » et l'action 4 « Formations Spot et Volontariat territorial en entreprise (VTE) vert ». Seules les dépenses engagées par le bénéficiaire pour réaliser les actions prévues par la convention comprises entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024 sont éligibles à la subvention.

**Les autres dépenses d'intervention (0,15 M€ en AE et 0,2 M€ en CP)**

Ces crédits financent le développement de la plateforme transition écologique des entreprises en lien avec l'ADEME pour sensibiliser et accompagner les 4 millions de TPE/PME de l'économie de proximité. Il s'agit d'identifier le profil de l'entreprise à travers sa taille et son secteur d'activité (via un autodiagnostic sous la forme d'une série de questions), de définir les besoins et principaux champs d'action prioritaires de l'entreprise et de proposer automatiquement les dispositifs ou outils les plus pertinents en fonction des besoins exprimés par l'entreprise ou recommandés, sur la base d'un répertoire exhaustif de solutions publiques nationales.

**Les actions de soutien à la gouvernance des pôles de compétitivité (9 M€ en AE et 9 M€ en CP)**

Cette dépense est ciblée sur l'animation et la gouvernance des pôles de compétitivité. Des conventions de transfert de crédits d'animation ont été signées entre l'État et les régions, interlocuteurs principaux des pôles.

**Les contributions aux organismes internationaux (1,2 M€ en AE et en CP)**

Des contributions ont été versées aux organismes internationaux auxquels la France adhère en tant qu'État membre de l'UE ou de l'OCDE, dans le domaine de l'industrie, de la normalisation et de la métrologie.

**L'association française de normalisation (AFNOR) (7,9 M€ en AE et en CP)**

Une subvention a été versée à l'AFNOR au titre de sa mission d'intérêt général de pilotage et de coordination du système français de normalisation, notamment auprès des instances internationales de normalisation, d'une part, et de sa mission d'élaboration des normes françaises, d'autre part.

**Le Comité français d'accréditation (0,18 M€ en AE et 0,11M € en CP)**

Une subvention a été versée au Comité français d'accréditation (COFRAC), afin de couvrir ses missions de service public : accréditation obligatoire des laboratoires d'essais ou d'étalonnages, activités internationales de reconnaissance mutuelle, actions de promotion de la démarche d'accréditation.

**Les centres techniques industriels et organismes assimilés (6,8 M€ en AE et en CP)**

La majorité des centres techniques industriels (CTI) et comités professionnels de développement économique (CPDE) sont financés par des taxes affectées. Deux de ces organismes ont cependant bénéficié d'une subvention en 2024. Il s'agit d'une part de l'Institut français du textile habillement (IFTH) (4,1 M€ en AE et en CP) et du Centre technique de la teinture et du nettoyage (CTTN) (0,4 M€ en AE et en CP). Par ailleurs, une dotation a été versée à l'Institut Français de la Mode (IFM) qui n'est pas un CTI/CPDE (2,2 M€ en AE et en CP).

**ACTION****24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	241 979 163 236 655 108	15 428 979 14 944 712	<b>257 408 142</b> <b>251 599 820</b>	241 979 163 236 655 108	15 766 156 15 700 056	<b>257 745 319</b> <b>252 355 164</b>

Les crédits de la LFI (15 342 131 € en AE et 15 679 308 € en CP) ont été complétés par 83 968 € d'attribution de produit (la prévision initiale d'ADP était de 86 848 €, soit une sous-réalisation de 2 880 €).

La consommation des crédits de la DGCCRF au titre de l'action 24 est de 14 944 712 € en AE et de 15 700 056 € en CP.

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	241 979 163	236 655 108	241 979 163	236 655 108
Rémunérations d'activité	151 734 279	147 750 107	151 734 279	147 750 107
Cotisations et contributions sociales	88 651 582	87 078 931	88 651 582	87 078 931
Prestations sociales et allocations diverses	1 593 302	1 826 069	1 593 302	1 826 069
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 543 610	8 490 163	9 880 787	9 251 742
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 543 610	8 490 163	9 880 787	9 251 742
Titre 5 : Dépenses d'investissement		293 548		292 313
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		293 548		292 313
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 885 369	6 161 002	5 885 369	6 156 002
Transferts aux ménages		30		30
Transferts aux entreprises		3 317 328		3 317 328
Transferts aux autres collectivités	5 885 369	2 843 644	5 885 369	2 838 644
<b>Total</b>	<b>257 408 142</b>	<b>251 599 820</b>	<b>257 745 319</b>	<b>252 355 164</b>

Les crédits inscrits sur l'action 24 conduite par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) concernent l'activité des services à compétence nationale qui lui sont rattachés (service informatique ; école nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ; et service national des enquêtes), les dépenses métier des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS et DDEETS) et des directions départementales en charge de la protection des populations (DDPP et DDETSPP), ainsi que certaines dépenses de fonctionnement de l'administration centrale. Ils participent à la mise en œuvre des missions de régulation concurrentielle des marchés, de protection économique du consommateur et de sécurité du consommateur.

**Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 se sont élevées à 8,49 M€ en AE et 9,25 M€ en CP.

Elles correspondent aux :

- dépenses d'informatique (hors titre 5) : 3,43 M€ en AE et 3,40 M€ en CP ;
- dépenses de formation initiale et continue : 1,56 M€ en AE et 1,64 M€ en CP ;
- dépenses de fonctionnement : 1,50 M€ en AE et 1,38 M€ en CP ;
- loyers de l'école nationale et de certaines DEETS : 0,83 M€ en AE et 0,99 M€ en CP ;
- frais de déplacement et de changement de résidence : 0,77 M€ en AE=CP ;
- dépenses d'enquête : 0,4 M€ en AE et 1,07 M€ en CP.

**Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 se sont élevées à 0,29 M€ en AE=CP correspondant à des achats d'équipements informatiques.

**Dépenses d'intervention**

Les dépenses d'intervention réalisées en 2024 se sont élevées à 6,16 M€ en AE=CP. Elles regroupent des subventions en faveur de l'Institut national de la consommation (INC), des associations de consommateurs et du centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC).

### 1) L'institut national de la consommation (3,32 M€ en AE=CP)

Les missions de l'Institut national de la consommation définies par les articles L. 822-1 et suivants et R. 822-1 et suivants du code de la consommation incluent la réalisation de campagnes d'information des consommateurs et de prévention des risques liés à la consommation.

Ses travaux participent à l'amélioration de la qualité des produits et des services et à l'évolution de la législation. L'institut réalise des essais comparatifs, conduit des études économiques, et diffuse les résultats. Il effectue également des actions de formation sur les questions de consommation. Pour assurer l'ensemble de ces missions, outre l'appui technique qu'il apporte aux associations de consommateurs, l'INC développe également des partenariats avec les pouvoirs publics, des organismes publics ou parapublics et l'Union européenne.

Depuis 2010, l'INC gère également l'enveloppe budgétaire consacrée aux centres techniques régionaux de la consommation (CTRC) dans le cadre de conventions de financement conclues avec eux, ainsi que l'appui technique à la commission des clauses abusives.

En 2024, l'INC a perçu une subvention intégrant les crédits des CTRC et la dotation de la commission des clauses abusives. Une subvention exceptionnelle de 0,64 M€ lui a également été versée.

### 2) Les subventions aux associations de défense de consommateurs (2,62 M€ en AE=CP)

Ces subventions ont été versées dans le cadre de conventions annuelles qui s'inspirent de la convention type prévue par la circulaire du 29 septembre 2015 du Premier ministre sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations. Ces conventions de financement distinguent, au sein du projet associatif, les activités des associations qui ne relèvent pas du champ économique et celles qui sont considérées comme relevant de la sphère économique.

Ont été définies comme relevant du service d'intérêt économique général assuré par les associations de consommateurs les actions suivantes :

- l'organisation de l'accueil des consommateurs ;
- l'activité de traitement amiable des réclamations et de participation aux modes alternatifs de règlement des litiges ;
- l'activité de communication externe, à l'exclusion d'une activité commerciale de presse.

En complément de ces subventions versées dans le cadre de conventions annuelles, l'administration a également renouvelé le financement d'un nouvel appel à projet sur une thématique qu'elle a définie.

Les subventions versées aux associations nationales ont représenté 42 % du montant total versé au mouvement consommériste. Une subvention a également été attribuée au Centre européen de la consommation.

### 3) Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) (0,22 M€ en AE=CP)

Le CREDOC, association relevant de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association, est un organisme de recherche au service des acteurs de la vie économique et sociale qui analyse et anticipe le comportement des individus dans leurs multiples dimensions (consommateurs, agents de l'entreprise, acteurs de la vie sociale).

En 2024, le CREDOC a perçu une subvention de 0,22 M€ en AE= CP.

## ACTION

### 25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire		12 481 740	0 12 481 740		12 483 740	0 12 483 740

L'action 25 enregistre une consommation supérieure de 12 481 740 € en AE et en CP par rapport à la LFI 2024. Ces dépenses ont été financées par des reports, dégels et ouvertures de crédits.

#### CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

#### ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		158 140		158 140
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		158 140		158 140
Titre 6 : Dépenses d'intervention		12 323 600		12 325 600
Transferts aux entreprises		12 323 600		12 325 600
<b>Total</b>		<b>12 481 740</b>		<b>12 483 740</b>

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement, qui se sont élevées à 158 140 € en AE et en CP, correspondent aux paiements des condamnations pécuniaires de l'État au titre de l'article 761-1 du code de justice administrative, dépens ou astreintes découlant des contentieux du fonds de solidarité COVID.

#### DÉPENSES D'INTERVENTION

Ces crédits, correspondent aux paiements des condamnations pécuniaires de l'État (montant en principal) au titre des contentieux du fonds de solidarité COVID et s'élèvent à 12,32 M€ en AE et en CP.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)</b>	<b>39 700 000</b>	<b>10 500 000</b>				<b>14 200 000</b>
Transferts	39 700 000	10 500 000				14 200 000
<b>Atout-France (P134)</b>	<b>33 809 990</b>	<b>29 172 490</b>	<b>28 691 020</b>	<b>28 691 020</b>	<b>32 043 517</b>	<b>35 960 175</b>
Subventions pour charges de service public	28 172 490	28 172 490	28 691 020	28 691 020	29 076 805	29 076 805
Transferts	5 637 500	1 000 000			2 966 712	6 883 370
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>740 118 463</b>	<b>801 288 623</b>			<b>918 842 734</b>	<b>917 795 567</b>
Transferts	740 118 463	801 288 623			918 842 734	917 795 567
<b>ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)</b>	<b>200 000</b>				<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
Transferts	200 000				200 000	200 000
<b>ANFr - Agence nationale des fréquences (P134)</b>	<b>44 031 685</b>	<b>44 031 685</b>	<b>54 700 000</b>	<b>54 700 000</b>	<b>53 145 160</b>	<b>53 145 160</b>
Subventions pour charges de service public	40 516 685	40 516 685	51 500 000	51 500 000	50 153 160	50 153 160
Subventions d'investissement	3 515 000	3 515 000	3 200 000	3 200 000	2 992 000	2 992 000
<b>Business France (P134)</b>	<b>99 468 141</b>	<b>99 403 017</b>	<b>100 743 904</b>	<b>100 743 904</b>	<b>96 815 534</b>	<b>97 144 788</b>
Subventions pour charges de service public	98 413 280	98 413 280	100 743 904	100 743 904	95 853 904	95 853 904
Transferts	1 054 861	989 737			961 630	1 290 884
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>		<b>36 903</b>				
Transferts		36 903				
<b>Total</b>	<b>957 328 279</b>	<b>984 432 717</b>	<b>184 134 924</b>	<b>184 134 924</b>	<b>1 101 046 945</b>	<b>1 118 445 690</b>
Total des subventions pour charges de service public	167 102 455	167 102 455	180 934 924	180 934 924	175 083 869	175 083 869
Total des transferts	786 710 824	813 815 262			922 971 076	940 369 821
Total des subventions d'investissement	3 515 000	3 515 000	3 200 000	3 200 000	2 992 000	2 992 000

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

#### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Atout-France	16	237	50	11	7	0
	16	273	50	0	0	0
	14	229	48	0	13	0
ANFr - Agence nationale des fréquences	2	291	3	0	3	1
	3	354	5	0	5	2
	1	309	0	0	0	2
INPI - Institut national de la propriété industrielle	0	753	3	0	0	0
	0	768	0	0	0	0
	0	788	5	0	0	0



Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes Réalisation 2023 Prévision 2024 Réalisation 2024	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Business France	0 0 0	1 424 1 433 1 422	75 0 81	0 0 0	75 0 81	0 0 0
<b>Total</b>	<b>18</b> <b>19</b> <b>15</b>	<b>2 705</b> <b>2 828</b> <b>2 748</b>	<b>131</b> <b>55</b> <b>134</b>	<b>11</b> <b>0</b> <b>0</b>	<b>85</b> <b>5</b> <b>94</b>	<b>1</b> <b>2</b> <b>2</b>

\* Les emplois sous plafond 2024 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2024 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024

## SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2024 *</b>	<b>2 828</b>	<b>2 748</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2024 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2024 en ETP	-9	-14

Concernant l'ANFR, le schéma d'emploi, fixé à -11 ETP, a été respecté. Le respect du schéma d'emploi négatif malgré une hausse de l'exécution du plafond d'emploi s'explique par le recrutement de renforts temporaires pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Concernant Atout France, le schéma d'emploi s'est élevé à -4 ETP.

Concernant Business France, le schéma d'emploi s'est élevé à -5 ETP.

Concernant l'INPI, le schéma d'emploi s'est élevé à +6 ETP.

## Opérateurs

### OPÉRATEUR

Atout-France

#### ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

En 2024, Atout France a poursuivi le déploiement du plan Destination France qui entrainait dans sa dernière année. En matière de promotion, Atout France a notamment tiré profit de la tenue des Jeux de Paris 2024 pour stimuler les marchés internationaux et mettre en avant le savoir-faire événementiel français. Une **campagne de communication internationale** a été axée sur un film signature « Open Doors, Open Games » en partenariat avec Paris 2024. Des idées de séjours ont aussi été diffusées sur les réseaux sociaux et via des e-newsletters envoyées aux porteurs de billets. Ainsi, ce sont plus de 8 M de vues et 75 % des personnes exposées attirées par un voyage en France, dont 50 % prévoyant un séjour d'ici 2026 ; 13 conférences de presse ont été réalisées à l'international (700 journalistes touchés, 230 articles publiés), 11 actions ciblées ont mobilisé 167 acheteurs, dont 20 contacts exécutifs présents pendant les Jeux. Le dispositif « Bienvenue en France » donnant des conseils aux acteurs français pour bien accueillir les voyageurs internationaux a été étendu. Enfin, suite au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dédié, 22 projets ont été soutenus pour enrichir l'expérience des voyageurs, avec 20 événements gourmands et festifs pour aller à la découverte de la gastronomie française.

En 2024, Atout France a aussi lancé pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, la campagne de communication « Explore France ». Co-construite et co-financée avec les 13 régions métropolitaines et des partenaires privés, elle a été déployée sur un nombre de marchés élargi, invitant les voyageurs à « rêver en grand et à prendre le temps » lors de leurs séjours en France.

Capitalisant sur l'engouement des visiteurs pour les films et séries, Atout France s'est associé à Netflix à l'occasion d'une campagne publicitaire « On n'a pas fini d'imaginer la France ». Une dizaine de carnets de voyage thématiques, inspirés de lieux présents dans les productions Netflix permet aux spectateurs de marcher sur les pas des héros des séries tout en découvrant de nouveaux sites, encore peu exposés au tourisme, pour mieux répartir les flux de visiteurs.

Par ailleurs, France.fr, le site vitrine de l'offre touristique française à destination des visiteurs internationaux, a été refondu. Disponible en 15 langues, il met à leur disposition des informations pratiques pour préparer leur venue en France et propose désormais des idées de séjours et des itinéraires sur mesure créés grâce à MarlAnne, le travel planer intégré, animé par l'IA.

Atout France a aussi accompagné la promotion de différentes filières (tourisme d'affaires, montagne, thermalisme, outre-mer) grâce à des campagnes de communication dédiées.

L'Agence a par ailleurs réuni les professionnels français et tour-opérateurs internationaux grâce à de nombreuses opérations organisées par ses bureaux à l'étranger ou grâce aux 3 salons qu'elle a organisé en France en 2024 : Destination Montagnes, Destination Vignobles et Rendez-vous en France. En complément, les tour-opérateurs internationaux ont pu approfondir leur connaissance de la destination France grâce au programme e-learning « Connaisseur France » qui a poursuivi son déploiement.

En matière d'ingénierie, Atout France a organisé 9 appels à manifestations d'intérêt qui ont permis d'identifier et d'accompagner, via une assistance en ingénierie et à des dotations financières dédiées, la concrétisation de projets plus durables, plus innovants et permettant de renforcer l'attractivité de la destination (gestion des flux, gestion des ressources en eau, parcours client, Innovation & expérimentation, équipements de tourisme d'affaires, gastronomie, etc.). L'Agence a aussi poursuivi le déploiement des 3 programmes France Tourisme Ingénierie : Réinventer le patrimoine, Projets structurants, Rénovation des stations de montagne.

Atout France a par ailleurs construit et mis en ligne en juin 2024 France Tourisme Durable, la première plateforme nationale permettant à tous professionnels du tourisme, quel que soit leur métier, de s'engager ou d'accélérer leur

transition durable. Gratuite et sans condition d'accès, la plateforme comporte un outil d'auto-diagnostic ainsi qu'un centre de ressources, qui agrège plus de 300 solutions / services existants et répondant à leurs besoins spécifiques. L'opérateur a poursuivi le développement la plateforme d'observation France Tourisme Observation pour répondre aux attentes des acteurs du tourisme en matière d'observation, et poursuivi le développement de nouveaux indicateurs, ainsi que la contractualisation avec de nouveaux utilisateurs au sein des territoires. Atout France a aussi engagé des travaux de prospective « Horizons 2040 » qu'elle a partagé lors d'un événement national en décembre 2024 avec les professionnels du secteur.

Enfin, Atout France a assuré l'animation de différents dispositifs permettant de garantir la qualité des services proposés aux voyageurs : classement des hébergements de 1 à 5 étoiles, distinction Palace, immatriculation des agences de voyages. Elle s'est vue confier, en mai 2024, la gestion opérationnelle des 2 labels d'État « Tourisme & Handicap » et « Destination d'excellence ».

## FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>5 850</b>	<b>5 850</b>			<b>5 850</b>	<b>5 850</b>
Transferts	5 850	5 850			5 850	5 850
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>125</b>	<b>125</b>			<b>125</b>	<b>125</b>
Transferts	125	125			125	125
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>	<b>33 810</b>	<b>29 172</b>	<b>28 691</b>	<b>28 691</b>	<b>32 044</b>	<b>35 960</b>
Subventions pour charges de service public	28 172	28 172	28 691	28 691	29 077	29 077
Transferts	5 638	1 000			2 967	6 883
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>200</b>	<b>211</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
Transferts	200	211	200	200	200	200
<b>Total</b>	<b>39 985</b>	<b>35 359</b>	<b>28 891</b>	<b>28 891</b>	<b>38 219</b>	<b>42 135</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024. Leur réalisation 2023 est sans objet.

## COMPTE FINANCIER 2024

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Produits	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	22 256	21 756	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	27 584 27 384 200	27 677 27 477 200
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 856	10 680	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	53 869	47 605	Autres subventions	23 876	16 113
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	724 724	904 904	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	35 628	36 302
<b>Total des charges</b>	<b>86 981</b>	<b>80 041</b>	<b>Total des produits</b>	<b>87 088</b>	<b>80 092</b>
Résultat : bénéfice	107	51	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	87 088	80 092	Total : équilibre du CR	87 088	80 092

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Ressources	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	831	955
Investissements	1 211	2 150	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>1 211</b>	<b>2 150</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>831</b>	<b>955</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	380	1 195

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le niveau des produits d'exploitation devrait atteindre 36,3 M€, soit une baisse de 5,1 % par rapport au compte financier 2023 (38,3 M€).

La SCSP de 27,48 M€ versée à l'opérateur a été consommée en totalité sur l'exercice concernée.

Les autres subventions incluent des versements effectués par l'État pour la mise en œuvre du plan Destination France.

Le total des produits s'élèverait à 80,1 M€, soit une hausse de 0,5 % par rapport à 2023 et une baisse de 8 % par rapport au budget initial liée pour l'essentiel aux crédits du plan destination France qui ont été versés tardivement et n'ont pu être intégrés. Les chiffres définitifs ne seront connus que lors de la clôture des comptes, en cours à ce stade de la rédaction.

Les charges globales atteignent 80 M€, soit 6,9 M€ de moins qu'au budget initial en raison de dépenses d'intervention en retrait par rapport au prévisionnel.

Les charges de fonctionnement, hors personnel, s'élèvent à 10,7 M€, soit une hausse de 3,8 % par rapport à 2023.

Les dépenses d'intervention devraient atteindre 47,6 M€ en légère baisse de 0,4 % par rapport à 2023, et concernent pour les 2/3 des dépenses de promotion et le tiers restant des dépenses d'ingénierie, de prospective ainsi que les dépenses liées au classement et à l'immatriculation.

Les charges de personnel sont estimées à 21,8 M€, en retrait de 0,5 M€ par rapport au budget initial 2024 mais stable par rapport à 2023.

Enfin le niveau de trésorerie de l'opérateur reste stable par rapport au résultat de 2023 et une estimation à fin 2024 de 30,7 M€ inférieure de 6 M€ par rapport au prévisionnel de début d'année 2024.

## TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
30 285	31 471	30 659

Les données 2024 ne sont pas consolidées. La clôture des comptes par les commissaires aux comptes est en cours.

## DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Administration	3 788 3 841	4 730 5 335	0 0	123 0	<b>8 641</b> <b>9 176</b>
Classement	513 653	0 0	291 385	0 0	<b>804</b> <b>1 038</b>
Immatriculations	3 862 2 638	0 587	32 961 2 573	1 085 0	<b>37 908</b> <b>5 798</b>
Ingénierie et Développement de l'offre	2 519 2 617	371 0	3 370 20 568	0 0	<b>6 260</b> <b>23 185</b>
Prestations admin. Externes	0 340	286 764	0 0	0 0	<b>286</b> <b>1 104</b>
Promotion	11 501 11 667	4 201 3 636	17 271 24 078	3 0	<b>32 976</b> <b>39 381</b>
Subvention d'équilibre (filiale Australie)	0 0	388 359	0 0	0 0	<b>388</b> <b>359</b>
<b>Total</b>	<b>22 183</b> <b>21 756</b>	<b>9 976</b> <b>10 681</b>	<b>53 893</b> <b>47 604</b>	<b>1 211</b> <b>0</b>	<b>87 263</b> <b>80 041</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2023 (1)	Prévision 2024 (2)	Réalisation 2024
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>287</b>	<b>323</b>	<b>277</b>
– sous plafond	237	273	229
– hors plafond	50	50	48
<i>dont contrats aidés</i>	11		
<i>dont apprentis</i>	7		13
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>14</b>
– rémunérés par l'État par ce programme	16	16	14
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2023.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024.

En 2024, les effectifs sous plafond d'emplois baissent de 8,75 ETPT. 2 agents mis à disposition et affectés à l'international ont quitté le GIE. Le schéma d'emploi s'élève à -4 ETP.

Les emplois mis à disposition d'Atout France par la Direction générale des entreprises (DGE) et en postes à l'étranger sont pris en charge par le programme 134.

## OPÉRATEUR

ANFr - Agence nationale des fréquences

## ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

### Bilan en matière de gouvernance et de pilotage stratégique

En lien avec les objectifs fixés dans le contrat d'objectifs et de performance (COP), plusieurs grands dossiers ont rythmé le travail de l'Agence en 2024, dont la plupart s'inscrivent dans un cadre pluriannuel :

- la fin de la préparation et la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP), avec l'attribution des fréquences utilisées pour l'organisation et la couverture par les médias de ces Jeux mais aussi la mise ne place d'un dispositif d'une ampleur exceptionnelle pour contrôler l'usage du spectre et remédier aux éventuels brouillages ;
- la production d'un premier tableau national de répartition des fréquences reprenant des changements du Règlement des radiocommunications qui ont été actés lors de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023 (CMR-23) ;
- la finalisation des accords aux frontières pour le DAB +, la TNT (pour le multiplex UHD), la 5G et la conclusion des premiers accords relatifs au futur système de communications mobiles ferroviaires (FRMCS - Future Railway Mobile Communication System) ;
- la mesure de l'évolution de l'exposition du public aux champs électromagnétiques avec le déploiement de la 5G et l'élaboration de la plateforme nationale de simulation de l'exposition ;
- le contrôle du rayonnement des téléphones portables et le développement d'une expertise sur les caractéristiques des futures générations opérant dans la bande des 26 GHz ;
- le renforcement de la prévention des brouillages et la maîtrise de l'en-cours des brouillages en instance, dans un contexte de forte mobilisation des équipes sur les grands événements ;
- l'adaptation de la gestion de la diffusion hertzienne terrestre du signal horaire ;

- et toujours, le développement d'actions en faveur de la formation et de l'innovation dans le domaine des fréquences.

Elle s'est mobilisée également pour accompagner la mise en œuvre de la loi n° 2022-300 du 2 mars 2022 sur le contrôle parental sur les moyens d'accès à internet et les contrôles pour vérifier que les nouvelles obligations que cette loi fixe sont respectées.

## FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>	<b>44 032</b>	<b>44 032</b>	<b>54 700</b>	<b>54 700</b>	<b>53 145</b>	<b>53 145</b>
Subventions pour charges de service public	40 517	40 517	51 500	51 500	50 153	50 153
Subventions d'investissement	3 515	3 515	3 200	3 200	2 992	2 992
<b>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs</b>	<b>63</b>	<b>63</b>				
Subventions d'investissement	63	63				
<b>Total</b>	<b>44 095</b>	<b>44 095</b>	<b>54 700</b>	<b>54 700</b>	<b>53 145</b>	<b>53 145</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024. Leur réalisation 2023 est sans objet.

## COMPTE FINANCIER 2024

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Produits	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	27 320 1 660	26 997 1 683	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)</i>	50 262 50 262	50 153 50 153
Fonctionnement autre que les charges de personnel	29 582	24 079	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	500	644
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	4 700 4 700	4 322 4 322	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif  dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 305  50 5	1 082  63 6
<b>Total des charges</b>	<b>56 902</b>	<b>51 076</b>	<b>Total des produits</b>	<b>52 067</b>	<b>51 879</b>
Résultat : bénéfice		803	Résultat : perte	4 835	
Total : équilibre du CR	56 902	51 879	Total : équilibre du CR	56 902	51 879

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Ressources	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Insuffisance d'autofinancement	190		Capacité d'autofinancement		5 056
Investissements	21 130	8 476	Financement de l'actif par l'État	3 040	2 992
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	50	200
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières	9 950	1 335
<b>Total des emplois</b>	<b>21 320</b>	<b>8 476</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>13 040</b>	<b>9 583</b>
Augmentation du fonds de roulement		1 107	Diminution du fonds de roulement	8 280	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les produits sont issus, pour les autres subventions, de prélèvement sur les fonds des dispositifs « Mesure des ondes » et « Aide à la réception TV » pour leur gestion, pour les revenus d'activités et autres produits, des encaissements des prestations pour tiers (contrôle du spectre lors de grands événements sportifs), de la refacturation des coûts du traitement des brouillages, des produits en gestion.

En ressources, le programme JO 2024 d'acquisition d'équipements techniques a été financé par l'État (2 992 000 €), et les autres ressources viennent de la cession d'actifs.

L'écart entre le montant prévisionnel initial de la SCSP et de la subvention pour charge d'investissement (JO 2024) inscrit en budget initial de l'Agence et le montant encaissé est de – 157 934 €.



Les charges de personnel en exécution recouvrent strictement le périmètre comptable des rémunérations et charges associées, hors impôts et taxes, enregistrées en fonctionnement autre que les charges de personnel. (En prévision, elles incorporaient les taxes et impôts pour 2,3 M€). Des recrutements prévus n'ont pas pu être réalisés en 2024, malgré des besoins réels de l'agence en termes d'emplois pour assurer ses missions.

## TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
68 292	53 309	71 337

L'augmentation de la trésorerie par rapport au niveau de 2023 (3 044 k€) résulte du solde budgétaire de 3 239 k€ provenant principalement des opérations financées par le fonds de réaménagement du spectre (FRS), c'est-à-dire les remboursements au fonds nets des avances aux occupants des bandes de fréquences : (739 k€) et de la variation (2 500 k€), induite essentiellement des économies non reconductibles faites sur les dépenses pour la participation de l'Agence à l'organisation des JOP et de l'impact négatif des opérations non budgétaires (-195 k€). Le montant des restes à payer au 31 décembre 2024 est valorisé à 23,8 M€.

## AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2024		Compte financier 2024 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	29 620	29 620	27 063	27 063
Fonctionnement	21 682	22 582	18 781	19 394
Intervention	0	0	0	0
Investissement	6 650	6 650	5 687	7 509
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>57 952</b>	<b>58 852</b>	<b>51 531</b>	<b>53 966</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	1 660	1 660	1 683	1 683

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>65 052</b>	<b>57 194</b>
Subvention pour charges de service public	50 262	50 153
Subvention pour charges d'investissement	3 040	2 992
Autres financements de l'État	0	2 320
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	10 450	0
Recettes propres	1 300	1 729
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>65 052</b>	<b>57 194</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>6 200</b>	<b>3 228</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
1. Planification des fréquences, prospective et négociation	0 0	856 422	856 423	0 0	0 0	30 0	30 1 091	886 422	886 1 514	
2. Gestion des fréquences et des bases de données	0 0	926 815	926 868	0 0	0 0	927 117	927 220	1 853 932	1 853 1 088	
3. Contrôle du spectre	0 0	5 386 4 018	6 286 4 518	0 0	0 0	4 717 5 005	4 717 5 779	10 103 9 023	11 003 10 297	
4. Protection de la réception télévisuelle	0 0	6 045 5 453	6 045 5 445	0 0	0 0	120 53	120 13	6 165 5 506	6 165 5 458	
5. Exposition du public aux champs électromagnétiques	0 0	3 724 3 373	3 724 4 042	0 0	0 0	30 147	30 3	3 754 3 520	3 754 4 045	
6. Support	29 620 27 063	4 746 4 700	4 746 4 098	0 0	0 0	826 365	826 403	35 192 32 128	35 192 31 564	
<b>Total</b>	<b>29 620 27 063</b>	<b>21 682 18 781</b>	<b>22 582 19 394</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>6 650 5 687</b>	<b>6 650 7 509</b>	<b>57 952 51 531</b>	<b>58 852 53 966</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 500	1 245

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Autres décaissements non budgétaires	1 500	4 292
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>3 000</b>	<b>5 537</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>4 850</b>	<b>3 035</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	3 044
Abondement de la trésorerie non fléchée	13 130	0
<b>Total des besoins</b>	<b>7 850</b>	<b>8 572</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>6 200</b>	<b>3 228</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 500	1 607
Autres encaissements non budgétaires	150	3 737
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>7 850</b>	<b>8 572</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	8 280	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	9
<b>Total des financements</b>	<b>7 850</b>	<b>8 572</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'opération principale pour le compte de tiers est le paiement à l'Union internationale des télécommunications du traitement des demandes d'assignation de fréquence sur les provisions versées par les opérateurs de réseaux à satellite (18 conventions actives en 2024). L'écart à la prévision est peu significatif, il est fonction des demandes faites en cours d'année.

L'autre opération pour compte de tiers est le traitement de la TVA depuis 2022.

Les autres encaissements ou décaissements non budgétaires relèvent de régularisations comptables.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2023 (1)	Prévision 2024 (2)	Réalisation 2024
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>294</b>	<b>359</b>	<b>309</b>
– sous plafond	291	354	309
– hors plafond	3	5	
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	3	5	
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	2	3	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	1	2	2

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2023.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024.

Le schéma d'emploi, fixé à -11 ETP, a été respecté. Le respect du schéma d'emploi négatif malgré une hausse de l'exécution du plafond d'emploi s'explique par le recrutement de renforts temporaires pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

L'exécution du plafond d'emplois autorisé est de 309 ETPT en 2024 pour un PAE de 354 ETPT. Cet écart important résulte pour l'essentiel dans la consommation d'ETPT associée aux nombreux renforts en personnels de l'ANFR pour les JOP. D'une part, une large part de ces renforts ont été mis à disposition de l'Agence par des administrations étrangères et françaises ; ceux-ci n'ont donc pas consommé d'ETPT et leur remboursement a d'ailleurs été effectué en dépenses de fonctionnement (après fongibilité asymétrique). D'autre part, l'Agence a optimisé la durée d'activité de chaque renfort, en recourant à des professionnels déjà formés comme les personnels des administrations précitées ou à des étudiants dans des filières scientifiques qu'elle a formés en amont de leur contrat, tout au long de l'année scolaire 2023-2024. Ainsi, le nombre d'agents supplémentaires effectivement sur le terrain durant les Jeux a pu être significativement augmenté, ceux-ci étant intégrés au dispositif opérationnel de l'Agence sur des durées fortement réduites.

Les autres emplois en fonctions de l'ANFR, correspondent à :

- trois militaires détachés sous convention (pris sur le plafond d'emploi du ministère des Armées) et remboursées à ce ministère ;
- un agent mis à dispositif par le Haut Commissariat à la République en Polynésie française (non remboursé) ;
- la présidente du conseil d'administration rémunérée par le CNES.

## OPÉRATEUR

INPI - Institut national de la propriété industrielle

### ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

L'INPI est l'office français de la propriété industrielle, chargé d'instruire et de délivrer au nom de l'État les titres nationaux de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles, indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux).

L'INPI représente la France auprès des offices européens et internationaux de propriété industrielle, en particulier l'Office européen des brevets (OEB). En 2020, l'INPI a été désigné comme opérateur du Guichet unique et du registre général des formalités d'entreprise, auprès duquel toute entreprise peut, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, déclarer sa création, la modification de sa situation ou la cessation de ses activités.

L'exercice 2024 constitue la quatrième année d'application du plafonnement des recettes relatives aux titres de la propriété industrielle et aux formalités d'entreprises, instauré par la loi de finances de 2021.

#### Bilan en matière de gouvernance et de pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP), signé en 2021, fixe le cadre des actions de l'INPI sur la période 2021-2024 selon trois axes stratégiques :

- renforcer la qualité des services offerts aux utilisateurs ;
- développer la promotion de la propriété intellectuelle et l'influence internationale ;
- améliorer la performance de l'établissement.

Parmi les principales réalisations de l'année 2024, on peut relever :

- le traitement de près de 4,3 millions de formalités d'entreprises par le Guichet unique ;
- le traitement de près de 2,5 millions d'appels par le service d'assistance aux utilisateurs INPI Direct ;
- l'utilisation de l'application mobile de l'INPI par plus de 13 000 inscrits, qui peuvent ainsi accéder facilement à toutes les informations utiles aussi bien sur les formalités d'entreprises que sur la propriété industrielle ;
- l'accompagnement de 7 673 entreprises pour les aider à mieux appréhender la propriété intellectuelle ;
- la signature de 20 accords de coopération avec des offices étrangers de propriété industrielle ;
- la mise en œuvre des accords de reconnaissance mutuelle en matière d'examen de brevets avec Singapour et le Mexique, afin d'accélérer le traitement des demandes de titres déposées par les entreprises françaises dans ces pays ;
- l'inauguration de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle en marge du sommet de la francophonie à Paris ;
- le déploiement de deux projets d'intelligence artificielle pour indexer les marques anciennes et améliorer le ciblage des PME à accompagner.

## FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P624 – Pilotage et ressources humaines</b>	<b>3</b>	<b>3</b>			<b>1</b>	
Subventions pour charges de service public	3	3			1	
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>			<b>1</b>	

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024. Leur réalisation 2023 est sans objet.

## COMPTE FINANCIER 2024

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Produits	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	57 000 1 077	56 749	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)		235 235
Fonctionnement autre que les charges de personnel	88 646	101 259	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	3 649	
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	16 200 16 200	20 034 20 034	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	113 770 14 700 80 2 300	110 175 10 937
<b>Total des charges</b>	<b>145 646</b>	<b>158 008</b>	<b>Total des produits</b>	<b>117 419</b>	<b>110 409</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	28 227	47 599
Total : équilibre du CR	145 646	158 008	Total : équilibre du CR	145 646	158 008

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Ressources	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Insuffisance d'autofinancement	29 107	38 502	Capacité d'autofinancement		
Investissements	9 150	6 366	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		89
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>38 257</b>	<b>44 868</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>89</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	38 257	44 780

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
229 424	171 416	201 336

La différence entre les recettes et les dépenses budgétaires conduit à la constatation d'un solde budgétaire déficitaire de 43 M€ pour 2024. Au second budget rectificatif, ce déficit avait été estimé à 44,8 M€. A ces variations budgétaires de trésorerie s'ajoutent des opérations pour le compte de tiers (taxes OMPI, recherche PCT, examen international et extension Polynésie), ainsi que d'autres variations de trésorerie non budgétaires, détaillées dans le tableau suivant. Ces dernières résultent principalement de la montée en charge du Guichet unique, l'augmentation du volume des formalités ayant généré une hausse de trésorerie circulante, destinée à être reversée aux partenaires, qui s'élève à 21,8 M€ au 31 décembre 2024 (au lieu de 12,9 M€ à fin 2023). Il est également à noter une augmentation conséquente du stock des comptes clients (+3 M€), générée également par l'essor du Guichet unique. Le tableau ci-dessous détaille les encaissements et décaissements 2024 et décompose ainsi la variation de trésorerie constatée sur l'exercice (en M€).

Il s'en suit une variation négative de la trésorerie de 28,1 M€ à l'issue de l'exercice comptable 2024 et un niveau final de la trésorerie s'élevant à 201,3 M€, dont 160,1 M€ qui relèvent de la trésorerie dite « disponible » (21,8 M€ étant destinés aux partenaires du Guichet unique et 19,5 M€ relevant des comptes clients).

## AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2024		Compte financier 2024 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	62 200	62 200	62 200	62 200
Fonctionnement	68 750	68 246	73 925	73 164
Intervention	0	0	0	0
Investissement	10 980	9 150	6 798	6 429
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>141 930</b>	<b>139 596</b>	<b>142 923</b>	<b>141 793</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	1	1	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>99 139</b>	<b>110 409</b>
Subvention pour charges de service public	0	235
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	3 649	0
Recettes propres	95 490	110 175
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>99 139</b>	<b>110 409</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>40 457</b>	<b>31 383</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1 Administrer les titres de propriété intellectuelle	0 0	34 448 35 962	34 448 36 004	0 0	0 0	3 716 1 821	3 526 2 294	38 164 37 782	37 974 38 298
2 Gérer les relations avec les clients	0 0	10 174 14 725	10 159 14 928	0 0	0 0	160 10	160 10	10 334 14 735	10 319 14 938
3 Soutenir et appuyer la propriété intellectuelle	0 0	3 971 2 097	3 942 2 460	0 0	0 0	699 318	499 281	4 670 2 415	4 441 2 740
4 Gérer l'INPI de façon performante	62 200 62 200	20 158 21 142	19 698 19 773	0 0	0 0	6 405 4 649	4 965 3 844	88 763 87 990	86 863 85 817
<b>Total</b>	<b>62 200 62 200</b>	<b>68 750 73 925</b>	<b>68 246 73 164</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>10 980 6 798</b>	<b>9 150 6 429</b>	<b>141 930 142 923</b>	<b>139 596 141 793</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>40 457</b>	<b>31 383</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	8 400	6 601
Autres décaissements non budgétaires	282 000	322 615
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>330 857</b>	<b>360 605</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>330 857</b>	<b>360 605</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	8 400	6 508
Autres encaissements non budgétaires	285 000	337 634
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>293 400</b>	<b>344 142</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>37 457</b>	<b>16 463</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	37 457	16 463
<b>Total des financements</b>	<b>330 857</b>	<b>360 605</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée



## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2023 (1)	Prévision 2024 (2)	Réalisation 2024
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>756</b>	<b>768</b>	<b>793</b>
– sous plafond	753	768	788
– hors plafond	3		5
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2023.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024.

Une tolérance d'exécution a été accordée à l'INPI pour l'année 2024 afin de permettre le recrutement, à titre temporaire en gestion infra-annuelle, de 32 emplois supplémentaires pour couvrir les besoins d'assistance utilisateurs du Guichet unique des formalités d'entreprises ainsi que les besoins d'informaticiens. Cette souplesse s'est traduite par une tolérance d'exécution du plafond d'emplois à 794 ETPT, soit 26 ETPT de plus par rapport au plafond inscrit dans la LFI pour 2024. L'exécution réelle du plafond d'emplois s'est finalement élevée à 788 ETPT, compte tenu de l'étalement des recrutements opérés sur les premiers mois de l'année 2024. Le schéma d'emplois de l'INPI s'est établi à +6 ETP en 2024, en dépassement par rapport à l'autorisation de la LFI pour 2024 (+2).

## OPÉRATEUR

### Business France

## ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

### Missions

Business France est l'établissement public chargé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- de favoriser le développement international des PME et ETI implantées en France ;
- de promouvoir l'attractivité du territoire national et de favoriser l'accueil d'investissements étrangers ;
- et de mettre en œuvre une stratégie de communication et d'influence visant à développer l'image économique de la France à l'international.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Business France a été placé au cœur de la réforme de l'internationalisation de l'économie française lancée en 2018, afin de rationaliser et de simplifier les dispositifs d'accompagnement des entreprises à l'international et de prospection des projets d'investissements étrangers, tout en dégageant des économies. Cette réforme, pilotée par Business France, s'est accompagnée d'une réorganisation de ses activités tant sur le territoire national qu'à l'étranger, du déploiement de nouveaux outils numériques et d'une collaboration et mutualisation accrues avec les divers acteurs compétents en matière d'internationalisation des entreprises (via la « *Team France Export* » qui regroupe notamment les Régions, Bpifrance et les chambres de commerce et d'industrie) et en matière d'attractivité (via la « *Team France Invest* »).

En 2024, la gestion de l'opérateur a été principalement marquée par la mise en œuvre du Plan « Osez l'export », lancé le 31 août 2023 qui vise à favoriser l'accès des entreprises françaises à de nouveaux marchés. L'objectif est d'accroître le nombre d'entreprises primo-exportatrices et de contribuer au maintien à l'export de celles déjà actives sur les marchés étrangers. Business France est chargée de la mise en œuvre de 8 des 13 mesures annoncées dans ce cadre, certaines étant intégrées aux indicateurs du contrat de moyens et d'objectifs (COM) 2023-2026 de l'opérateur.

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) inscrite en LFI pour 2024, conformément au COM, prévoyait le versement de 100,7 M€ (avant mise en réserve) à Business France depuis le programme 134. Le montant effectivement versé a été réduit de 5 M€ conformément au décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits.

Toutes les mesures du plan « Osez l'export » confiées à Business France ont été déployées entre 2023 et 2024. Ces mesures incluent :

- le développement de programmes « booster » d'accompagnement collectif intensif sur des secteurs et des géographies ciblés ;
- l'invitation et l'accompagnement d'acheteurs étrangers sur les événements internationaux organisés en France (opérations « l'export commence en France ») ;
- la réduction du reste à charge pour les entreprises s'agissant de leur participation à des salons internationaux ;
- Le développement d'outils numérique pour l'accompagnement des entreprises dans la prospection et la vente en ligne.

En 2024, Business France a accompagné 12 187 PME et ETI, dépassant l'objectif de 10 700 avec un taux de réalisation de 114 %. L'accompagnement des entreprises à travers les programmes type Booster-Accélérateur a enregistré une hausse de 75 % par rapport à l'année précédente. Cependant, l'objectif cumulé pour 2023-2024 du nombre d'entreprises accompagnées dans ce cadre n'a pas été complètement atteint, avec 83 % des résultats réalisés en raison de sa mise en œuvre tardive en 2023.

Avec 11 555 volontaires internationaux en entreprise (VIE) en poste en décembre 2024, un nouveau record a été atteint (précédent record de 11 000 VIE en poste en décembre 2023). Le nombre de départs de VIE s'élève à 7 531 en 2024, pour une cible annuelle de 7 300, soit un objectif atteint à 103 %, malgré un léger recul des départs au second semestre 2024. Les départs de VIE au sein des PME et ETI sont au nombre de 2 787, représentant 93 % de l'objectif des 3 000 départs fixé par le COM.

3 701 projets d'investissements étrangers ont été accompagnés par Business France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 : l'objectif a été atteint à 109 % sur la période cumulée 2023-2024. Néanmoins une baisse de 3,5 % du nombre de projets accompagnés en 2024 (1 817 projets) a été constatée par rapport à 2023 (1 884 projets), phénomène lié à une conjoncture économique difficile et à la prudence des investisseurs.

## FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>78</b>	<b>78</b>			<b>125</b>	<b>135</b>
Transferts	78	78			125	135
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt</b>	<b>3 703</b>	<b>2 682</b>	<b>3 710</b>	<b>3 710</b>	<b>3 741</b>	<b>3 728</b>

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			3 710	3 710		
Transferts	3 703	2 682			3 741	3 728
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>		<b>10</b>				<b>108</b>
Transferts		10				108
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>	<b>99 468</b>	<b>99 403</b>	<b>100 744</b>	<b>100 744</b>	<b>96 816</b>	<b>97 145</b>
Subventions pour charges de service public	98 413	98 413	100 744	100 744	95 854	95 854
Transferts	1 055	990			962	1 291
<b>P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture</b>	<b>450</b>	<b>450</b>			<b>493</b>	<b>453</b>
Transferts	450	450			493	453
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>70</b>	<b>70</b>			<b>70</b>	<b>70</b>
Transferts	70	70			70	70
<b>P138 – Emploi outre-mer</b>	<b>900</b>	<b>912</b>			<b>1 100</b>	<b>1 018</b>
Transferts	900	912			1 100	1 018
<b>P219 – Sport</b>	<b>72</b>	<b>72</b>			<b>69</b>	<b>69</b>
Transferts	72	72			69	69
<b>P363 – Compétitivité</b>						
Transferts						
<b>P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</b>						
Transferts						
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>4 660</b>	<b>4 660</b>	<b>4 800</b>	<b>4 800</b>	<b>4 156</b>	<b>4 156</b>
Subventions pour charges de service public	4 660	4 660	4 800	4 800	4 156	4 156
<b>Total</b>	<b>109 401</b>	<b>108 337</b>	<b>109 254</b>	<b>109 254</b>	<b>106 570</b>	<b>106 883</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024. Leur réalisation 2023 est sans objet.

En 2024, Business France a bénéficié de deux subventions pour charges de service public : 95,9 M€ en provenance du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » (correspondant aux crédits ouverts en LFI 2024 diminués des crédits annulés par décret en février 2024 à hauteur de 5 M€) et 4,2 M€ du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » (correspond aux crédits ouverts en LFI 2024 diminués des crédits annulés par décret en février 2024 à hauteur de 0,6 M€).

Par ailleurs l'opérateur a reçu un transfert de 3,7 M€ du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » au titre de la reprise des activités Sopexa/Adepta.

Enfin, le programme 134 a versé une autre subvention de 0,1 M€ provenant de la Mission French Tech pour l'organisation d'événements d'attractivité à l'international et pour le fonctionnement du Welcome to la French Tech desk.

En 2021, Business France a été chargé de la mise en œuvre du volet export du plan de relance, pour lequel 54,2 M€ lui ont été versés en 2021. Au titre de ce plan, 21,6 M€ de subventions ont été accordées aux entreprises en 2021 et 29 M€ en 2022. Selon les termes de la convention signée avec l'État, Business France a reversé à l'État, début 2023, la somme correspondant aux AE non engagés fin 2022, soit environ 2 M€, ainsi qu'un montant de 1,5 M€ correspondant aux CP non consommés reversé en novembre 2024, ce qui clôture le dispositif du point de vue financier.

## COMPTE FINANCIER 2024

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Produits	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	108 501 1 130	110 200 948	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	108 157 108 157	105 209 105 209
Fonctionnement autre que les charges de personnel	502 248	505 746	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 176	2 996
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	8 952 8 652 300	10 101 9 901 200	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	496 825  19 156	504 912  178 18 156
<b>Total des charges</b>	<b>610 749</b>	<b>615 946</b>	<b>Total des produits</b>	<b>606 158</b>	<b>613 117</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	4 592	2 829
Total : équilibre du CR	610 749	615 946	Total : équilibre du CR	610 749	615 946

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Ressources	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	4 185	6 919
Investissements	13 150	10 078	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	56 365	60 423	Augmentation des dettes financières	60 353	71 712
<b>Total des emplois</b>	<b>69 515</b>	<b>70 501</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>64 538</b>	<b>78 631</b>
Augmentation du fonds de roulement		8 131	Diminution du fonds de roulement	4 977	

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Les montants sont issus du BR2 2024

Par rapport au budget initial 2024, qui prévoyait un résultat net en déficit de 4,6 M€, le résultat prévisionnel de l'exercice s'est amélioré de 0,79 M€, portant le déficit à 2,83 M€. Cette amélioration résulte principalement d'une meilleure gestion du budget de fonctionnement et de l'amélioration de la marge sur certaines activités.

## TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
114 940	133 410	132 699

La hausse de la trésorerie en 2024 par rapport à 2023 et au BR1 2024 (hausse limitée) s'explique par (1) une révision à la hausse du stock des dépôts de garantie versés par les entreprises bénéficiaires du dispositif VIE, basée sur les prévisions actualisées du nombre de VIE à fin 2024 et du montant moyen des dépôts de garantie par VIE ; (2) une révision à la hausse des hypothèses d'encaissement des recettes propres, en raison du report des paiements prévus initialement pour 2023 vers 2024 et par (3) l'impact de l'actualisation des prévisions budgétaires, notamment des économies réalisées par rapport au budget rectificatif n° 1, en particulier sur les décaissements liés aux dépenses de fonctionnement et aux investissements.

## AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2024		Compte financier 2024 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	112 691	112 691	114 171	114 171
Fonctionnement	487 010	489 749	493 440	493 582
Intervention	0	0	0	0
Investissement	13 150	12 068	10 078	10 475
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>612 851</b>	<b>614 507</b>	<b>617 689</b>	<b>618 228</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	1 130	1 130	923	923

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>601 625</b>	<b>606 954</b>
Subvention pour charges de service public	106 771	103 522
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	494 854	503 433
<b>Recettes fléchées</b>	<b>2 172</b>	<b>4 122</b>
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	996	2 739
Autres financements publics fléchés	1 176	1 384
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>603 797</b>	<b>611 077</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>10 711</b>	<b>7 151</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Attractivité (Invest)	5 254 5 611	922 581	976 635	0 0	0 0	0 0	0 0	6 176 6 192	6 230 6 246
Business Transverse et Support	60 028 61 011	21 740 21 988	22 993 21 741	0 0	0 0	560 222	525 179	82 328 83 221	83 546 82 930
Export	20 200 22 618	438 823 445 222	439 592 445 862	0 0	0 0	250 220	331 312	459 274 468 060	460 123 468 792
Support	27 208 24 931	25 525 25 648	26 187 25 344	0 0	0 0	12 339 9 636	11 212 9 984	65 073 60 216	64 608 60 259
<b>Total</b>	<b>112 691 114 171</b>	<b>487 010 493 440</b>	<b>489 749 493 582</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>13 150 10 078</b>	<b>12 068 10 475</b>	<b>612 851 617 689</b>	<b>614 507 618 228</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>10 711</b>	<b>7 151</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	54 548	52 359
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	13 688	5 743
Autres décaissements non budgétaires	101 779	103 193
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>180 725</b>	<b>168 445</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>17 760</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	776	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	17 776
<b>Total des besoins</b>	<b>180 725</b>	<b>186 205</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	58 526	63 648
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	4 846	14 044
Autres encaissements non budgétaires	102 784	108 513
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>166 157</b>	<b>186 205</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>14 569</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	16
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	15 345	0
<b>Total des financements</b>	<b>180 725</b>	<b>186 205</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2023 (1)	Prévision 2024 (2)	Réalisation 2024
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 499</b>	<b>1 433</b>	<b>1 503</b>
– sous plafond	1 424	1 433	1 422
– hors plafond	75		81
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	75		81
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2023.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024.

Le schéma d'emploi s'élève à -5 ETP.





PROGRAMME 343  
**Plan France Très haut débit**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Thomas COURBE**

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 343 : Plan France Très haut débit

La généralisation de la fibre optique jusqu'à l'abonné et de la 4G pour l'ensemble des Français est indispensable pour résorber les fractures numériques et renforcer l'attractivité des territoires. Pour cette raison, le Gouvernement a décidé d'aller au-delà des objectifs initiaux du plan France très haut débit (PFTHD), qui prévoyait notamment de garantir à tous un accès au très haut débit (supérieur à 30 Mbits/s) à fin 2022, en visant la couverture générale en fibre optique du territoire d'ici 2025.

Depuis décembre 2022, la couverture du territoire en très haut débit est complète, grâce à la mobilisation d'un mix de technologies comportant une part très majoritaire de fibre optique, complétée par des technologies hertziennes et satellitaires. Ainsi, 100 % des locaux en France sont éligibles à une solution de connectivité THD. Au 30 septembre 2024 (dernières données de l'autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) disponibles), 92 % des locaux sont éligibles à un débit supérieur à 30 Mbit/s (THD) par le biais d'une technologie filaire (FttH « fiber to the home », fibre optique jusqu'au domicile, câble, DSL). La croissance du THD filaire est portée par celle du FttH : 90 % de locaux sont éligibles à la fibre optique jusqu'à l'abonné (+6 points en un an). Pour les locaux qui ne sont pas encore éligibles à la fibre optique, des offres hertziennes alternatives sont aussi disponibles à l'adresse (THD radio, 4G fixe), et garantissent l'accès des locaux (foyers ou entreprises) au très haut débit sur l'ensemble du territoire : 99 % des locaux (soit 42,7 millions de locaux) sont actuellement éligibles à la 4G fixe. En outre, des offres d'accès à internet par satellite permettant le THD sont disponibles sur l'ensemble du territoire métropolitain et des départements et régions d'outre-mer (DROM).

En complément du soutien au déploiement de réseau, et afin de garantir un raccordement effectif de tous les locaux au THD, le Gouvernement a publié, le 17 avril 2022, un cahier des charges instaurant un mécanisme de financement des raccordements complexes en zone d'initiative publique. À fin 2024, sept candidatures de collectivités porteuses de réseaux d'initiative publique (RIP) ont fait l'objet de décisions de financement favorables, et d'autres dossiers sont en cours d'instructions.

En tant que co-financeur des RIP, l'État est particulièrement attentif à ce que ces derniers soient construits dans une échéance conforme à l'objectif gouvernemental de 2025 et dans une qualité permettant de garantir leur pérennité à long terme. En conséquence, l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a lancé, fin 2023, des audits organisationnels et techniques auprès des porteurs de RIP pour s'assurer que tous respectent l'objectif 2025, et que les réseaux soient de qualité, tant pour les matériaux utilisés que pour la mise en œuvre du déploiement. Le nombre de projets ayant bénéficié du lancement d'un audit s'élève aujourd'hui à 12.

Pour garantir l'accès de tous à un internet de qualité, le Gouvernement a également prolongé le guichet « Cohésion numérique des territoires » (CNT) sur les années 2024-2025, dispositif qui permet de faire bénéficier les locaux sans solution de bon haut débit filaire d'une aide à l'installation et à l'équipement pour une solution hertzienne (4G fixe, HD ou THD radio, satellite) permettant un débit supérieur à 30 Mbit/s. Lancé en 2019 sur la zone d'initiative publique, le guichet a été étendu au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à l'ensemble du territoire et propose une aide de 300 €, rehaussée à 600 € pour les ménages les plus fragiles. Ce guichet a été pensé pour faciliter la pénétration en levant les coûts d'installation et d'équipement élevés, pouvant constituer de vraies barrières à l'adoption à ces technologies.

Cet appel à projets concerne l'ensemble du territoire français (métropole et Outre-mer). Au 31 décembre 2024, environ 180 600 kits hertziens cumulés ont été installés et ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État pour un montant total cumulé de 10,7 M€.

Enfin, une troisième action « Inclusion numérique » porte, depuis 2024, les crédits du dispositif « Conseillers numériques », qui relevait auparavant de la direction interministérielle de la transformation publique ((DITP) sur le programme 349). Le dispositif des « Conseillers numériques », s'inscrit dans le cadre partenarial de la stratégie nationale pour un numérique inclusif lancée en 2018. Il a été mis en place grâce à la mobilisation du plan France relance permettant la création de 4 000 postes de conseillers numériques en deux ans, lesquels agissent pour l'autonomie numérique. L'État a ainsi financé la formation et l'activité des conseillers numériques accueillis par des collectivités territoriales et des acteurs privés, associatifs ou relevant de l'économie sociale et solidaire. En 2024, les crédits alloués à l'action 3 du P343 ont permis de maintenir la subvention accordée aux postes de conseillers numériques ainsi que de financer leur formation.

L'ensemble des actions mentionnées ci-dessus permettront d'atteindre avec cinq ans d'avance les objectifs fixés par la Commission européenne pour l'émergence de la société du gigabit qui visent à offrir l'accès à des débits d'au moins 100 Mbit/s pouvant être améliorés jusqu'à 1 Gbit/s pour l'ensemble des foyers européens d'ici à 2030.

#### RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

##### **OBJECTIF 1 : Généralisation de la couverture en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2025**

INDICATEUR 1.1 : Nombre cumulé de locaux (foyers et entreprises) éligibles à la FttH au titre de l'année N dans la zone d'initiative publique France entière

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Généralisation de la couverture en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2025

### INDICATEUR

1.1 – Nombre cumulé de locaux (foyers et entreprises) éligibles à la FttH au titre de l'année N dans la zone d'initiative publique France entière

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre cumulé de locaux (foyers et entreprises) éligibles à la FttH au titre de l'année N dans la zone d'initiative publique France entière	millions	10,8	12,4	16,4	15,1	amélioration	16,9

#### Commentaires techniques

##### Sources des données :

Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep).

L'analyse pour 2023 repose sur la base des trois premiers trimestres. Les données pour le T4 seront disponibles courant mars 2025 sur le site de l'Arcep.

##### Périmètre :

Les locaux éligibles au réseau FttH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation. L'indicateur porte sur l'état des déploiements dans la seule zone d'initiative publique, à l'exclusion donc des déploiements dans la zone d'initiative privée.

##### Mode de calcul :

Les données sont consolidées par l'Arcep à partir de données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs. Les chiffres sont arrondis à la centaine de milliers et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures. Ces données sont renseignées par l'Arcep sur une base trimestrielle et rendues publiques.

### ANALYSE DES RESULTATS

Les chiffres du 4<sup>e</sup> trimestre ne sont jamais disponibles au moment de la rédaction du rapport annuel de performance, aussi, les chiffres des années précédentes, qui n'étaient pas alignés avec le constaté, ont été actualisés.

Les données du 3<sup>e</sup> trimestre 2024 publiées en décembre 2024 par l'Arcep établissent que 15,1 millions de locaux ont été rendus éligibles à la fibre optique au 30 septembre 2024 en zone d'initiative publique, sur 17,5 millions de locaux estimés en zone d'initiative publique. La cible 2024 ambitieuse des 16,4 millions de locaux raccordés à la fibre optique ne sera à priori pas atteinte, y compris en anticipant les volumes de prises qui ont été déployées au T4 2024.

Cependant, ce volume de locaux plus faible reste cohérent avec une cinétique de fin de déploiement sans pour autant menacer l'atteinte de l'objectif global de généralisation de la fibre optique à 2025 (1,831 million de locaux rendus éligibles sur une année glissante au T3 2024, contre 2,578 millions l'année précédente). Il est à noter que la zone d'initiative publique reste la zone la plus dynamique du territoire, les trois quarts des locaux du territoire rendus raccordables à la fibre au T3 2024 le sont par l'initiative publique. Il est aussi à noter que la grande majorité des projets de RIP ont déjà atteint ou vont atteindre d'ici à 2025 leur objectif de généralisation de la fibre optique sur leur zone d'intervention. Dans son relevé géographique publié en 2024<sup>[1]</sup>, l'Arcep prévoit une couverture de la zone d'initiative publique à fin 2025 de 96 %, soit 16,84 millions de locaux couverts (volume compatible avec la cible fixée à fin 2025, soit 16,9 millions de locaux). L'Arcep prévoit également une poursuite des déploiements post 2025 avec un taux de couverture anticipée de 97 % en 2026, taux qui ferait de la zone d'initiative publique la zone la mieux couverte du territoire (96 % pour les zones d'initiatives privées), et cela malgré sa faible densité.

La non-atteinte de la cible en 2024 ne permet pas donc de conclure à un décalage calendaire de l'atteinte de l'objectif de généralisation de la fibre optique à 2025.

[1] Relevé géographique des déploiements de réseaux de communications électroniques à la fin de l'année 2023 (juillet 2024)

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Réseaux d'initiative publique		50 500 000 12 965 668	50 500 000 12 965 668	50 500 000
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit		4 635 000	4 635 000 0	4 635 000
03 – Inclusion numérique	13 710 000	41 800 000 48 290 000	41 800 000 62 000 000	41 800 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>96 935 000</b>	<b>96 935 000</b>	<b>96 935 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-17 611 505 (hors titre 2)	-17 611 505	
Total des AE ouvertes		79 323 495 (hors titre 2)	79 323 495	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>13 710 000</b>	<b>61 255 668</b>	<b>74 965 668</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Réseaux d'initiative publique		418 035 090 198 088 000	418 035 090 198 088 000	418 035 090
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit		4 635 000 1 500 000	4 635 000 1 500 000	4 635 000
03 – Inclusion numérique	12 995 291	41 800 000 48 290 000	41 800 000 61 285 291	41 800 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>464 470 090</b>	<b>464 470 090</b>	<b>464 470 090</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-185 395 457 (hors titre 2)	-185 395 457	
Total des CP ouverts		279 074 633 (hors titre 2)	279 074 633	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>12 995 291</b>	<b>247 878 000</b>	<b>260 873 291</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023	prévus en LFI	
	Consommation 2023		
01 – Réseaux d'initiative publique	65 822 818 65 634 177	65 822 818	65 822 818 65 634 177
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit	8 290 972 6 920 000	8 290 972	8 290 972 6 920 000
03 – Inclusion numérique		0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>74 113 790</b>	<b>74 113 790</b>	<b>74 113 790</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>72 554 177</b>		<b>72 554 177</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023	prévus en LFI	
	Consommation 2023		
01 – Réseaux d'initiative publique	434 500 000 421 376 594	434 500 000	434 500 000 421 376 594
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit	3 233 772 5 289 737	3 233 772	3 233 772 5 289 737
03 – Inclusion numérique		0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>437 733 772</b>	<b>437 733 772</b>	<b>437 733 772</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>426 666 331</b>		<b>426 666 331</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	0	13 710 000	0	0	12 995 291
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	0	6 645 000	0	0	5 930 291
Subventions pour charges de service public	0	0	7 065 000	0	0	7 065 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	72 554 177	96 935 000	61 255 668	426 666 331	464 470 090	247 878 000
Transferts aux collectivités territoriales	72 554 177	96 935 000	61 255 668	426 666 331	464 470 090	247 878 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>96 935 000</b>			<b>464 470 090</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-17 611 505			-185 395 457	
<b>Total*</b>	<b>72 554 177</b>	<b>79 323 495</b>	<b>74 965 668</b>	<b>426 666 331</b>	<b>279 074 633</b>	<b>260 873 291</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		20 200 000		20 199 999				
<b>Total</b>		<b>20 200 000</b>		<b>20 199 999</b>				

## DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024						37 811 505		116 811 505
<b>Total</b>						<b>37 811 505</b>		<b>116 811 505</b>

## DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/11/2024								4 162 912
<b>Total</b>								<b>4 162 912</b>

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024								84 621 039
<b>Total</b>								<b>84 621 039</b>



**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>20 200 000</b>		<b>20 199 999</b>		<b>37 811 505</b>		<b>205 595 456</b>

## ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2024 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2024.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (1)**

(en millions d'euros)			
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2023	Chiffrage initial 2024	Chiffrage actualisé 2024
920301 <b>Exclusion de l'assiette de la TOCE des dotations aux amortissements afférents aux matériels et équipements acquis pour les besoins des infrastructures et des réseaux de communications électroniques</b> Taxes sur le chiffre d'affaires des opérateurs du secteur audiovisuel et de communications électroniques <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 302 bis KH</i>	18	19	19
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>19</b>

La taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques a été transférée aux articles L. 453-1 et suivants du CIBS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 par l'ordonnance n° 2023-1210 du 20 décembre 2023.

Le Voies et moyens tome II « dépenses fiscales » annexé au PLF 2025 opère le déclassement de cette dépense fiscale.

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Réseaux d'initiative publique		50 500 000 12 965 668	50 500 000 12 965 668		418 035 090 198 088 000	418 035 090 198 088 000
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit		4 635 000	4 635 000 0		4 635 000 1 500 000	4 635 000 1 500 000
03 – Inclusion numérique		41 800 000 62 000 000	41 800 000 62 000 000		41 800 000 61 285 291	41 800 000 61 285 291
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>96 935 000</b>	<b>96 935 000</b>	<b>0</b>	<b>464 470 090</b>	<b>464 470 090</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-17 611 505	-17 611 505		-185 395 457	-185 395 457
Total des crédits ouverts	0	79 323 495	79 323 495	0	279 074 633	279 074 633
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>74 965 668</b>	<b>74 965 668</b>	<b>0</b>	<b>260 873 291</b>	<b>260 873 291</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+4 357 827	+4 357 827		+18 201 342	+18 201 342

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	46 435 000	46 435 000	0	464 470 090	464 470 090
Amendements	0	+50 500 000	+50 500 000	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>96 935 000</b>	<b>96 935 000</b>	<b>0</b>	<b>464 470 090</b>	<b>464 470 090</b>

#### MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La gestion 2024 a été marquée par la création de l'action 3 « Inclusion numérique » et de l'activité « Conseillers numériques France Services » au sein du programme 343 par la loi de finances initiale pour 2024. Une ligne budgétaire dotée de 44 M€ dédiée au financement des « conseillers numériques France Services » avait initialement été ouverte par le projet de loi de finances pour 2023 sur l'action 3 du programme 349 « Transformation publique », puis la gestion du dispositif a été transférée à la Direction générale des entreprises en 2024. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre partenarial de la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif » lancée en 2018. Il a été mis en place grâce à la mobilisation de 250 M€ du plan France Relance qui a continué à financer le programme 349 en 2023 afin d'aboutir à la création de 4000 postes de conseillers numériques en deux ans.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

La LFI 2024 du programme 343 (96 935 000 € en AE et 464 470 090 € en CP) a été complétée par les mouvements de crédits en gestion suivants :

- des reports de crédits de 20 200 000 € en AE et de 20 199 999,81 € en CP, qui ont été fléchés sur la nouvelle action 3 du programme 343 ;
- une annulation de crédits à hauteur de 37 811 505 € en AE et de 116 811 505 € en CP à la suite du décret n° 2024124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits ;
- une mesure de freinage qui a majoré la réserve de précaution de 40 146 123 € en CP ;
- dans le cadre de la loi n° 20241167 du 6 décembre 2024 de finances de fin de gestion pour 2024, une annulation de crédits à hauteur de 84 621 039 € en CP après dégel de la réserve de précaution ;
- un transfert sortant en fin de gestion de 4 162 912 € en CP à destination du programme 305 « Stratégies économiques ».

## RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	5 796 570	5 796 570	0	27 810 270	27 810 270
Surgels	0	32 014 935	32 014 935	0	94 622 274	94 622 274
Dégels	0	-37 811 505	-37 811 505	0	-37 811 505	-37 811 505
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84 621 039</b>	<b>84 621 039</b>

### Dépenses pluriannuelles

#### SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>79 323 495</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>279 074 633</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>74 965 668</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>260 873 291</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>0</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024</i> (P3 = P2 – P4) <b>199 588 000</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>4 357 827</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024</i> (P4) <b>61 285 291</b>

#### RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>1 038 815 210</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>0</b>					
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) <b>1 038 815 210</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) <b>199 588 000</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 – P3) <b>839 227 210</b>
	AE engagées en 2024 (E2) <b>74 965 668</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>61 285 291</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 – P4) <b>13 680 377</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) <b>852 907 587</b></b>
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>165 649 225</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 – P5) <b>687 258 362</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Réseaux d'initiative publique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Réseaux d'initiative publique		50 500 000 12 965 668	<b>50 500 000</b> <b>12 965 668</b>		418 035 090 198 088 000	<b>418 035 090</b> <b>198 088 000</b>

L'intégralité des autorisations d'engagement disponibles sur cette action 1 en 2024 (12 965 668 € en AE) était destinée au déploiement d'un réseau d'initiative publique à Mayotte, en cohérence avec la poursuite de l'objectif de généralisation de la fibre optique sur tout le territoire. La totalité de l'enveloppe a été engagée fin 2024 à la suite de la signature le 23 décembre 2024 d'un avenant à la convention de mandat passée le 16 août 2023 entre la DGE et l'ANCT relative à la gestion financière des crédits liés aux actions du Plan France très haut débit.

En CP, la consommation totale en 2024 s'élève à 198 088 000 €. Ce chiffre s'explique par :

- un niveau élevé de trésorerie de l'ANCT fin 2023 (107 M€), opérateur en charge de la gestion du PFTHD ;
- le report dans le temps des demandes de décaissement de certains projets par rapport au calendrier prévisionnel des collectivités lors de l'élaboration de la loi de finances 2024, conséquence des aléas des projets (ce type de décalage calendaire est communément observé pour les projets industriels pluriannuels).

L'action 1 du programme 343 a ainsi financé, en 2024 comme en 2023, les projets de déploiement des réseaux d'initiative publique et de dispositifs de soutien à la création d'infrastructures de génie civil en domaine public nécessaires aux raccordements finals. Un reliquat à hauteur de 14,6 M€ en CP apparaît en fin de gestion sur l'action 1.

La trésorerie disponible au 31 décembre 2024 à l'ANCT correspondant à l'action 1 est de 50 751 975,63 €.

### CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	50 500 000	12 965 668	418 035 090	198 088 000
Transferts aux collectivités territoriales	50 500 000	12 965 668	418 035 090	198 088 000
<b>Total</b>	<b>50 500 000</b>	<b>12 965 668</b>	<b>418 035 090</b>	<b>198 088 000</b>

## ACTION

## 02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit		4 635 000	<b>4 635 000</b> <b>0</b>		4 635 000 1 500 000	<b>4 635 000</b> <b>1 500 000</b>

La consommation s'élève au 31 décembre 2024 sur l'action 2 à 1 500 000 € en CP. Cette action finance, comme en 2023, les dispositifs de l'appel à projets « Cohésion numérique des territoires » (CNT), de l'appel à projets « Continuité territoriale numérique » (CTN), des audits, ainsi que des frais de fonctionnement. Un reliquat à hauteur de 2,8 M€ apparaît sur cette action en fin de gestion. Ce chiffre s'explique notamment par l'impossibilité de procéder à des versements dans le cadre du dispositif « cohésion numérique des territoires » pour les kits distribués en 2024, en raison d'une adoption tardive du régime d'aide d'État SA 107041, le 18 décembre 2024, base légale à ces versements. Les crédits ont fait l'objet d'une demande de report sur 2025.

La trésorerie de l'ANCT pour ce dispositif s'élève à 1 576 707,87 € au 31 décembre 2024.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 635 000		4 635 000	1 500 000
Transferts aux collectivités territoriales	4 635 000		4 635 000	1 500 000
<b>Total</b>	<b>4 635 000</b>		<b>4 635 000</b>	<b>1 500 000</b>

## ACTION

## 03 – Inclusion numérique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Inclusion numérique		41 800 000	41 800 000		41 800 000	41 800 000
		62 000 000	62 000 000		61 285 291	61 285 291

Sur l'action 03 créée par la loi de finances initiale pour 2024, les dispositifs financés sont :

- le dispositif des conseillers numériques (aides aux collectivités publiques ou associations employeuses de conseillers numériques pour le financement de la rémunération et de la formation initiale & continue des conseillers numériques) pour un montant de 54,9 M€. Le dispositif est encadré par une convention de mandat signée le 20 juin 2024 entre la DGE, l'ANCT et la Caisse des dépôts et consignations ;
- les dispositifs d'inclusion numérique prévus par la feuille de route « France numérique ensemble » (accompagnement des collectivités, outillage numérique des acteurs de terrain, formation des Aidants numériques, etc.) pour un montant de 7,1 M€ sur la base du versement d'une subvention pour charges de service public à l'ANCT.

La consommation s'élève à 62,0 M€ en AE et à 61,3 M€ en CP au 31 décembre 2024. Un reste à payer à hauteur de 0,7 M€ demeure en 2025.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0



## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		13 710 000		12 995 291
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		6 645 000		5 930 291
Subventions pour charges de service public		7 065 000		7 065 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	41 800 000	48 290 000	41 800 000	48 290 000
Transferts aux collectivités territoriales	41 800 000	48 290 000	41 800 000	48 290 000
<b>Total</b>	<b>41 800 000</b>	<b>62 000 000</b>	<b>41 800 000</b>	<b>61 285 291</b>

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)</b>	<b>1 616 722 009</b>	<b>577 906 799</b>	<b>5 435 000</b>	<b>423 470 090</b>	<b>20 030 668</b>	<b>206 653 000</b>
Subventions pour charges de service public					7 065 000	7 065 000
Transferts	1 616 722 009	577 906 799	5 435 000	423 470 090	12 965 668	199 588 000
<b>Total</b>	<b>1 616 722 009</b>	<b>577 906 799</b>	<b>5 435 000</b>	<b>423 470 090</b>	<b>20 030 668</b>	<b>206 653 000</b>
Total des subventions pour charges de service public					7 065 000	7 065 000
Total des transferts	1 616 722 009	577 906 799	5 435 000	423 470 090	12 965 668	199 588 000

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

PROGRAMME 220  
**Statistiques et études économiques**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Jean-Luc TAVERNIER

*Directeur général de l'Insee*

Responsable du programme n° 220 : Statistiques et études économiques

Le programme 220 couvre les activités de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Afin d'éclairer le débat économique et social, l'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations socio-économiques issues du recensement de la population, des enquêtes auprès des ménages et des entreprises ou de l'exploitation de fichiers administratifs. Il produit des études et des données nécessaires à l'analyse des situations macroéconomique, démographique et sociale, françaises ou européennes, qui permettent d'éclairer les acteurs du débat public.

L'Insee coordonne les travaux des services statistiques ministériels et contribue à la production de statistiques européennes harmonisées, en lien avec Eurostat et avec ses homologues de l'Union européenne.

Outre la combinaison originale de production statistique et de réalisation d'études, l'Insee se distingue de ses homologues étrangers par le rôle structurant dans son activité de tenue des registres nécessaires à la vie économique, sociale et démocratique : le répertoire Sirene, la partie française du système d'identifiant unique mondial des entités économiques (LEI), le fichier répertoire électoral unique (REU) et le répertoire national d'identification des personnes physiques. Ces activités ont un rôle croissant dans la transformation numérique de l'action publique.

L'année 2024 a été marquée par des événements majeurs que l'Insee a accompagnés. Dans le contexte des élections législatives, le répertoire électoral unique a été mobilisé, avec pour nouveauté l'enregistrement d'un nombre record de procurations.

L'Insee a de nouveau contribué à l'analyse des phénomènes économiques et sociaux à travers de nombreuses publications. On peut citer les comptes nationaux augmentés qui sont l'aboutissement d'un travail important ayant permis la mise en place d'une production pérenne d'indicateurs sur la redistribution et les flux d'émission de carbone, et, à titre exploratoire, l'élaboration de premiers indicateurs synthétiques pour aller au-delà du PIB tenant compte des dommages causés par les gaz à effet de serre.

L'année 2024 a permis de franchir de nouvelles étapes dans la collecte de données. Les entreprises ont répondu pour la première fois par l'intermédiaire de la nouvelle plateforme internet lors de la collecte de l'enquête sur la filière automobile. Du côté des enquêtes ménages, la collecte de l'enquête logement a été la première enquête multimode séquentielle internet/téléphone/face-à-face. La collecte du recensement de la population a également évolué avec la réponse facilitée par téléphone mobile sur l'outil 'Recens'smart'.

Plusieurs projets ont également été menés pour enrichir les données et en améliorer le traitement. La déclaration sociale nominative (DSN) a permis de réduire les délais de production des indicateurs d'emploi et de salaires, et de diffuser des données sur la fonction publique. Les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été publiés (sur les nouveaux et anciens contours) selon une nouvelle méthode de traitement de la confidentialité. Des travaux pilotes se sont poursuivis pour exploiter à des fins statistiques des données de téléphonie mobile et des données bancaires.

En matière de diffusion, le site « insee.fr » a bénéficié de deux innovations pour faciliter l'accès aux données : le catalogue de données et la cartographie communale. Parallèlement, de nouveaux canaux de communication ont été ouverts, notamment un compte Instagram et des espaces thématiques en ligne.

Les projets de transformation prévus par le contrat budgétaire 2023-2025 se sont poursuivis. Parallèlement, la trajectoire financière définie par le contrat a été respectée.

## RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques**

INDICATEUR 1.1 : Nombre de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion et les dates prévues dans les engagements européens

### **OBJECTIF 2 : Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts**

INDICATEUR 2.1 : Dématérialisation des enquêtes

### **OBJECTIF 3 : Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics**

INDICATEUR 3.1 : Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques

### INDICATEUR

1.1 – Nombre de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion et les dates prévues dans les engagements européens

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Diffusion des comptes trimestriels	jours	0	0	0	0	cible atteinte	0
Diffusion des indices économiques conjoncturels	jours	0	0	0	0	cible atteinte	0

#### Commentaires techniques

Les indices économiques conjoncturels pris en compte pour le second sous-indicateur sont les suivants : indice de la production industrielle, indice de chiffre d'affaires dans l'industrie, indice de chiffre d'affaires dans le commerce de détail, indice de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services, indices des prix à la production dans l'industrie.

#### Sources des données :

- Insee-fichiers de résultats,
- publication des *Informations rapides* sur le site Internet de l'Insee (livraisons),
- publication des communiqués de presse d'Eurostat. Délais dans les règlements et plan d'action de l'Union économique et monétaire (UEM).

### ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur traduit les engagements de rapidité dans la diffusion de données économiques. En 2024 et pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, l'ensemble des données des comptes trimestriels ont pu être diffusées aux dates requises par les engagements vis-à-vis d'Eurostat.

Ces engagements sur les délais ont aussi été respectés en matière de diffusion des indices économiques conjoncturels. Le strict respect des dates de publication reste la cible pour l'année en cours.

## OBJECTIF

2 – Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts

## INDICATEUR

### 2.1 – Dématérialisation des enquêtes

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de réponse par Internet au recensement de la population	%	63	64,5	64,5	68,5	cible atteinte	69
Pourcentage d'enquêtes auprès des entreprises (Insee ou SSM) utilisant le dispositif Coltrane	%	92	97	94	97	cible atteinte	95
Proportion d'enquêtes auprès des ménages proposées par internet, ou par téléphone avec plusieurs modes de réponse	%	64	64	63	62,3	absence amélioration	80

#### Commentaires techniques

Le 1<sup>er</sup> sous-indicateur concerne le taux de réponse par Internet pour les résidences principales (RP). Il rapporte le nombre de RP collectées par internet au nombre total de résidences principales devant être recensées (nombre de RP collectées par internet + nombre de RP collectées papier + nombre de feuilles de logements non enquêtés). L'enquête de recensement de 2021 n'a pas été réalisée sauf à Mayotte compte tenu de la crise sanitaire. La cible porte sur le champ France entière y compris Mayotte.

Le 2<sup>e</sup> sous-indicateur est le nombre cumulé d'enquêtes auprès des entreprises utilisant la plate-forme de collecte Coltrane rapporté au nombre d'enquêtes ayant un visa du CNIS dont la collecte a débuté en année N et qui pourraient faire l'objet d'une collecte via Coltrane.

Le 3<sup>e</sup> sous-indicateur concerne l'ensemble des enquêtes auprès des ménages de métropole ou des DOM figurant au programme des enquêtes ménages de l'Insee une année donnée (y compris pilotes, hors tests). Le numérateur est le nombre total d'enquêtes auprès des ménages interrogés pour lesquelles un mode de réponse par internet ou par téléphone en multimode est proposé, et dont la collecte débute dans le courant de l'année N. Le dénominateur est le nombre d'enquêtes auprès des ménages dont la collecte débute dans le courant de l'année N.

## ANALYSE DES RESULTATS

**Le taux de réponse au recensement par internet** continue à augmenter pour s'établir à 68,5 % en 2024. Ce niveau très élevé est la conséquence de la généralisation depuis 2022 d'un protocole de collecte sans rencontrer l'agent recenseur permettant un accroissement de la réponse en ligne et d'une évolution du questionnaire en ligne du recensement en 2024 réalisée pour faciliter la réponse sur smartphone.

**Le pourcentage d'enquêtes auprès des entreprises (Insee ou SSM) utilisant le dispositif Coltrane**, c'est-à-dire la plateforme permettant la réponse en ligne, est, en 2024, identique à celui de 2023 (97 %). À l'exception de l'enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Écmoss), toutes les enquêtes prêtes à être intégrées dans 'Coltrane' le sont effectivement.

Concernant **le pourcentage de ménages interrogés à qui on propose le mode de collecte internet** pour répondre à une des enquêtes pérennes de l'Insee, la réalisation atteinte en 2024 (62,3 %) est légèrement inférieure à la cible (63 %).

**OBJECTIF**

3 – Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics

**INDICATEUR**

3.1 – Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr	%	86%	89 %	seuil de 88% dépassé	89 %	cible atteinte	> 88%

**Commentaires techniques**Mode de calcul :

Rapport entre le nombre de répondants « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec la proposition « L'Insee est un organisme qui produit et diffuse des informations indispensables à l'analyse de la situation économique et sociale de la France » et le nombre total de répondants.

Sources des données : Résultat de l'enquête « Image » réalisée chaque année auprès d'au moins 4 000 visiteurs du site « insee.fr ».

**ANALYSE DES RESULTATS**

Le résultat en 2024 est identique à celui observé en 2023, 89 % de personnes jugeant pertinentes les informations présentées sur le site de l'Insee.



## Présentation des crédits

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	118 669 620 114 206 176	8 358 233 8 154 778	84 275	21 963 684 22 951 049	<b>148 991 537</b> <b>145 396 279</b>	150 022 793
06 – Action régionale	42 486 472 44 628 168	634 025 1 386 018		3 000	<b>43 120 497</b> <b>46 017 186</b>	43 339 096
08 – Information économique, démographique et sociale	125 436 444 122 602 745	5 152 702 3 105 974	360 940	511 303	<b>130 589 146</b> <b>126 580 963</b>	131 339 291
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	109 334 045 105 264 816	53 725 084 36 919 736	6 038 502	7 740	<b>163 059 129</b> <b>148 230 794</b>	167 859 129
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>395 926 581</b>	<b>67 870 044</b>	<b>0</b>	<b>21 963 684</b>	<b>485 760 309</b>	<b>492 560 309</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+673 490	+8 910 116 (hors titre 2)			+9 583 605	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-4 707 939	-6 185 428 (hors titre 2)			-10 893 367	
Total des AE ouvertes	391 892 132	92 558 415 (hors titre 2)			484 450 547	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>386 701 906</b>	<b>49 566 506</b>	<b>6 483 718</b>	<b>23 473 092</b>	<b>466 225 222</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	118 669 620 114 206 176	9 358 234 10 310 657	84 275	21 863 684 20 794 589	<b>149 891 538</b> <b>145 395 697</b>	150 922 794
06 – Action régionale	42 486 472 44 628 168	634 025 1 467 686		13 000	<b>43 120 497</b> <b>46 108 854</b>	43 339 096
08 – Information économique, démographique et sociale	125 436 444 122 602 745	5 752 702 5 041 674	281 846	111 303	<b>131 189 146</b> <b>128 037 569</b>	131 939 291
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	109 334 045 105 264 816	39 936 697 29 041 728	5 473 026	7 750	<b>149 270 742</b> <b>139 787 320</b>	154 070 742
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>395 926 581</b>	<b>55 681 658</b>	<b>0</b>	<b>21 863 684</b>	<b>473 471 923</b>	<b>480 271 923</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+673 490	+8 910 116 (hors titre 2)			+9 583 605	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-4 707 939	-8 992 909 (hors titre 2)			-13 700 848	
Total des CP ouverts	391 892 132	77 462 549 (hors titre 2)			469 354 680	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>386 701 906</b>	<b>45 861 745</b>	<b>5 839 147</b>	<b>20 926 642</b>	<b>459 329 440</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  Prévision LFI 2023 Consommation 2023	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention		
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	113 199 804 112 913 919	10 197 280 12 863 391	-40 443	20 049 764 19 608 199	143 446 848	144 473 947 145 345 067
06 – Action régionale	46 334 595 43 968 299	623 120 1 489 468	11 880	33 000	46 957 715	47 191 602 45 502 647
08 – Information économique, démographique et sociale	117 322 899 119 475 325	8 053 762 5 560 318	27 667	18 736	125 376 661	126 115 675 125 082 047
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	106 261 540 105 005 097	36 871 251 33 965 677	1 627 973	30 750	143 132 791	147 932 791 140 629 497
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>383 118 838</b>	<b>55 745 413</b>	<b>0</b>	<b>20 049 764</b>	<b>458 914 015</b>	<b>465 714 015</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>381 362 641</b>	<b>53 878 855</b>	<b>1 627 077</b>	<b>19 690 685</b>		<b>456 559 258</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  Prévision LFI 2023 Consommation 2023	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention		
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	113 199 804 112 913 919	9 197 281 11 941 147	47 393	20 049 764 19 745 202	142 446 849	143 473 948 144 647 661
06 – Action régionale	46 334 595 43 968 299	623 120 1 464 892	11 880	13 000	46 957 715	47 191 602 45 458 071
08 – Information économique, démographique et sociale	117 322 899 119 475 325	5 653 762 5 159 751		18 736	122 976 661	123 715 675 124 653 812
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	106 261 540 105 005 097	36 189 129 34 056 988	1 034 434	39 250	142 450 669	147 250 669 140 135 769
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>383 118 838</b>	<b>51 663 292</b>	<b>0</b>	<b>20 049 764</b>	<b>454 831 894</b>	<b>461 631 894</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>381 362 641</b>	<b>52 622 777</b>	<b>1 093 707</b>	<b>19 816 188</b>		<b>454 895 313</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	381 362 641	395 926 581	386 701 906	381 362 641	395 926 581	386 701 906
Rémunérations d'activité	241 330 781	251 208 116	245 287 142	241 330 781	251 208 116	245 287 142
Cotisations et contributions sociales	135 938 925	141 843 787	138 090 199	135 938 925	141 843 787	138 090 199
Prestations sociales et allocations diverses	4 092 935	2 874 678	3 324 565	4 092 935	2 874 678	3 324 565

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	53 878 855	67 870 044	49 566 506	52 622 777	55 681 658	45 861 745
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	53 844 355	67 870 044	49 601 006	52 622 777	55 681 658	45 861 745
Subventions pour charges de service public	34 500	0	-34 500	0	0	0
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	1 627 077	0	6 483 718	1 093 707	0	5 839 147
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 599 410	0	2 928 183	1 046 314	0	2 401 277
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	27 667	0	3 555 535	47 393	0	3 437 871
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	19 690 685	21 963 684	23 473 092	19 816 188	21 863 684	20 926 642
Transferts aux collectivités territoriales	19 551 936	21 963 684	22 800 740	19 638 938	21 863 684	20 644 280
Transferts aux autres collectivités	138 749	0	672 352	177 250	0	282 362
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>485 760 309</b>			<b>473 471 923</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-4 034 449			-4 034 449	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+2 724 687			-82 793	
<b>Total*</b>	<b>456 559 258</b>	<b>484 450 547</b>	<b>466 225 222</b>	<b>454 895 313</b>	<b>469 354 680</b>	<b>459 329 440</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel	1 261 319	800 000	673 490	1 261 319	800 000	673 490
Autres natures de dépenses	5 731 672	6 000 000	8 910 116	5 731 672	6 000 000	8 910 116
<b>Total</b>	<b>6 992 991</b>	<b>6 800 000</b>	<b>9 583 605</b>	<b>6 992 991</b>	<b>6 800 000</b>	<b>9 583 605</b>

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		707 910		707 910				
02/2024		441 609		441 609				
03/2024		136 390		136 390				
04/2024		1 604 047		1 604 047				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2024		57 305		57 305				
06/2024		666 341		666 341				
07/2024		370 982		370 982				
08/2024		300 298		300 298				
09/2024		476 577		476 577				
10/2024		482 597		482 597				
11/2024		321 105		321 105				
12/2024		1 081 503		1 081 503				
01/2025		7 215		7 215				
<b>Total</b>		<b>6 653 878</b>		<b>6 653 878</b>				

### ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024	404 596	337 163	404 596	337 163				
02/2024	146 661	120 553	146 661	120 553				
04/2024	129 222	38 599	129 222	38 599				
07/2024		265 550		265 550				
08/2024		729 721		729 721				
10/2024		512 043		512 043				
11/2024		146 392		146 392				
12/2024		106 217		106 217				
<b>Total</b>	<b>680 479</b>	<b>2 256 238</b>	<b>680 479</b>	<b>2 256 238</b>				

### ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		1 091 166						
<b>Total</b>		<b>1 091 166</b>						

### ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2024	782 329	555 338	782 329	249 886				
<b>Total</b>	<b>782 329</b>	<b>555 338</b>	<b>782 329</b>	<b>249 886</b>				

## ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		513 678		2 766 733				
<b>Total</b>		<b>513 678</b>		<b>2 766 733</b>				

## DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024					78 002	2 000 000	78 002	2 000 000
<b>Total</b>					<b>78 002</b>	<b>2 000 000</b>	<b>78 002</b>	<b>2 000 000</b>

## DECRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2025					6 989		6 989	
<b>Total</b>					<b>6 989</b>		<b>6 989</b>	

## DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024						428 949		428 949
<b>Total</b>						<b>428 949</b>		<b>428 949</b>

## DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024						1 197 790		1 197 790
22/11/2024		8 610		8 610				
<b>Total</b>		<b>8 610</b>		<b>8 610</b>		<b>1 197 790</b>		<b>1 197 790</b>

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024					5 412 266	4 727 481	5 412 266	8 391 399
<b>Total</b>					<b>5 412 266</b>	<b>4 727 481</b>	<b>5 412 266</b>	<b>8 391 399</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>1 462 808</b>	<b>11 078 907</b>	<b>1 462 808</b>	<b>11 935 345</b>	<b>5 497 257</b>	<b>8 354 220</b>	<b>5 497 257</b>	<b>12 018 138</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	118 669 620 114 206 176	30 321 917 31 190 103	150 022 793 145 396 279	118 669 620 114 206 176	31 221 918 31 189 521	150 922 794 145 395 697
06 – Action régionale	42 486 472 44 628 168	634 025 1 389 018	43 339 096 46 017 186	42 486 472 44 628 168	634 025 1 480 686	43 339 096 46 108 854
08 – Information économique, démographique et sociale	125 436 444 122 602 745	5 152 702 3 978 218	131 339 291 126 580 963	125 436 444 122 602 745	5 752 702 5 434 824	131 939 291 128 037 569
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	109 334 045 105 264 816	53 725 084 42 965 978	167 859 129 148 230 794	109 334 045 105 264 816	39 936 697 34 522 504	154 070 742 139 787 320
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>395 926 581</b>	<b>89 833 728</b>	<b>485 760 309</b>	<b>395 926 581</b>	<b>77 545 342</b>	<b>473 471 923</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-4 034 449	+2 724 687	-1 309 762	-4 034 449	-82 793	-4 117 243
Total des crédits ouverts	391 892 132	92 558 415	484 450 547	391 892 132	77 462 549	469 354 680
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>386 701 906</b>	<b>79 523 316</b>	<b>466 225 222</b>	<b>386 701 906</b>	<b>72 627 534</b>	<b>459 329 440</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+5 190 226	+13 035 100	+18 225 325	+5 190 226	+4 835 015	+10 025 240

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	395 926 581	89 833 728	485 760 309	395 926 581	77 545 342	473 471 923
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>395 926 581</b>	<b>89 833 728</b>	<b>485 760 309</b>	<b>395 926 581</b>	<b>77 545 342</b>	<b>473 471 923</b>

Le PLF 2024 prévoyait 486 M€ en AE et 473 M€ en CP (hors fonds de concours et attribution de produits). Aucun amendement n'a été adopté dans le cadre des crédits ouverts par la LFI.

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Les mouvements réglementaires affectant les crédits du programme 220 durant l'année 2024 ont été les suivants :

**REPORTS DE CRÉDITS**

- Arrêté du 25 janvier 2024 portant reports d'autorisations d'engagement affectées non engagées (AENE) de 1 091 166 € ;
- Arrêté du 29 janvier 2024 portant reports de fonds de concours de 555 338 € en AE et de 249 886 € en CP pour le Hors Titre 2 et 782 329 € en AE et en CP pour le Titre 2 ;
- Arrêté du 12 mars 2024 portant report de crédits généraux de 513 678 € en AE et de 2 766 733 € en CP pour le Hors Titre 2.

**ANNULATION DE CRÉDITS**

- Décret du 21 février 2024 portant annulation de 2 M€ en AE et en CP pour le Hors Titre 2 et de 78 002 € en AE et en CP pour le titre 2.

**LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION**

- Loi n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 de finances de fin de gestion pour 2024 portant annulation de 4 727 481 € en AE et 8 391 399 € en CP pour le Hors Titre 2 et 5 412 266 € en AE et CP pour le titre 2.

**TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

- Décret n° 2024-602 du 26 juin 2024 portant virement de crédits pour le Hors Titre 2 :
  - -335 863 € en AE et en CP à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » pour l'hébergement de serveurs de l'Insee dans le centre d'Osny ;
  - -4 156 € en AE et en CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » dans le cadre de l'offre de services Cloud Nubo ;
  - -843 893 € en AE et en CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » dans le cadre de l'offre de services SAS ;
  - -13 878 € en AE et en CP à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » pour les travaux locaux de Lyon.
- Décret n° 2024-601 du 26 juin 2024 portant transfert de crédits pour le Hors Titre 2 :
  - -271 576 € en AE et en CP à destination du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » pour l'hébergement de serveurs de l'Insee dans le centre de Toulouse ;
  - -9 832 € en AE et en CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour RUN résilience RIE ;
  - -4 571 € en AE et en CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » en pour la participation au réseau interministériel de l'État (RIE) ;
  - -4 213 € en AE et en CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » dans le cadre de la migration de collecte ;
  - -125 007 € en AE et en CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » RUN PFAI NG ;
  - -13 750 € en AE et en CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour VIVATECH.
- Décret n° 2024-1055 du 22 novembre 2024 portant virement de crédits pour le Hors Titre 2 :



- +11 010 € en AE et en CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » ;
- -2 400 € à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs ».

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

N° du fonds	Libellé	Crédits rattachés
		AE=CP
57-2-2-0246	Rémunération de certains services rendus par l'Insee	6 574 279,01
2257-1-4-0249	Contribution de l'Union Européenne à certaines études ou enquêtes de l'Insee (HT2)	2 247 706,54
57-1-1-00561	Contribution de l'Union Européenne à certaines études ou enquêtes de l'Insee (T2)	673 489,51
57-1-2-0065	Participation du FIPHP	8 531,31
57-2-2-0710	Produits de cessions de biens immobiliers	79 598,83
<b>Total</b>		<b>9 583 605,20</b>

Le niveau des recettes perçues en 2024 est supérieur à celui observé les années précédentes (+2,6 M€) en raison d'une demande accrue de services demandés par des partenaires externes (ADP) et de signatures de nouvelles conventions européennes pour lesquelles l'Union Européenne a versé des préfinancements (FDC).

## RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 979 634	5 120 523	7 100 157	1 979 634	4 420 085	6 399 719
Surgels	78 002	2 088 275	2 166 277	78 002	5 971 314	6 049 316
Dégels	-78 002	-2 000 000	-2 078 002	-78 002	-2 000 000	-2 078 002
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>1 979 634</b>	<b>5 208 798</b>	<b>7 188 432</b>	<b>1 979 634</b>	<b>8 391 399</b>	<b>10 371 033</b>

Les dotations en LFI du programme 220 pour l'année 2024 ont fait l'objet d'une mise en réserve initiale à hauteur de 7,1 M€ en AE et de 6,4 M€ en CP (réserve de précaution), d'un surgel de 2,2 M€ en AE et de 6,0 M€ en CP, d'un dégel en gestion de 0,5 M€ en AE sur les crédits Hors Titre 2, d'un décret d'annulation de 78 002 € sur les crédits de Titre 2 et d'un décret d'annulation de 2,0 M€ sur les crédits Hors Titre 2.

La loi n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 de finances de fin de gestion pour 2024 s'est traduite par l'annulation de 5,4 M€ en AE et en CP sur le Titre 2 et de 4,7 M€ en AE et de 8,4 M€ en CP sur le Hors Titre 2.

Aucun mouvement de fongibilité asymétrique n'a eu lieu en 2024.

## EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023 (1)	Réalisation 2023 (2)	LFI + LFR 2024 (3)	Transferts de gestion 2024 (4)	Réalisation 2024 (5)	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	0,00	345,66	360,00	0,00	345,37	-14,63
1025 – Catégorie A	0,00	1 537,62	1 300,00	0,00	1 572,19	+272,19
1026 – Catégorie B	0,00	1 982,12	1 921,00	0,00	1 983,37	+62,37
1027 – Catégorie C	0,00	1 072,57	1 459,00	0,00	1 023,79	-435,21
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>4 937,97</b>	<b>5 040,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 924,72</b>	<b>-115,28</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1024 – Catégorie A+	0,00	0,00	+0,06	-0,35	+1,67	-2,02
1025 – Catégorie A	0,00	+3,00	+0,06	+31,51	-30,15	+61,66
1026 – Catégorie B	0,00	0,00	-0,01	+1,26	+48,29	-47,03
1027 – Catégorie C	0,00	0,00	-0,10	-48,68	+43,24	-91,92
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>+3,00</b>	<b>+0,01</b>	<b>-16,26</b>	<b>+63,05</b>	<b>-79,31</b>

En LFI 2024, le plafond autorisé d'emplois s'élevait à 5 040 équivalents temps plein travaillés (ETPT).

Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 4 924,72 ETPT, dont 7,0 % de catégorie A+, 31,9 % de catégorie A, 40,3 % de catégorie B et 20,8 % de catégorie C (incluant les enquêteurs qui représentant 62,1 % des emplois de cette catégorie).

Cette consommation d'emplois a fait l'objet de retraitements afin de tenir compte des modalités particulières du calcul du décompte des emplois dans Chorus. Ces retraitements ont porté sur le rattachement des paiements par acomptes qui représentent 13,8 ETPT.

Le taux de consommation par rapport à la LFI 2024 se situe à 97,7 %.

La correction technique correspond à des arrondis entre catégories d'emploi.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	78,00	24,20	8,00	63,60	25,00	7,25	-14,40	-10,00
1025 – Catégorie A	133,00	37,00	10,38	202,30	80,00	7,62	+69,30	+21,00
1026 – Catégorie B	270,70	89,60	4,89	329,50	169,50	8,05	+58,80	-40,00
1027 – Catégorie C	288,20	46,60	5,68	239,10	198,20	8,79	-49,10	+27,00
<b>Total</b>	<b>769,90</b>	<b>197,40</b>		<b>834,50</b>	<b>472,70</b>		<b>+64,60</b>	<b>-2,00</b>

L'exécution 2024 du schéma d'emplois a été de +64,6 ETP se décomposant comme suit : -14,4 A+, +69,3 A, +58,8 B et -49,1 C (dont +11,2 enquêteurs) pour un schéma d'emplois fixé à -2 ETP en loi de finances initiale 2024.

La sur-exécution de 66,6 ETP en 2024 s'explique essentiellement par un événement exceptionnel qui porte sur la catégorie B. L'Insee a choisi exceptionnellement de recruter ces 60 superviseurs externes au 31 décembre 2024 afin de sécuriser la campagne 2025 du recensement de la population. De ce fait, ces 60 agents comptent dans le schéma d'emplois 2024. Les contrats de ces 60 agents prendront fin à la fin février comme lors de chaque campagne de recensement de la population ; ce qui produira mécaniquement une baisse de - 60 ETP de catégorie B au schéma d'emplois de l'année 2025, acquise dès le mois de mars.

La sur-exécution corrigée de cet élément exceptionnel est donc de seulement 6,6 ETP. Elle doit être lue au regard du contrat triennal qui autorise le lissage du schéma d'emplois sur la période 2023-2025.

L'évolution des effectifs de l'exercice 2024 est retracée dans les tableaux ci-après :

#### SORTIES RÉALISÉES EN 2024

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	24,2	37,0	89,6	46,6	197,4
Autres départs définitifs	0,0	7,0	80,1	134,0	221,1
Autres départs	53,8	89,0	101,0	107,6	351,4
<b>Total des sorties</b>	<b>78,0</b>	<b>133,0</b>	<b>270,7</b>	<b>288,2</b>	<b>769,9</b>
<i>dont contractuels (par rapport au total des sorties)</i>	0,0	7,0	80,1	134,0	221,1

Toutes catégories confondues, 769,9 départs sont intervenus en 2024, dont 197,4 au titre des départs en retraite.

Les autres départs définitifs comprennent les fins de contrat non suivies d'un renouvellement (qui concernent majoritairement les enquêteurs, mais également les superviseurs externes du recensement).

Les autres départs comprennent les radiations, les décès, les départs hors du programme d'agents d'autres programmes ou d'autres administrations accueillis en détachement ou en mobilité, les démissions d'agents titulaires, les démissions d'agents contractuels et les promotions inter-catégorielles.

Le nombre de départs constatés en 2024 est légèrement supérieur aux prévisions de départ indiquées dans le PAP 2024 (736 sorties). Par contre, le nombre de départs à la retraite est légèrement inférieur à celui prévu en LFI, 197,4 réalisés contre 200 prévus.

#### ENTRÉES RÉALISÉES EN 2024

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	25,0	80,0	169,5	198,2	472,7
Autres entrées	38,6	122,3	160,0	40,9	361,8
<b>Total des entrées</b>	<b>63,6</b>	<b>202,3</b>	<b>329,5</b>	<b>239,1</b>	<b>834,5</b>
<i>dont contractuels (par rapport au total des entrées)</i>	0,0	23,0	133,5	187,2	343,7

Les primo-recrutements comprennent les concours externes ou internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme), ainsi que les contrats, qu'ils soient supérieurs ou inférieurs à un an.

Les autres entrées comprennent les accueils en détachement et en position normale d'activité, les retours après situations interruptives (détachement, disponibilité, congé parental, congé de longue durée...), les retours de position normale d'activité et les promotions inter-catégorielles.

Le nombre d'entrées constatées en 2024 est supérieur aux prévisions d'entrées indiquées dans le PAP 2024 (734 entrées). Cet écart résulte d'une augmentation des recrutements d'agents contractuels de courte durée.

## EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

### REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	1 175,00	1 057,50	0,00	0,00	0,00	-6,48	+14,92	-21,40
Services régionaux	3 716,00	3 708,52	+3,00	0,00	+0,01	-19,11	+44,80	-63,91
Autres	149,00	158,70	0,00	0,00	0,00	+9,33	+3,33	+6,00
<b>Total</b>	<b>5 040,00</b>	<b>4 924,72</b>	<b>+3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+0,01</b>	<b>-16,26</b>	<b>+63,05</b>	<b>-79,31</b>

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	-7,00	1 432,10
Services régionaux	-13,00	3 512,20
Autres	+18,00	162,00
<b>Total</b>	<b>-2,00</b>	<b>5 106,30</b>

La consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 4924,7 ETPT, soit une sous-consommation de 115,3 ETPT qui concerne aussi bien l'administration centrale que les services régionaux.

Les emplois en administration centrale recouvrent les agents en poste à la direction générale à Montrouge et au centre de formation de l'Insee à Libourne (CEFIL). La consommation d'emplois est de 1057,5 ETPT, soit -117,5 ETPT par rapport au plafond d'emplois de la LFI 2024.

La consommation des emplois des services régionaux, qui correspondent aux emplois localisés dans les directions régionales et interrégionales de l'INSEE, est de 3708,5 ETPT, soit -7,5 ETPT par rapport au plafond d'emplois de la LFI 2024.

Les emplois figurant sur la ligne « Autres » correspondent aux élèves fonctionnaires scolarisés à l'ENSAE (corps des administrateurs, catégorie A+) et à l'ENSAI (corps des attachés, catégorie A). Le nombre d'élèves sur une année est de 162 pour les deux écoles. En 2024, la promotion de l'ENSAI (attaché statisticien) augmente de 18 élèves (13 en première année et 5 en deuxième année).

### REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	1 536,00	1 534,30
06 – Action régionale	486,00	506,90
08 – Information économique, démographique et sociale	1 793,00	1 652,20
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	1 225,00	1 231,32
<b>Total</b>	<b>5 040,00</b>	<b>4 924,72</b>
Transferts en gestion		0,00

L'action n° 01 (Infrastructures statistiques et missions régaliennes) comporte 1 534,3 ETPT qui correspondent à 31,2 % de l'ensemble des ETPT du programme.

L'action n° 06 (Action régionale) comporte 506,9 ETPT qui correspondent à 10,3 % de l'ensemble des ETPT du programme.

L'action n° 08 (Information économique, démographique et sociale) comporte 1 652,2 ETPT qui correspondent à 33,5 % de l'ensemble des ETPT du programme.

L'action n° 09 (Pilotage, soutien et formation initiale) comporte 1 231,32 ETPT qui correspondent à 25,0 % de l'ensemble des ETPT du programme. Il est à noter que le poids de cette action est surestimé, car certaines activités qui couvrent deux actions ou davantage lui sont imputées par défaut.

Les enquêteurs sont affectés aux seules actions 01 et 08 et représentent 12,9 % des ETPT du programme.

#### RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
25,00	0,49	0,11

Le nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024 est de 25, contre 26 apprentis pour l'année scolaire précédente.

Ils se répartissent ainsi selon le niveau de diplôme :

- niveau 1 (égal ou supérieur à Bac +5 : master, doctorat, diplôme de grande école...) : 6 contrats ;
- niveau 2 (Bac +3 ou Bac +4 : licence, maîtrise...) : 14 contrats ;
- niveau 3 (Bac +2 : DUT, BTS...) : 4 contrats ;
- niveau 4 (Bac) : 1 contrat.

#### INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

<b>Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines</b>	<b>Effectifs gérés</b> (effectifs physiques au 31 décembre 2024)	
		6443
<b>Effectifs gérants (ETP au 31 décembre 2024)</b>	<b>215</b>	<b>3,3 %</b>
administrant et gérant	126	2,0 %
organisant la formation	45	0,7 %
consacrés aux conditions de travail	16	0,2 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	28	0,4 %

Le ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines comprend :

- au numérateur : le nombre de « gérants » consacrant la majeure partie de leur temps de travail à la gestion du personnel (unité de compte : ETP) dans les domaines suivants : gestion administrative, formation, suivi des conditions de travail et pilotage des ressources humaines ;
- au dénominateur : le nombre d'agents gérés (unité de compte : effectifs physiques). Le nombre d'agents gérés a été réestimé en tenant compte de l'ensemble des effectifs administrés par l'Insee en 2024.

A méthode constante, le ratio décroît de 0,1 point par rapport à 2023.

## PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>241 330 781</b>	<b>251 208 116</b>	<b>245 287 142</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>135 938 925</b>	<b>141 843 787</b>	<b>138 090 199</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	101 574 082	106 434 015	102 550 431
– Civils (y.c. ATI)	101 554 440	106 434 015	102 536 228
– Militaires	19 642		14 202
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	34 364 843	35 409 772	35 539 768
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>4 092 935</b>	<b>2 874 678</b>	<b>3 324 565</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>381 362 641</b>	<b>395 926 581</b>	<b>386 701 906</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>279 788 559</b>	<b>289 492 566</b>	<b>284 151 475</b>
FdC et AdP prévus en titre 2		800 000	

En 2024, la consommation de crédits de personnel, y compris CAS Pensions, augmente de 5,34 M€, soit +1,40 %. Le montant des allocations de retour à l'emploi s'est élevé à 1,03 M€, pour 101 bénéficiaires en décembre 2024.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2023 retraitée</b>	<b>276,04</b>
Exécution 2023 hors CAS Pensions	279,79
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	0,29
Débasage de dépenses au profil atypique :	-4,04
– GIPA	-0,69
– Indemnisation des jours de CET	-1,36
– Mesures de restructuration	-0,20
– Autres dépenses de masse salariale	-1,78
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-0,41</b>
EAP schéma d'emplois 2023	-1,03
Schéma d'emplois 2024	0,62
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>2,76</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>1,78</b>
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	1,45

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures bas salaires	0,32
<b>GVT solde</b>	<b>1,34</b>
GVT positif	4,12
GVT négatif	-2,78
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>3,50</b>
Indemnisation des jours de CET	1,85
Mesures de restructurations	0,08
Autres rebasages	1,57
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-0,86</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,77
Autres variations	-0,09
<b>Total</b>	<b>284,15</b>

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS Pensions du programme s'est élevée en 2024 à 284,15 M€, soit une exécution inférieure de 5,34 M€ à la prévision LFI qui était de 289,49 M€.

Les écarts principaux entre l'exécution et la LFI s'expliquent par :

- une surestimation du socle d'exécution 2023 retraité lors des travaux préparatoires de la LFI (+0,08 M€) ;
- une surestimation du débasage de dépenses atypiques (+0,83 M€), essentiellement liée à une surestimation des rappels sur exercices antérieurs (autres dépenses de masse salariale) ;
- une surestimation de l'impact du schéma d'emplois (+1,11 M€), résultant de l'évolution de la structure des emplois et de l'évolution des dates moyennes d'entrées/sorties ;
- une surestimation des mesures catégorielles (+0,31 M€) ;
- une surestimation de l'effet des mesures générales (+0,46 M€), détaillée ainsi :
  - pas de versement de la GIPA en 2024 (coût estimé à 0,7 M€) ;
  - effet de la revalorisation de l'indice minimum de traitement en lien avec les revalorisations successives du SMIC (coût total 0,32 M€) ;
  - EAP de l'augmentation de 1,5 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 (coût total +1,45 M€).
- une surestimation de l'effet du GVT (+0,52 M€) :

Le GVT solde s'établit à +1,34 M€, soit 0,49 % de la masse salariale, contre une enveloppe de + 1,86 M€ prévue en LFI. Le GVT négatif de -2,78 M€ représente l'économie due à l'écart de rémunération entre les agents sortants et entrants du programme. Il représente une diminution de -1,01 % de la masse salariale. Les personnels ont par ailleurs connu une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif s'est élevée à +4,12 M€, représentant 1,49 % de progression de la masse salariale.

- une surestimation des dépenses regroupées sur la ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique » (+0,93 M€), résultant d'une sous-estimation de l'indemnisation des jours de CET (-0,30 M€) et d'une surestimation des dépenses diverses (restructuration, indemnités de départ volontaire et de rupture conventionnelle, rappels sur les exercices antérieurs) pour +1,23 M€ ;

- une surestimation des variations du poste « Autres variations des dépenses de personnel » (+2,76 M€). Par rapport à 2023, le montant des rétablissement de crédits est stable à 0,80 M€. Le montant de la prise en charge de la complémentaire santé est stable à 0,67 M€. Le montant du remboursement transport augmente suite à l'EAP de l'amélioration de la prise en charge intervenu en septembre 2023. La dépense 2024 est de 1,25 M€ (+53 %). Enfin, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat n'a pas été versée en 2024. Pour rappel, le montant était de 1,07 M€ en 2023.

La variation entre 2023 et 2024 de la dépense de l'indemnité dégressive (IDE), qui remplace l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (IECSG), est de -7 438 €.

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) n'a pas été renouvelée en 2024 (pour rappel, son montant total en 2023 était de 693 676,92 €). Les montants retracés correspondent à des versements tardifs pour l'année 2023.

L'indemnité de télétravail a coûté 0,65 M€ en 2024, contre 0,61 M€ en 2023, soit une augmentation de 6,4 %.

## COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	112 087	119 765	108 625	100 983	108 566	98 291
1025 – Catégorie A	68 156	73 750	74 527	57 840	65 697	66 267
1026 – Catégorie B	46 570	48 071	51 944	38 682	42 496	45 846
1027 – Catégorie C	38 058	40 496	39 393	29 181	32 476	30 911

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux à l'issue de la gestion 2024. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses, hors CAS Pensions et hors prestations sociales et intègrent l'effet des mesures générales et catégorielles intervenues en 2024.

Pour la catégorie A+, le coût des sortants est inférieur au coût global. Ceci est la conséquence de la politique d'essaiage des corps de l'Insee vers les services statistiques ministériels et autres organismes, les entrées correspondant pour une partie importante à des agents seniors alors que les sorties correspondent souvent à des agents en première partie de carrière. Par ailleurs, il convient de relever la forte volatilité de ces données, les calculs étant établis sur une très petite population (notamment pour les entrées et les sorties) et étant donc très sensibles aux profils individuels des mobilités constatées.

Les coûts pour les agents des catégories A+ et A n'intègrent pas les élèves fonctionnaires scolarisés à l'ENSAE (A+) et à l'ENSAI (A), transférés sur le programme 220 en 2017, car la rémunération diffère notablement de celle des titulaires, notamment au niveau indemnitaire.

## MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						2 286 601	2 286 601
Relèvement des "bas de grille"	2 771	B et C	Contrôleurs INSEE et Adjoints INSEE	01-2024	12	88 036	88 036
Attribution de 5 points d'indice	5 037	Toutes catégories	Tous corps	01-2024	12	1 880 295	1 880 295
Repyramidage	5 037	Toutes catégories	Tous corps	01-2024	12	318 270	318 270
Mesures indemnitaires						469 607	469 607
Revalorisation de l'IFSE des agents de catégorie A+ et A	9	A+ et A	Administrateurs d'état et Attaché d'administration centrale	01-2024	12	7 600	7 600
Revalorisation du CIA des agents de catégorie A+ et A de l'administration centrale	9	A+ et A	Administrateurs d'état et Attachés d'administration	01-2024	12	9 922	9 922
Poursuite de la mise en place d'un CIA ou bonus pour les agents titulaires ou contractuels de catégorie B et C	32	B et C	Secrétaires administratifs et Adjoints administratifs	01-2024	12	16 779	16 779
RIFSEEP A+ et A : harmonisation du taux de CIA	1 626	A+ et A	Inspecteurs généraux, Administrateurs INSEE et Attachés INSEE	01-2024	12	435 306	435 306
<b>Total</b>						<b>2 756 208</b>	<b>2 756 208</b>

Les mesures catégorielles s'élèvent en 2024 à 2,76 M€, hors CAS Pensions.

Cette enveloppe a permis de financer, au titre des mesures statutaires :

- l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents (1,88 M€) ;



- la revalorisation des deux premiers grades des agents de catégorie B (0,09 M€) ;
- des mesures de repyramidage (0,32 M€) ;
- et au titre des mesures indemnitaires :
- une harmonisation des taux de CIA entre les catégories A et A+ et leur revalorisation (0,45 M€) ;
- la revalorisation du RIFSEEP de certains agents de l'administration centrale du MEFSIN (+0,02 M€).

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		373 249		<b>373 249</b>
Mutuelles, associations		85 383		<b>85 383</b>
<b>Total</b>		<b>458 632</b>		<b>458 632</b>

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours...) est portée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers. Les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la partie « JPE » du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ».

### Dépenses pluriannuelles

#### SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>92 558 415</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>77 462 549</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>79 523 316</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>72 627 534</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>4 090 218</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>16 328 756</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>8 944 881</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>56 298 778</b>

#### RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>49 503 779</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>45 999</b>				
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>49 549 777</b>	-	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>16 328 756</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>33 221 021</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>79 523 316</b>	-	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>56 298 778</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>23 224 538</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024</b> (R6 = R4 + R5) <b>56 445 559</b>
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>3 948 588</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>52 496 971</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

En fin d'année 2024, le montant des restes à payer est de 56,4 M€ soit une augmentation de 6,9 M€ par rapport au 31/12/2023.

Cette variation est essentiellement liée aux nouveaux baux portés par l'Insee pour lesquels il y a eu des autorisations d'engagement en 2024, qui se concrétiseront par des consommations de CP pluriannuelles.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	119 000 876 114 206 176	31 021 917 31 190 103	<b>150 022 793</b> <b>145 396 279</b>	119 000 876 114 206 176	31 921 918 31 189 521	<b>150 922 794</b> <b>145 395 697</b>

L'action n° 01 « Infrastructures statistiques et missions régaliennes » regroupe les activités à caractère régalien : comptes nationaux, indice des prix à la consommation, recensement de la population, registres des personnes physiques (état civil et fichier électoral), répertoire SIRENE des entreprises et des établissements. Elle comprend aussi la mise à disposition de l'information à tous les publics ainsi que les travaux relatifs aux normes et nomenclatures, la méthodologie, la coordination statistique et internationale.

La comptabilité nationale permet d'établir les références macroéconomiques majeures nécessaires au pilotage économique et social, l'indice des prix à la consommation constituant l'une de ces références. La tenue des répertoires se fait en partenariat avec les mairies pour le répertoire national d'identification des personnes physiques et le fichier électoral et en collaboration avec les centres de formalités des entreprises et d'autres organismes publics pour le répertoire national des entreprises et des établissements.

L'objectif du recensement est la production de résultats fiables et récents relatifs à la population légale de chaque commune et à ses caractéristiques socio-démographiques. Depuis 2004, cette opération est annualisée, avec une enquête exhaustive tous les cinq ans par rotation dans les communes de moins de 10 000 habitants et un sondage annuel dans les communes de 10 000 habitants ou plus. Pendant deux mois, près de 24 000 agents recenseurs, recrutés par les communes et assistés de près de 400 superviseurs de l'Insee assurent la phase de collecte. Les recensements des collectivités d'outre-mer sont quinquennaux.

Tous les ans, les populations légales sont authentifiées par décret à la fin décembre. Les principaux résultats statistiques sont publiés en juillet de l'année suivante et les bases de données infra-communales sont diffusées quelques mois plus tard, gratuitement sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

#### CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	119 000 876	114 206 176	119 000 876	114 206 176
Rémunérations d'activité	75 503 862	72 271 901	75 503 862	72 271 901
Cotisations et contributions sociales	42 632 992	41 220 556	42 632 992	41 220 556
Prestations sociales et allocations diverses	864 022	713 720	864 022	713 720
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>	9 058 233	8 154 778	10 058 234	10 310 657
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 058 233	8 154 778	10 058 234	10 310 657
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissement</b>		84 275		84 275
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		0		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		84 275		84 275
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>	21 963 684	22 951 049	21 863 684	20 794 589
Transferts aux collectivités territoriales	21 963 684	22 773 937	21 863 684	20 617 477
Transferts aux autres collectivités		177 112		177 112
<b>Total</b>	<b>150 022 793</b>	<b>145 396 279</b>	<b>150 922 794</b>	<b>145 395 697</b>

**TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL**

Au titre de cette action, 1534,3 ETPT ont été consommés, répartis en :

- 98,3 ETPT d'agents de catégorie A+ ;
- 423,5 ETPT d'agents de catégorie A ;
- 707,2 ETPT d'agents de catégorie B ;
- 305,3 ETPT d'agents de catégorie C.

Au sein de la catégorie C, l'activité des enquêteurs de l'Insee prise en compte ici est celle des 139,9 ETPT enquêteurs qui réalisent la collecte de l'indice des prix à la consommation et les opérations d'enquêtes liées au recensement (recensement des communautés au sens de l'arrêté du 26 juin 2003, enquête de contrôle de la collecte du recensement, enquêtes de mises à jour du répertoire d'immeubles localisés).

Par rapport à l'exercice 2023 (1517,8 ETPT), les effectifs de l'action n° 01 augmentent de 16,5 ETPT, soit 1,09 %. Cette variation résulte de l'évolution des moyens affectés à la mise en œuvre des différentes missions de l'Insee.

**TITRE 3 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

La consommation figurant dans Chorus s'élève à 8,2 M€ en AE et à 10,3 M€ en CP.

CRÉDITS RELATIFS AU RECENSEMENT DE LA POPULATION (4,8 M€ en AE et 5,5 M€ en CP) :

Les dépenses relatives au recensement de la population comprennent :

- 1,6 M€ en AE et 2,3 M€ en CP pour la saisie, par lecture optique, des bulletins du recensement et les prestations d'impression ;
- 2,4 M€ en AE et en CP pour les frais de déplacement répartis en 1,5 M€ en AE et 1,6 M€ en CP de dépenses de location de véhicules et 0,8 M€ en AE et en CP d'indemnités de déplacement des superviseurs ;
- 0,8 M€ en AE et en CP pour des dépenses diverses (mobilier, fournitures, formation, téléphonie, communication).

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INFORMATIQUE HORS RECENSEMENT (3,7 M€ en AE et 5 M€ en CP) :

Les dépenses concernant les autres activités relatives à cette action, telles que l'élaboration de l'indice des prix à la consommation, la gestion du fichier électoral, de celui de l'état-civil et du répertoire des entreprises et établissements (SIRENE) ou la diffusion de l'information statistique, se ventilent comme suit :

- 0,6 M€ en AE et 0,5 M€ en CP pour l'affranchissement et les prestations d'impression ;
- 0,8 M€ en AE et en CP pour des frais de déplacement dont une partie est afférente aux déplacements des enquêteurs ;
- 1,8 M€ en AE et 3,2 M€ en CP de dépenses informatiques (saisie, achat de fichiers, entretiens de logiciels, téléphonie...);
- 0,5 M€ en AE et en CP de dépenses diverses (mobilier, fournitures, formation, communication).

#### TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (0,1 M€ en AE et en CP)

Les dépenses d'investissement correspondent au service applicatif pour la collecte et l'exploitation des enquêtes de recensement et à la mise à jour du RIL

#### TITRE 6 : DÉPENSES D'INTERVENTION (23,0 M€ en AE et 20,8 M€ en CP)

Les transferts aux collectivités territoriales correspondent pour l'essentiel à la dotation forfaitaire versée aux communes pour le recensement de la population en métropole et dans les DOM et à la subvention pour le recensement de la population en Nouvelle Calédonie. En 2024, les opérations de recensement en Nouvelle-Calédonie ont été suspendues suite aux émeutes de mai 2024 et reportées sur 2025.

## ACTION

### 06 – Action régionale

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Action régionale	42 605 071 44 628 168	734 025 1 389 018	<b>43 339 096</b> <b>46 017 186</b>	42 605 071 44 628 168	734 025 1 480 686	<b>43 339 096</b> <b>46 108 854</b>

L'action n° 06 « Action régionale » comprend deux types d'activités, dont le bon exercice nécessite une proximité géographique avec les bénéficiaires que sont les décideurs régionaux et locaux dans les régions, départements et territoires :

- la production et les analyses d'informations locales ;
- les études et collaborations réalisées en partenariat avec les acteurs publics en région.

Seuls les « acteurs publics en région » (APR) bénéficient d'un service spécifique auprès des directions régionales. L'action régionale en direction régionale comporte donc une part faible de fonction diffusion (principalement la production d'une « offre de base » : bilan économique et social, tableaux économiques régionaux, alimentation de sites Internet régionaux...) et une part importante de collaborations notamment (dans le cadre de conventions) avec les APR.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	42 605 071	44 628 168	42 605 071	44 628 168
Rémunérations d'activité	27 032 132	28 250 460	27 032 132	28 250 460
Cotisations et contributions sociales	15 263 599	16 167 229	15 263 599	16 167 229
Prestations sociales et allocations diverses	309 340	210 479	309 340	210 479
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	734 025	1 386 018	734 025	1 467 686
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	734 025	1 386 018	734 025	1 467 686
Titre 6 : Dépenses d'intervention		3 000		13 000
Transferts aux autres collectivités		3 000		13 000
<b>Total</b>	<b>43 339 096</b>	<b>46 017 186</b>	<b>43 339 096</b>	<b>46 108 854</b>

**TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL**

Au titre de cette action, 506,9 ETPT ont été consommés, répartis en :

- 28,4 ETPT d'agents de catégorie A+ ;
- 241,9 ETPT d'agents de catégorie A ;
- 212,3 ETPT d'agents de catégorie B ;
- 24,3 ETPT d'agents de catégorie C.

Par rapport à l'exercice 2023 (504,6 ETPT), les effectifs de l'action n° 06 augmentent de 2,3 ETPT, soit 0,45 %. Cette variation résulte de l'évolution des moyens affectés à la mise en œuvre des différentes missions de l'Insee.

**TITRE 3 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement de cette action s'élèvent à 1,4 M€ en AE et à 1,5 M€ en CP.

Elles couvrent les frais d'études réalisées en partenariat avec les acteurs publics régionaux, la production de publications régionales, ainsi que la réalisation d'extensions d'enquêtes nationales correspondant à des extensions d'échantillon visant à satisfaire des besoins d'informations régionales.

Les dépenses sont, pour l'essentiel, des dépenses d'impression, de frais de communication, de documentation et d'études pour 1,2 M€ en AE et 1,3 M€ en CP, et des frais de déplacement pour 0,2 M€ en AE et en CP.

## TITRE 6 : DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses correspondent à une subvention versée à l'association pour le développement du festival international de géographie (ADFIG) dans le cadre du festival international de géographie et au centre européen de promotion de l'histoire dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire.

### ACTION

#### 08 – Information économique, démographique et sociale

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Information économique, démographique et sociale	125 786 589	5 552 702	<b>131 339 291</b>	125 786 589	6 152 702	<b>131 939 291</b>
	122 602 745	3 978 218	<b>126 580 963</b>	122 602 745	5 434 824	<b>128 037 569</b>

L'action n° 08 « Information économique, démographique et sociale » regroupe les activités concernant l'information économique, démographique et sociale aux travers des enquêtes et études économiques relatives aux entreprises et aux ménages. Elle traite notamment :

- **les statistiques conjoncturelles d'entreprises** : production de données conjoncturelles (indice de chiffre d'affaires, de stocks, de prix à la production, à l'exportation ou à l'importation, indice de la production industrielle, indice du coût de la construction, données sur la démographie des entreprises) ;
- **les statistiques structurelles d'entreprises** : production de données structurelles sur les entreprises à partir de l'exploitation des données fiscales et des données des enquêtes annuelles auprès des entreprises ;
- **les études et synthèses économiques** : en vue d'identifier et de mieux comprendre les évolutions à court, moyen et long terme de l'économie française, des études de synthèse sont publiées, notamment la note de conjoncture de l'Insee et le rapport sur les comptes de la Nation ;
- **Les études démographiques (hors recensement), de ressources et de conditions de vie** : entrent dans ce champ les investigations démographiques, mobilisant notamment les données d'état-civil et les résultats spécifiques sur la population française, les enquêtes à périodicité de quatre à dix ans auprès des ménages sur des thèmes relatifs à des politiques publiques (éducation, logement, budget des familles, personnes sans domicile, dépendance, etc.) ainsi que des enquêtes et études sur des aspects de la vie sociale (utilisation du temps, patrimoine, sécurité, isolement social par exemple) ;
- **les études sur la formation, l'emploi et les revenus** : l'Insee réalise des enquêtes et études dans le domaine de l'emploi permettant de suivre l'évolution du chômage et de l'emploi. La référence majeure est l'enquête emploi réalisée en continu auprès des ménages et répondant à des normes européennes et internationales. S'agissant des revenus, les travaux reposent essentiellement sur la mobilisation des sources administratives et en particulier la déclaration sociale nominative (DSN) ;
- **les études sociales** : en collaboration avec d'autres organismes d'études, l'Insee réalise des documents de synthèse sur les évolutions de la société française, la référence majeure sur ce point étant la publication annuelle « France, portrait social ».



## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	<b>125 786 589</b>	<b>122 602 745</b>	<b>125 786 589</b>	<b>122 602 745</b>
Rémunérations d'activité	79 809 272	80 001 145	79 809 272	80 001 145
Cotisations et contributions sociales	45 064 027	41 987 088	45 064 027	41 987 088
Prestations sociales et allocations diverses	913 290	614 513	913 290	614 513
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 552 702</b>	<b>3 105 974</b>	<b>6 152 702</b>	<b>5 041 674</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 552 702	3 140 474	6 152 702	5 041 674
Subventions pour charges de service public		-34 500		
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissement</b>		<b>360 940</b>		<b>281 846</b>
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		360 940		281 846
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>		<b>511 303</b>		<b>111 303</b>
Transferts aux collectivités territoriales		26 803		26 803
Transferts aux autres collectivités		484 500		84 500
<b>Total</b>	<b>131 339 291</b>	<b>126 580 963</b>	<b>131 939 291</b>	<b>128 037 569</b>

**TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL**

Au titre de cette action, 1652,2 ETPT ont été consommés, répartis en :

- 112,6 ETPT d'agents de catégorie A+ ;
- 396,8 ETPT d'agents de catégorie A ;
- 541,0 ETPT d'agents de catégorie B ;
- 601,8 ETPT d'agents de catégorie C.

Au sein de la catégorie C, l'activité des enquêteurs de l'Insee a représenté 496,2 ETPT.

Par rapport à l'exercice 2023 (1658,9 ETPT), les effectifs de l'action n° 08 diminuent de 6,5 ETPT, soit -2,03 %. Cette variation résulte de l'évolution des moyens affectés à la mise en œuvre des différentes missions de l'Insee.

**TITRE 3 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Ces dépenses correspondent aux frais généraux liés à la réalisation des enquêtes auprès des entreprises pour la collecte des données structurelles et conjoncturelles, des enquêtes pérennes auprès des ménages, des enquêtes ponctuelles, à la production de données d'études dans les domaines de l'emploi, des revenus, des ressources et des conditions de vie des ménages et aux travaux menés avec Eurostat.

Les dépenses de fonctionnement de cette action, soit 3,1 M€ en AE et 5 M€ en CP comprennent essentiellement :

- 0,6 M€ en AE et 0,4 M€ en CP pour les frais d'affranchissement ;
- 0,3 M€ en AE et en CP pour l'impression et la documentation ;
- 2,1 M€ en AE et en CP pour les frais de déplacement des enquêteurs (y compris la location de véhicules) ;
- 2,1 M€ en CP pour les dépenses informatiques ;
- 0,08 M€ en AE et 0,1 M€ en CP pour les dépenses diverses, comprenant notamment des frais de communication et de formation.

## TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement correspondent au projet de réingénierie du système d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (ESANE).

## TITRE 6 : DÉPENSES D'INTERVENTION

Cette dépense correspond à une convention de partenariat relative à la chaire de recherche « Mesures de l'économie » avec la Paris School of Economics – école d'économie de Paris, et à la dotation forfaitaire de l'enquête « Familles » versée aux communes.

## ACTION

### 09 – Pilotage, soutien et formation initiale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	109 334 045	58 525 084	<b>167 859 129</b>	109 334 045	44 736 697	<b>154 070 742</b>
	105 264 816	42 965 978	<b>148 230 794</b>	105 264 816	34 522 504	<b>139 787 320</b>

L'action n° 09 « Pilotage, soutien et formation initiale » recouvre le pilotage, l'organisation et la coordination des fonctions support de l'ensemble des services centraux et régionaux de l'Insee. Au-delà des moyens de la direction générale de l'Insee et des services qui lui sont directement rattachés, elle regroupe :

- les fonctions de l'inspection générale de l'Insee ainsi que l'ensemble des fonctions de nature transverse : direction dans les établissements régionaux, gestion des ressources humaines et financières, logistique, etc... ;
- les moyens engagés pour le support informatique, tout particulièrement les dépenses dites socle d'infrastructure et de maintenance des applications ;
- la formation continue des agents, notamment dispensée par le centre de formation de l'Insee à Libourne (CEFIL), et la formation des élèves fonctionnaires suivant leur scolarité initiale au sein d'une des deux écoles du groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) : l'ENSAE et l'ENSAI. La formation de statisticiens-économistes pour l'administration et le secteur public est une mission de l'Insee. Elle contribue à la diffusion et au développement des connaissances dans les domaines de la statistique, de l'économie, de la finance, de la sociologie quantitative et du traitement de l'information ;
- la communication générale de l'Institut.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	109 334 045	105 264 816	109 334 045	105 264 816
Rémunérations d'activité	69 370 436	64 763 636	69 370 436	64 763 636
Cotisations et contributions sociales	39 169 775	38 715 326	39 169 775	38 715 326
Prestations sociales et allocations diverses	793 834	1 785 854	793 834	1 785 854
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>	58 525 084	36 919 736	44 736 697	29 041 728
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	58 525 084	36 919 736	44 736 697	29 041 728
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissement</b>		6 038 502		5 473 026
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		2 928 183		2 401 277
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		3 110 319		3 071 749
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>		7 740		7 750
Transferts aux autres collectivités		7 740		7 750
<b>Total</b>	<b>167 859 129</b>	<b>148 230 794</b>	<b>154 070 742</b>	<b>139 787 320</b>

**TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL**

Au titre de cette action, 1231,3 ETPT ont été consommés, répartis en :

- 105,0 ETPT d'agents de catégorie A+ ;
- 469,8 ETPT d'agents de catégorie A ;
- 517,3 ETPT d'agents de catégorie B ;
- 139,2 ETPT d'agents de catégorie C.

Par rapport à l'exercice 2023 (1256,8 ETPT), les effectifs de l'action n° 09 diminuent de 25,5 ETPT, soit -2,03 %. Cette variation résulte de l'évolution des moyens affectés à la mise en œuvre des différentes missions de l'Insee.

**TITRE 3 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement au titre de cette action s'élèvent à 43 M€ en AE et en 34,5 M€ en CP. Elles se répartissent en cinq grandes catégories :

1. les dépenses liées à l'occupation des locaux pour un montant de 21,9 M€ en AE et 13,2 M€ en CP, détaillées ainsi :
  - 14,7 M€ en AE et 4 M€ en CP pour les loyers et les charges ;
  - 2,8 M€ en AE et 3,4 M€ en CP pour les impôts et taxes ;

- 1,4 M€ en AE et 1,7 M€ en CP pour l'entretien des bâtiments ;
  - 2,3 M€ en AE et 1,9 M€ en CP pour le nettoyage et le gardiennage des locaux,
  - 0,7 M€ en AE et 2,2 M€ en CP pour les dépenses de fluide, l'achat de fournitures et de mobilier.
2. les dépenses informatiques, à hauteur de 7,3 M€ en AE et 8 M€ en CP ventilées en :
- 3,8 M€ en AE et 3,9 M€ en CP pour l'achat de matériel et de prestations de maintenance et d'entretien des logiciels informatiques ;
  - 3,5 M€ en AE et 4,1 M€ en CP pour des prestations d'études, d'assistance et de redevances et achats divers ;
3. les frais de déplacement et les dépenses de formation pour un montant de 3,4 M€ en AE et 3,3 M€ en CP :
- 1,7 M€ en AE et 1,6 M€ en CP pour les frais de déplacement, dont 0,3 M€ pour les indemnités de changement de résidence et les congés bonifiés ;
  - 0,6 M€ en AE et en CP pour l'achat, la location et l'entretien de matériel de transport ;
  - 1,1 M€ en AE et en CP pour la formation.
4. les dépenses diverses de fonctionnement courant à concurrence de 1,2 M€ en AE et en CP, couvrant des dépenses d'impression, de documentation et de communication, ainsi que les subventions aux restaurants administratifs.
5. la dernière catégorie correspond aux dépenses d'affranchissement et de téléphonie qui n'ont pas pu être ventilées sur les actions n° 01, n° 06 et n° 08, pour un montant de 3,2 M€ en AE et 3,3 M€ en CP.

#### **TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 M€ en AE et à 5,5 M€ en CP. Elles correspondent à des travaux immobiliers (1,8 M€ en AE et 1,5 M€ en CP) et à des achats de licences informatiques (4,2 M€ en AE et 4 M€ en CP).

#### **TITRE 6 : DÉPENSES D'INTERVENTION**

Ces dépenses correspondent à des subventions à l'association des céfiliens (stagiaires du centre de formation des contrôleurs de l'Insee) et à la Fondation pour l'Université de Lyon pour l'organisation des Journées de l'économie.

PROGRAMME 305  
**Stratégies économiques**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Bertrand DUMONT**

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 305 : Stratégies économiques

Le programme 305 « stratégies économiques » porte les moyens de la direction générale du Trésor (DG Trésor), à l'exclusion des dépenses de fonctionnement courant de l'administration centrale, regroupées sur le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « gestion des finances publiques ». Placée sous l'autorité du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), la DG Trésor est chargée de l'analyse économique et du conseil du Gouvernement dans l'élaboration et la conduite de la politique économique, commerciale et financière au plan national, européen et international. Elle a pour objectif de favoriser la croissance durable et équilibrée de l'économie française, le plein emploi et le redressement des finances publiques.

La direction assure également l'activité de gestion de la dette et de la trésorerie de l'État via l'Agence France Trésor (AFT), des missions de tutelles (*Agence française de développement, Business France, etc.*) et de soutien aux pays à faibles revenus.

Le Trésor gère enfin une partie de la relation entre d'une part l'État et, d'autre part, la Banque de France, les instituts d'émission monétaire en outre-mer et, depuis 2023, La Banque Postale, en portant la rémunération de ces organismes au titre des activités d'intérêt général qu'ils exercent.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la relance de l'économie française, via les actions visant à soutenir l'activité des entreprises françaises et à favoriser le retour au plein emploi, dans un contexte de guerre en Ukraine et de persistance de l'inflation.

La DG Trésor a continué en 2024 de piloter des mesures du plan de relance dans ses multiples dimensions (*accélération de la transition énergétique, modernisation de l'appareil productif en termes de numérisation et d'innovation, renforcement du soutien à l'export*), d'une part, tout en contribuant à la mise en œuvre des mesures prévues dans la mission budgétaire « Plan de relance » d'autre part, en particulier dans le cadre du programme 363 « Compétitivité ».

En liaison avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (pour ses compétences relatives au commerce extérieur), la DG-Trésor a participé à la défense des intérêts économiques nationaux en Europe et dans le monde en s'appuyant sur son réseau de services économiques à l'étranger.

La DG Trésor a poursuivi sa mobilisation dans le cadre de la réponse économique, commerciale et financière à la guerre en Ukraine, en particulier s'agissant de la définition et la mise en œuvre des sanctions économiques à l'encontre de la Russie, de l'analyse des conséquences macroéconomiques et sectorielles de la guerre, notamment dans le domaine de l'énergie, et du suivi des chaînes de valeur et du pilotage des relations économiques bilatérales avec les pays de cette zone géographique. Le Fonds Ukraine a été mis en place en juin 2024 pour répondre rapidement aux besoins exceptionnels d'un pays faisant face à une guerre à grande échelle.

Face à un environnement international de plus en plus incertain, le Trésor a poursuivi son action en faveur d'une régulation multilatérale efficace, notamment par son activité au sein des instances financières internationales (*réunions annuelles du FMI, de la Banque mondiale ou des banques multilatérales de développement*) et en élaborant les positions françaises en matière économique et financière en vue des réunions et sommets des G7 et G20.

---

**RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

---

**OBJECTIF 1 : Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales**

INDICATEUR 1.1 : Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture

INDICATEUR 1.2 : Fiabilité des prévisions de recettes fiscales nettes

**OBJECTIF 2 : Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor**

INDICATEUR 2.1 : Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le bureau de l'administrateur pour la France au Fonds monétaire international (FMI)

INDICATEUR 2.2 : Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques

**OBJECTIF 3 : Assurer un traitement efficace du surendettement**

INDICATEUR 3.1 : Capacité de la Banque de France à traiter dans les meilleurs délais un dossier de surendettement

INDICATEUR 3.2 : Efficacité du traitement des dossiers de surendettement

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales

### INDICATEUR

1.1 – Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Croissance du PIB			-				
Réalisation	%	2,6	0,9 (Insee, 01/2024)		1,1	donnée non retenue	
Prévision de croissance du Gouvernement	%	4,0 (RESF 2022, 10/2021)	Non déterminé		1,4	donnée non retenue	
Ecart prévision de croissance du Gouvernement / réalisation	points	1,4	0,1		0,3	donnée non renseignée	
Prévision de croissance des instituts de conjoncture	%	3,8 (RESF 2022, 10/2021)	Non déterminé		0,8	donnée non retenue	
Ecart prévisions de croissance des instituts de conjoncture / réalisation	points	1,2	-0,3		-0,3	donnée non retenue	
Inflation			-				
Réalisation	%	5,2 (provisoire)	4,9 (insee, 01/2024)		2,0	donnée non retenue	
Prévision d'inflation du Gouvernement	%	1,5 (RESF 2022, 10/2021)	Non déterminé		2,6 (RESF 2024, 10/2023)	donnée non retenue	
Ecart prévision d'inflation du Gouvernement / réalisation	points	-3,7	-0,7		0,6	donnée non renseignée	
Prévision d'inflation des instituts de conjoncture	%	1,5 (RESF 2022, 09/2020)	3,6 (RESF 2023,09/202 2)		2,7	donnée non retenue	
Ecart prévisions d'inflation des instituts de conjoncture / réalisation	points	-3,7	-1,3		0,7	donnée non retenue	

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

DG Trésor et Insee.

Prévision de croissance et d'inflation du Gouvernement : rapport économique, social et financier annexé au PLF de l'année N (soit en octobre de l'année N-1).

Prévision de croissance et d'inflation des instituts de conjoncture : Consensus Forecasts (organisme privé chargé de collecter et publier des prévisions macroéconomiques réalisées par plus de 700 économistes pour une centaine de pays), septembre de l'année N-1.

Réalisé croissance et inflation : les chiffres inscrits en RAP N sont transmis par l'Insee en janvier N+1. Ils sont susceptibles d'être révisés, lors de la publication des comptes nationaux annuels provisoires (mai N+1), puis définitifs (mai N+3).



Mode de calcul :

Le tableau fait apparaître les écarts (en points de pourcentage) entre les prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB) et d'inflation effectuées par le Gouvernement d'une part, par les instituts de conjoncture d'autre part, et la réalisation constatée.

**ANALYSE DES RESULTATS**Inflation

Dans le rapport économique social et financier (RESF) 2024 transmis au Parlement en octobre 2023, la prévision d'inflation pour 2024 était de +2,6 % au sens de l'indice des prix à la consommation (IPC). Le chiffre constaté par l'Insee pour l'année 2024 est de +2,0 % en moyenne annuelle.

L'écart entre la prévision du RESF 2024 et le réalisé est donc de -0,6 pt, reflétant une baisse de l'inflation plus rapide qu'anticipé, ce qui a surpris l'ensemble des prévisionnistes. L'écart entre la prévision du Consensus des économistes de septembre 2023 (+2,7 %) et le réalisé est de -0,7 pt. La prévision d'inflation du Gouvernement a ainsi été 0,1 pt plus proche du réalisé que celle du Consensus des économistes.

Sur les cinq dernières années (2020-2024), l'écart de performance moyen entre le Gouvernement et les instituts de conjoncture s'élève à 0,1 pt, indiquant une prévision d'inflation du Gouvernement légèrement plus proche du réalisé que celle du Consensus.

Croissance du PIB

Dans le RESF 2024 d'octobre 2023, la prévision de croissance du PIB pour 2024 était de +1,4 %. La prévision du Consensus des économistes de septembre 2023 était de +0,8 %. Le chiffre constaté par l'Insee pour l'année 2024 est de +1,1 % en moyenne annuelle, suite à la publication des résultats détaillés des comptes trimestriels du T4 2024. En 2024, la croissance a été inférieure à la prévision du RESF 2024 (-0,3 pt), ce qui reflète en particulier une progression de la demande intérieure privée moindre qu'attendu. La croissance réalisée est supérieure à la prévision du Consensus des économistes (+0,3 pt). L'écart de performance entre le Gouvernement et les instituts de conjoncture est donc nul.

Sur les cinq dernières années (2020-2024), l'écart de performance moyen entre le Gouvernement et les instituts de conjoncture s'élève à -0,2 pt, indiquant une prévision de croissance du Gouvernement légèrement moins proche du réalisé que celle du Consensus. L'écart de performance reste très contenu et respecte la cible préétablie.

**INDICATEUR****1.2 – Fiabilité des prévisions de recettes fiscales nettes**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Montant de recettes fiscales	Md€	323,3	322,9	Non déterminé	325,7	donnée non retenue	Non déterminé
Ecart prévision de recettes fiscales / réalisation	%	+10,7% (par rapport à la prévision du PLF 2022)	-2,3% (par rapport à la prévision du PLFG 2023)	Non déterminé	+0,7% (par rapport à la prévision du PLFG 2024)	donnée non renseignée	Non déterminé

**Commentaires techniques**Source des données :

- prévision : DG Trésor, DB, DGFiP, DGDDI, dans le projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG) pour l'année N (prévisions révisées par rapport au PLF de l'année N) ;
- réalisé : direction générale des finances publiques (situation budgétaire et financière de l'État).

Périmètre :

Il s'agit des recettes fiscales nettes (des remboursements et dégrèvements) affectées au budget général.

## ANALYSE DES RESULTATS

L'exécution budgétaire telle que transmise dans la Situation budgétaire et financière de l'État par la DGFIP fait état de 325,7 Md€ de recettes fiscales nettes en 2024. La dernière prévision publique des recettes fiscales nettes, publiée lors du PLFG 2024, prévoyait 323,3 Md€ de recettes fiscales nettes. L'écart entre l'exécuté et la prévision s'élève donc à +0,7 %.

## OBJECTIF

2 – Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor

## INDICATEUR

2.1 – Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le bureau de l'administrateur pour la France au Fonds monétaire international (FMI)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE et par le bureau de l'administrateur pour la France au FMI	%	97	98	100	99	amélioration	100

### Commentaires techniques

#### Précisions méthodologiques

#### Sources des données :

DG Trésor

#### Périmètre :

Demandes d'avis sur les rapports « Article IV » du FMI » et « *Economic and Development Review* » de l'OCDE.

#### Mode de calcul :

Numérateur : nombre de projets effectifs d'instructions réalisées par les services économiques en réponse à ces demandes et validés par les bureaux compétents en administration centrale sur l'année N-1.

Dénominateur : nombre de demandes d'avis adressées par la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE et par le bureau de l'administrateur pour la France sur l'année N-1.

Le résultat est exprimé en pourcentage.

## ANALYSE DES RESULTATS

Le taux de réponse pour 2024 est de 99 %, en hausse d'un point de pourcentage par rapport à 2023, mais en dessous de la cible de -1 point. Ce résultat confirme ainsi tant l'engagement des services économiques pour contribuer à l'analyse de la situation économique et financière mondiale, que la nécessité de poursuivre le travail de sensibilisation de ces services à l'atteinte de la cible maximale en 2025 et 2026.

**INDICATEUR****2.2 – Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques	%	82	83	91	85	amélioration	92

**Commentaires techniques****Précisions méthodologiques**Source des données : DG Trésor.

DG Trésor (questionnaire de satisfaction envoyés aux présidents des comités des conseillers du commerce extérieur de la France relevant de la circonscription du service économique sur le rôle des chefs de services économiques).

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de réponses très satisfaisantes ou satisfaisantes.

Dénominateur : nombre de questionnaires retournés.

Le résultat est exprimé en pourcentage.

**ANALYSE DES RESULTATS**

Le taux de satisfaction en 2024, qui est de 85 %, est inférieur de -6 points à la cible de 91 %. La progression par rapport au réalisé 2023 est de +2 points. Le résultat reflète une animation de la communauté d'affaires locale jugée par cette dernière très satisfaisante. Cet indicateur reste sur une dynamique de progression. Les services économiques poursuivront leur mobilisation pour faire progresser cet indicateur et notamment renforcer encore davantage la diffusion d'informations économiques et financières à la communauté d'affaires locale.

**OBJECTIF****3 – Assurer un traitement efficace du surendettement****INDICATEUR****3.1 – Capacité de la Banque de France à traiter dans les meilleurs délais un dossier de surendettement**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Délai moyen de traitement d'un dossier sur l'ensemble de la procédure	mois	3,47	3,61	4	3,86	cible atteinte	4,3

**Commentaires techniques**Source des données :

Banque de France (BdF).

**Périmètre :**

Temps de traitements des dossiers sur l'ensemble de la procédure, de leur dépôt jusqu'à la fin de l'instruction et la décision en découlant (irrecevabilité, clôture, plan conventionnel, procédure de rétablissement personnel, mesures imposées).

**Mode de calcul :**

Rapport entre, d'une part, la moyenne des stocks de dossiers en cours de traitement en fin de mois calculée sur les douze derniers mois et, d'autre part, la moyenne calculée sur les douze derniers mois du nombre de dossiers entièrement traités chaque mois.

**ANALYSE DES RESULTATS**

En 2024, le délai moyen de traitement des dossiers de surendettement s'établit à 3,86 mois, en légère hausse par rapport à 2023 (3,61 mois). Cette augmentation modérée était anticipée en raison de la hausse significative du nombre de dossiers déposés, qui a progressé de 10,8 % par rapport à l'année précédente. En dépit de cette hausse, le délai de traitement reste en-deçà de la cible fixée pour 2024 (4 mois).

**INDICATEUR****3.2 – Efficience du traitement des dossiers de surendettement**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Coût complet du traitement d'un dossier de surendettement	€	961	984	961	976 (provisoire)	amélioration	993
Nombre moyen de dossiers traités par agents	Nombre/agent	236	239	240	240 (provisoire)	cible atteinte	240

**Commentaires techniques****Source des données :**

BdF. Les données définitives seront disponibles au plus tôt fin avril 2025.

**Périmètre :**

- coût complet du traitement d'un dossier de surendettement : activité du surendettement au sens de la comptabilité analytique de la BdF ;
- nombre moyen de dossiers traités par agent : dossiers ayant fait l'objet d'une décision marquant la fin de la procédure de traitement par la commission au cours des douze derniers mois.

**Mode de calcul :**

- coût complet du traitement d'un dossier de surendettement : rapport entre le coût complet de l'activité de traitement des dossiers de surendettement et le nombre de dossiers traités ;
- nombre moyen de dossiers traités par agent : rapport entre le nombre total de dossiers traités et le nombre d'équivalents annuels temps plein affectés au traitement des dossiers de surendettement.

**ANALYSE DES RESULTATS****Coûts complets du traitement d'un dossier de surendettement**

Les chiffres afférents aux coûts complets du traitement d'un dossier de surendettement seront disponibles courant du printemps. En l'absence de cette donnée, le montant reporté (976 €) correspond à l'estimation réalisée dans le cadre de l'élaboration du contrat de performance 2025-2027. La légère diminution attendue du coût unitaire entre 2023 (984 €) et 2024 (976 €) est portée par l'augmentation du nombre de dossiers traités, qui dilue les coûts fixes de l'activité et devrait plus que compenser les effets de l'inflation (la productivité étant par ailleurs attendue constante entre 2023 et 2024). La diminution attendue serait toutefois insuffisante pour atteindre la cible de 961 € basée sur le coût unitaire constaté en 2022. Parmi les raisons qui expliquent que la Banque ne serait pas en mesure d'atteindre en 2024 ce niveau constaté en 2022, on peut citer les quatre facteurs suivants : i) la hausse du coût unitaire d'un agent entre 2022 et 2024, ii) l'inflation des prix sur cette même période, iii) une productivité quasi-

stable, à la cible, iv) une hausse des dossiers traités insuffisante pour permettre une dilution des coûts fixes de nature à compenser l'impact des trois facteurs précités.

Nombre moyen de dossiers traités par agents

Les chiffres afférents à la productivité seront disponibles courant du printemps. En l'absence de cette donnée, le montant reporté (240) correspond à l'estimation réalisée dans le cadre de l'élaboration du contrat de performance 2025-2027, estimation qui était par ailleurs égale à la cible du PAP 2024. La productivité est attendue stable en 2024 par rapport à 2023, l'environnement de l'activité (réglementation, procédure et organisation, système d'information) ayant été inchangé.

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	81 609 414 78 471 236	512 800 000 231 735 932	-5 052	16 220 000 289 925 668	<b>610 629 414</b> <b>600 127 784</b>	612 129 414
02 – Développement international de l'économie française	68 663 959 62 580 752	5 220 000 5 781 246			<b>73 883 959</b> <b>68 361 997</b>	73 883 959
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		324 333		19 220 000 17 253 964	<b>19 220 000</b> <b>17 578 297</b>	19 220 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>150 273 373</b>	<b>518 020 000</b>	<b>0</b>	<b>35 440 000</b>	<b>703 733 373</b>	<b>705 233 373</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 481 382 (hors titre 2)		+1 481 382	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-8 248 851	-4 944 403 (hors titre 2)			-13 193 254	
Total des AE ouvertes	142 024 522	549 996 979 (hors titre 2)			692 021 501	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>141 051 988</b>	<b>237 841 511</b>	<b>-5 052</b>	<b>307 179 632</b>	<b>686 068 078</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	81 609 414 78 471 236	513 903 000 234 910 718		6 800 000 290 350 133	<b>602 312 414</b> <b>603 732 088</b>	603 812 414
02 – Développement international de l'économie française	68 663 959 62 580 752	5 220 000 5 521 612	34 200		<b>73 883 959</b> <b>68 136 564</b>	73 883 959
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		305 360		22 380 000 19 811 040	<b>22 380 000</b> <b>20 116 400</b>	22 380 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>150 273 373</b>	<b>519 123 000</b>	<b>0</b>	<b>29 180 000</b>	<b>698 576 373</b>	<b>700 076 373</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 481 382 (hors titre 2)		+1 481 382	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-8 248 851	+6 900 264 (hors titre 2)			-1 348 587	
Total des CP ouverts	142 024 522	556 684 646 (hors titre 2)			698 709 168	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>141 051 988</b>	<b>240 737 691</b>	<b>34 200</b>	<b>310 161 174</b>	<b>691 985 052</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	78 670 545 72 548 438	544 600 000 240 761 557	4 673	1 220 000 307 072 138	624 490 545	625 990 545 620 386 806
02 – Développement international de l'économie française	64 786 314 61 833 974	6 020 000 5 097 087	34 200		70 806 314	70 806 314 66 965 260
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		90 000 270 246		19 130 000 21 530 359	19 220 000	19 220 000 21 800 605
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>143 456 859</b>	<b>550 710 000</b>	<b>0</b>	<b>20 350 000</b>	<b>714 516 859</b>	<b>716 016 859</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>134 382 412</b>	<b>246 128 889</b>	<b>38 873</b>	<b>328 602 497</b>		<b>709 152 670</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	78 670 545 72 548 438	544 600 000 239 481 993	4 421	1 800 000 307 598 150	625 070 545	626 570 545 619 633 002
02 – Développement international de l'économie française	64 786 314 61 833 974	5 320 000 4 907 008	34 650		70 106 314	70 106 314 66 775 632
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		90 000 310 476		20 600 000 18 060 457	20 690 000	20 690 000 18 370 933
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>143 456 859</b>	<b>550 010 000</b>	<b>0</b>	<b>22 400 000</b>	<b>715 866 859</b>	<b>717 366 859</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>134 382 412</b>	<b>244 699 477</b>	<b>39 071</b>	<b>325 658 607</b>		<b>704 779 566</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	134 382 412	150 273 373	141 051 988	134 382 412	150 273 373	141 051 988
Rémunérations d'activité	101 060 996	113 753 054	106 133 120	101 060 996	113 753 054	106 133 120
Cotisations et contributions sociales	32 144 968	35 716 961	33 840 712	32 144 968	35 716 961	33 840 712
Prestations sociales et allocations diverses	1 176 447	803 358	1 078 156	1 176 447	803 358	1 078 156
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	246 128 889	518 020 000	237 841 511	244 699 477	519 123 000	240 737 691
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	246 128 889	518 020 000	237 841 511	244 699 477	519 123 000	240 737 691

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 5 – Dépenses d'investissement	38 873	0	-5 052	39 071	0	34 200
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	34 200	0	0	34 650	0	34 200
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 673	0	-5 052	4 421	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	328 602 497	35 440 000	307 179 632	325 658 607	29 180 000	310 161 174
Transferts aux entreprises	303 436 284	19 220 000	287 733 045	303 391 284	22 380 000	287 760 555
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	50 000	0	0	50 000
Transferts aux autres collectivités	25 166 212	16 220 000	19 396 587	22 267 322	6 800 000	22 350 618
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>703 733 373</b>			<b>698 576 373</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-8 248 851			-8 248 851	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-3 463 021			+8 381 646	
<b>Total*</b>	<b>709 152 670</b>	<b>692 021 501</b>	<b>686 068 078</b>	<b>704 779 566</b>	<b>698 709 168</b>	<b>691 985 052</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 648 007	1 500 000	1 481 382	1 648 007	1 500 000	1 481 382
<b>Total</b>	<b>1 648 007</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 481 382</b>	<b>1 648 007</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 481 382</b>

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		57 800		57 800				
02/2024		60 800		60 800				
03/2024		21 400		21 400				
04/2024		30 000		30 000				
05/2024		400		400				
07/2024		291 800		291 800				
08/2024		228 800		228 800				



Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2024		174 600		174 600				
10/2024		523 282		523 282				
11/2024		24 100		24 100				
12/2024		53 400		53 400				
01/2025		15 000		15 000				
<b>Total</b>		<b>1 481 382</b>		<b>1 481 382</b>				

### ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2024		1 403 110		1 392 110				
<b>Total</b>		<b>1 403 110</b>		<b>1 392 110</b>				

### ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		1 866 065		6 345 242				
<b>Total</b>		<b>1 866 065</b>		<b>6 345 242</b>				

### DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024					3 516 201	5 000 000	3 516 201	5 000 000
<b>Total</b>					<b>3 516 201</b>	<b>5 000 000</b>	<b>3 516 201</b>	<b>5 000 000</b>

### DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/11/2024				4 162 912				
<b>Total</b>				<b>4 162 912</b>				

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024					4 732 650	3 213 578	4 732 650	
<b>Total</b>					<b>4 732 650</b>	<b>3 213 578</b>	<b>4 732 650</b>	

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>4 750 557</b>		<b>13 381 646</b>	<b>8 248 851</b>	<b>8 213 578</b>	<b>8 248 851</b>	<b>5 000 000</b>

## ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2024 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2024.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (2)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2023	Chiffrage initial 2024	Chiffrage actualisé 2024
230411	<b>Provision pour risque d'intervention du fonds de garantie des dépôts et de résolution</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 39 quinquies GF</i>	46	nc	60
530102	<b>Application d'un droit fixe au lieu de la taxe de publicité foncière sur la transmission de biens appartenant à un organisme d'intérêt public au profit d'un établissement reconnu d'utilité publique effectuée dans un but d'intérêt général ou de bonne administration</b> Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1969 - Dernière modification : 1996 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1020 et 1039</i>	nc	nc	nc
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>46</b>		<b>60</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	81 609 414 78 471 236	529 020 000 521 656 548	612 129 414 600 127 784	81 609 414 78 471 236	520 703 000 525 260 852	603 812 414 603 732 088
02 – Développement international de l'économie française	68 663 959 62 580 752	5 220 000 5 781 246	73 883 959 68 361 997	68 663 959 62 580 752	5 220 000 5 555 812	73 883 959 68 136 564
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		19 220 000 17 578 297	19 220 000 17 578 297		22 380 000 20 116 400	22 380 000 20 116 400
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>150 273 373</b>	<b>553 460 000</b>	<b>703 733 373</b>	<b>150 273 373</b>	<b>548 303 000</b>	<b>698 576 373</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-8 248 851	-3 463 021	-11 711 872	-8 248 851	+8 381 646	+132 795
Total des crédits ouverts	142 024 522	549 996 979	692 021 501	142 024 522	556 684 646	698 709 168
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>141 051 988</b>	<b>545 016 091</b>	<b>686 068 078</b>	<b>141 051 988</b>	<b>550 933 064</b>	<b>691 985 052</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+972 534	+4 980 888	+5 953 423	+972 534	+5 751 582	+6 724 116

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	150 273 373	553 460 000	703 733 373	150 273 373	548 303 000	698 576 373
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>150 273 373</b>	<b>553 460 000</b>	<b>703 733 373</b>	<b>150 273 373</b>	<b>548 303 000</b>	<b>698 576 373</b>

Dans le cadre du vote de la loi de finances (LFI) pour 2024, aucun amendement n'a été adopté pour le programme 305.

#### MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de la maquette n'est à signaler en 2024.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Les crédits ouverts en LFI 2024 sur le P305 ont été modifiés par les mouvements de crédits détaillés dans le tableau suivant.

Mouvements	Référence	Programme sortant	Programme entrant	T2_AE=CP	HT 2_AE	HT 2_CP	Justification du mouvement :
DA	2024-124	305		-3 516 201	-5 000 000	-5 000 000	La dégradation des perspectives de croissance économique, en Europe et dans le monde, ainsi que les incertitudes géopolitiques pesant sur l'environnement international, conduisent à reconsidérer les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes à la construction de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024. En particulier, la diminution des recettes fiscales de l'Etat, constatées et prévisionnelles, impose de prendre des mesures de régulation de la dépense pour l'année 2024, afin de pouvoir maîtriser la trajectoire des finances publiques.
DV	2024-1055	343	305			4 162 912	Il est destiné au financement des sommes complémentaires à verser à l'Agence des participations de l'Etat et à la Banque de France
LFFG	2024-1167	305		-4 732 650	-3 213 578		L'annulation des crédits en loi de finances de fin de gestion est destinée à contenir le déficit public à 61% en 2024 et à financer des dépenses supplémentaires liées notamment à la crise calédonienne, à la sécurisation des jeux Olympiques ,,,
Arrêté	12/03/2024		305		1 866 065	6 345 242	L'arrêté du 12 mars 2024 concerne le report de crédits de 2023 vers 2024 (hors fonds de concours)
<b>TOTAL :</b>				<b>-8 248 851</b>	<b>-6 347 513</b>	<b>5 508 154</b>	

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les montants rattachés en 2024 au fonds de concours n° 1-2-00508 ouvert pour l'Autorité des normes comptables (ANC) sur le programme 305 se sont élevés à 1,48 M€.

Les montants des crédits reportés de 2023 sur 2024 par arrêté du 29 janvier 2024 ont été de 1,40 M€ en AE et 1,39 M€ en CP.

Les dépenses imputées durant l'année 2024 sur ce fonds de concours se sont élevées à 1,61 M€ en AE et 1,63 M€ en CP.

## RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	751 368	3 177 600	3 928 968	751 368	2 868 180	3 619 548
Surgels	7 032 402	41 458 561	48 490 963	7 032 402	41 767 981	48 800 383
Dégels	-3 516 201	-30 536 161	-34 052 362	-3 516 201	-39 936 161	-43 452 362
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>4 267 569</b>	<b>14 100 000</b>	<b>18 367 569</b>	<b>4 267 569</b>	<b>4 700 000</b>	<b>8 967 569</b>

Les crédits ouverts en LFI ont fait l'objet d'une mise en réserve initiale (excluant la rémunération des prestations réalisées par la Banque de France, par les instituts d'émission d'outre-mer et par la Banque postale pour le compte de l'État) de 3,93 M€ en AE et de 3,62 M€ en CP, dont 3,18 M€ en AE et 2,87 M€ en CP pour les crédits HT2 et 0,75 M€ (en AE et CP) pour les crédits T2.

Une mise en réserve complémentaire de 48,49 M€ en AE et 48,80 M€ en CP a été appliquée sur le programme 305, portant ainsi le montant de réserve sur les crédits HT2 à 44 636 161 € en AE/CP et sur les crédits T2 à 7 783 770 €.

Une levée partielle de la réserve a été opérée à hauteur de 34,05 M€ en AE et 43,45 M€ en CP, dont 5 000 000 € en AE/CP pour les crédits HT2 et 3 516 201 € pour les crédits T2 ont été annulés par décret n° 2024-124 du 21 février 2024.

Le schéma de fin de gestion pour 2024 s'est traduit par le dégel des crédits HT2 restant en réserve à hauteur de 10 886 422 € en AE et 4 700 000 € en CP et par l'annulation de 3 213 578 € en AE pour les crédits HT2 et de 4 267 569 € pour les crédits T2.

## EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023 (1)	Réalisation 2023 (2)	LFI + LFR 2024 (3)	Transferts de gestion 2024 (4)	Réalisation 2024 (5)	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	0,00	457,14	522,00	0,00	487,32	-34,68
1025 – Catégorie A	0,00	358,95	412,00	0,00	381,59	-30,41
1026 – Catégorie B	0,00	123,05	103,00	0,00	121,68	+18,68
1027 – Catégorie C	0,00	300,30	250,00	0,00	297,35	+47,35
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1 239,44</b>	<b>1 287,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 287,94</b>	<b>+0,94</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1024 – Catégorie A+	0,00	0,00	+1,20	+28,98	+27,81	+1,17
1025 – Catégorie A	0,00	0,00	-0,92	+23,56	+22,08	+1,48
1026 – Catégorie B	0,00	0,00	+0,98	-2,35	+3,71	-6,06
1027 – Catégorie C	0,00	0,00	-1,86	-1,09	-2,33	+1,24
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,60</b>	<b>+49,10</b>	<b>+51,27</b>	<b>-2,17</b>

En LFI 2024, le plafond autorisé d'emplois s'élevait à 1287 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 1287,94 ETPT, dont 37,83 % de catégorie A+, 29,63 % de catégorie A, 9,45 % de catégorie B et 23,09 % de catégorie C. A périmètre identique, la structure d'emplois est stable entre 2023 et 2024.

Le taux de consommation du plafond par rapport à la LFI 2024 se situe à 100,07 %. Ce taux s'explique par :

- la baisse du plafond fixé par la LFI 2024. L'application mécanique de l'article 12 de la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027[1] a réduit de 35 ETPT le plafond initialement prévu de 1322 ETPT en PLF 2024.
- le report sur 2024 des recrutements réalisés tardivement en 2023. Non anticipé lors de la construction du PLF 2024, ce report a contribué à l'augmentation significative de la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois en 2024 par rapport à celle de 2023.

[1]Article 12 de la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 :« Le plafond des autorisations d’emplois de l’État prévu en loi de finances de l’année, spécialisé par ministère, ne peut excéder de plus de 1 % la consommation d’emplois constatée dans la dernière loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l’année, corrigée de l’incidence des schémas d’emplois, des mesures de transfert et des mesures de périmètre intervenus ou prévus. »

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	132,10	7,00	8,44	134,00	74,00	8,40	+1,90	+18,00
1025 – Catégorie A	111,10	7,00	7,52	118,00	67,00	7,69	+6,90	-2,00
1026 – Catégorie B	31,60	10,00	6,00	25,00	11,00	7,06	-6,60	-5,00
1027 – Catégorie C	85,20	8,00	6,70	85,00	78,00	6,51	-0,20	-9,00
<b>Total</b>	<b>360,00</b>	<b>32,00</b>		<b>362,00</b>	<b>230,00</b>		<b>+2,00</b>	<b>+2,00</b>

Le nombre de mouvements s’est élevé en 2024 à 360 sorties (pour 309 prévues en PLF 2024) et 362 entrées (pour 311 prévues), soit un schéma d’emplois réalisé à hauteur de +2 ETP.

Le nombre des départs à la retraite constatés (-32 ETP) est supérieur à la prévision du PLF 2023 (-25 ETP). Les autres sorties comportent 201 départs au titre des démissions d’agents contractuels ou de fins de contrat non suivies d’un renouvellement, et 127 départs au titre de la mobilité.

Les primo-recrutements (230 ETP pour 167 prévus en PLF) ont essentiellement concerné des agents de catégorie C (78 ETP, dont 71 agents de droit local et des volontaires internationaux en administration et 7 contrats saisonniers), des agents de catégorie A+ (74 ETP dont 64 recrutements concernent des agents contractuels et 10 sont des sorties d’école), et des agents de catégorie A (67 ETP dont 61 recrutements concernent des agents contractuels et 6 sont des sorties d’école).

## EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

### REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2024	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024</i>
Services régionaux	9,00	7,65	0,00	0,00	0,00	-1,85	+0,40	-2,25
Services à l'étranger	495,00	490,50	0,00	0,00	0,00	+5,12	+3,37	+1,75
Autres	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 287,00</b>	<b>1 287,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,60</b>	<b>+49,10</b>	<b>+51,27</b>	<b>-2,17</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+2,00	788,36
Services régionaux	-3,00	6,90
Services à l'étranger	+3,00	491,75
Autres	0,00	5,00
<b>Total</b>	<b>+2,00</b>	<b>1 292,01</b>

La ligne « autres » recouvre les effectifs de la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE, sise à Paris.

#### REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	778,00	783,79
02 – Développement international de l'économie française	509,00	504,15
<b>Total</b>	<b>1 287,00</b>	<b>1 287,94</b>
Transferts en gestion		0,00

En 2024, la consommation d'emplois s'est élevée à 1 287,94 ETPT, dont : -783,79 ETPT pour l'action 1 « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen » (soit 60,9 % de l'ensemble de la consommation d'ETPT du programme) ; -504,15 ETPT pour l'action 2 « Développement international de l'économie française » (soit 39,1 %).

#### RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
30,00	0,42	0,00

Sur l'année scolaire 2023/2024, 30 apprentis étaient présents au Trésor pour une dépense de masse salariale de 423 717 €.

- de septembre 2023 à décembre 2023 : 23 apprentis (105 821 € en masse salariale) ;
- de janvier 2024 à août 2024 : 26 apprentis (317 896 € en masse salariale).

Enfin de septembre 2024 à décembre 2024 (année scolaire 2024/2025) :

- 18 apprentis ont commencé leur période d'apprentissage (57 264 € en masse salariale) et 9 apprentis ont terminé leurs contrats ;
- 14 apprentis sont arrivés à partir d'octobre pour la scolarité 2024/2025 pour une masse salariale de 34 404 €.

Pour l'année civile 2024, la masse salariale des apprentis est donc de 446 749,50 euros. Les principales filières d'emplois sont l'informatique, les ressources humaines et l'économie.



## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires/effectifs gérés (ETP ou effectifs physiques)		Effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois
		<b>502</b>
Effectifs gérants	<b>13,8</b>	<b>2,7 %</b>
administrant et gérant	7,8	1,6 %
organisant la formation	1	0,2 %
consacrés aux conditions de travail	0	0,0 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	5	1,0 %

Pour mémoire, le ratio gérants-gérés du programme 305 ne recouvre que les effectifs des réseaux régional et international de la partie « Réseau » de la DG Trésor. Les agents d'administration centrale sont inclus dans le ratio du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière ».

Outre les agents de corps directionnel (attachés économiques : décret n° 97-511 du 21 mai 1997), les personnels en charge de la gestion du réseau international et régional du Trésor assurent la gestion ou apportent un soutien à la gestion des ressources humaines de proximité (temps de travail, sécurité au travail, congés, formation, ...) pour :

- les agents du corps directionnel affectés à l'administration centrale du Trésor et dans les autres administrations, en disponibilité ou en congé parental ;
- les agents du corps des administrateurs de l'État affectés dans le réseau ;
- les agents contractuels régis par le décret n° 69-697 du 18 juin 1969 portant fixation du statut des agents contractuels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif, de nationalité française, en service à l'étranger ;
- les volontaires internationaux en administration (VIA) et les agents de droit local (ADL), affectés dans les réseaux régional et international du Trésor.

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachements entrant, en MAD sortante, PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc ...)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
357	145	11	100
58,2 %	23,7 %	1,8 %	16,3 %

## PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>101 060 996</b>	<b>113 753 054</b>	<b>106 133 120</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>32 144 968</b>	<b>35 716 961</b>	<b>33 840 712</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	20 272 274	22 248 880	20 802 296
– Civils (y.c. ATI)	19 905 961	22 032 110	20 469 754
– Militaires	366 313	216 770	332 541
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	11 872 694	13 468 081	13 038 416

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>1 176 447</b>	<b>803 358</b>	<b>1 078 156</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>134 382 412</b>	<b>150 273 373</b>	<b>141 051 988</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>114 110 137</b>	<b>128 024 493</b>	<b>120 249 692</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

En 2024, la consommation totale des crédits de titre 2 (hors contribution au CAS « Pensions ») est supérieure (+5,4 %) à celle de 2023. Cette augmentation résulte notamment :

- de l'impact du schéma d'emplois et principalement l'effet report sur 2024 des recrutements réalisés tardivement en 2023 ;
- des mesures salariales correspondant à l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024, à la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la Haute fonction publique, à la revalorisation de l'IFSE des agents titulaires de catégorie A, au versement d'un CIA pour les agents de catégories B et C, et à la revalorisation de la rémunération ainsi que de la part variable des agents contractuels.

La consommation totale des crédits de titre 2 (hors contribution au CAS « Pensions ») est inférieure au montant prévu en LFI, en raison notamment d'une exécution en 2023 inférieure à celle retenue pour la construction du PLF 2024, ainsi que d'une baisse significative et non prévisible en PLF de l'indemnité de résidence à l'étranger.

Le montant des prestations relatives aux allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) imputé sur le programme 305 en 2024 s'est élevé à 430 581 €.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2023 retraitée</b>	<b>113,13</b>
Exécution 2023 hors CAS Pensions	114,11
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,98
– GIPA	-0,06
– Indemnisation des jours de CET	-0,41
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-0,52
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>3,09</b>
EAP schéma d'emplois 2023	3,53
Schéma d'emplois 2024	-0,43
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>1,20</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,42</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,42
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>-0,27</b>
GVT positif	1,19
GVT négatif	-1,46
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>1,38</b>
Indemnisation des jours de CET	0,47
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	0,92

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>1,30</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,08
Autres variations	1,38
<b>Total</b>	<b>120,25</b>

L'exécution 2024 des crédits du titre 2 hors CAS « Pensions » s'est élevée à 120,25 M€, soit -7,77 M€ par rapport à la LFI (128,02 M€). Cette sous-exécution s'explique principalement :

- pour -7,03 M€, une exécution 2023 (114,11 M€) inférieure à la prévision d'exécution 2023 (121,14 M€) utilisée lors de la construction du PLF 2024 ;
- pour +1,28 M€, un impact positif du schéma d'emplois (+3,09 M€) par rapport à celui anticipé lors de la construction du PLF 2024 (+1,81 M€), lié principalement à l'effet report sur 2024 des recrutements réalisés en fin d'année 2023 ;
- pour -0,26 M€, un impact positif moins important des mesures catégorielles (+1,20 M€) que celui anticipé lors de la construction du PLF 2024 (+1,46 M€) ;
- pour -0,05 M€, un impact positif moins important des mesures générales (+0,42 M€) par rapport à celui anticipé lors de la construction du PLF 2024 (+0,47 M€) ;
- pour -0,53 M€, un GVT solde qui devient négatif (-0,27 M€) par rapport à celui anticipé lors de la construction du PLF 2024 (+0,26 M€) ;
- pour +0,63 M€, un solde « Rebasage-Débasage » (+0,40 M€) supérieur à celui anticipé lors de la construction du PLF 2024 (-0,23 M€) ;
- pour -1,81 M€, des autres variations de dépenses de personnel (+1,30 M€) moins importantes que lors du PLF 2024 (+3,11 M€), lié principalement à la variation de l'IRE.

La ligne « Autres » (-0,52 M€) de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement des rappels sur exercice antérieur (-0,38 M€), la prime « Inflation » (-0,02 M€) et des indemnités de fin de fonctions versées aux ADL (-0,12 M€).

La ligne « Autres » (+0,92 M€) de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement des rappels sur exercice antérieur (+0,51 M€), la prime « Inflation » (+0,02 M€) et des indemnités de fin de fonctions versées aux ADL (+0,37 M€) et aux agents contractuels (+0,04 M€).

La ligne « Autres » (+1,38 M€) de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » comprend principalement la variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) (+2,08 M€), ainsi que divers ajustements (-0,26 M€ dont -0,44 M€ au titre d'un débasage des rémunérations de 15 agents recrutés en fin d'année 2023. Ces agents ont perçu des acomptes en 2023, leur rémunération sera régularisée sur la paye de janvier 2024).

Le coût du GVT positif s'élève à +1,19 M€, soit +1 % de la masse salariale.

Le coût du GVT négatif (effet de noria) s'élève à -1,46 M€, soit -1,21 % de la masse salariale.

Le coût du GVT solde est d'environ -0,27 M€, soit -0,22 % de la masse salariale.

L'écart sur le GVT négatif par rapport à la prévision en PLF 2024 provient non seulement de l'actualisation des coûts mais également des écarts entre les coûts sortants et coûts entrants plus élevés que prévus.

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 1 agent pour un coût de 257 €.

## COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	96 976	129 464	110 986	82 107	114 340	95 575
1025 – Catégorie A	92 654	98 176	97 288	84 262	90 313	87 867
1026 – Catégorie B	58 645	55 605	50 347	51 585	48 769	43 026
1027 – Catégorie C	36 258	41 193	37 205	34 839	36 199	34 444

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux actualisés à l'issue de la gestion 2024. Ces coûts s'entendent cotisations patronales incluses, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

## MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						6 747	13 494
Relèvement des « bas de grille » (catégories B et C) »	16	B et C	Titulaires et contractuels	07-2023	6	6 747	13 494
Mesures statutaires						473 336	473 336
Revalorisation des agents contractuels : refonte de l'instruction du 12/07/2001 et application aux contractuels A+ des mesures de revalorisation des administrateurs de l'Etat au titre de la réforme de la haute fonction publique	280	A+ et A	Contractuels	01-2024	12	56 667	56 667
Attribution de 5 points d'indice	1 144	toutes catégories	Titulaires et contractuels	01-2024	12	416 669	416 669
Mesures indemnitaires						719 377	719 377
Revalorisation de l'IFSE des agents de catégorie A	154	A	Attaché d'administration	01-2024	12	112 000	112 000
Revalorisation du régime indemnitaire (y compris CIA) des cadres supérieurs dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique	195	A+	Administrateurs de l'Etat et IPEF	01-2024	12	351 768	351 768
Revalorisation du complément indemnitaire annuel (CIA)	283	A, B et C	Attaché d'administration et secrétaires et adjoints administratifs	01-2024	12	97 194	97 194
Poursuite de l'introduction d'une part variable systématique pour les agents contractuels	324	A+, A, B et C	Contractuels	01-2024	12	158 415	158 415
<b>Total</b>						<b>1 199 460</b>	<b>1 206 207</b>

Les mesures catégorielles réalisées en 2024 s'élèvent à 1,20 M€, hors CAS « Pensions », soit une exécution inférieure de 0,26 M€ (-18 %) par rapport à la prévision de 1,46 M€ inscrite en LFI 2024, qui s'explique principalement par l'ajustement des montants, qui pour certains n'étaient pas connus au moment de la rédaction du PAP 2024.

### Dépenses pluriannuelles

#### SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>549 996 979</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>556 684 646</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>545 016 091</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>550 933 064</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>0</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024</i> (P3 = P2 - P4) <b>12 172 177</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>4 980 888</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024</i> (P4) <b>538 760 887</b>

#### RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>35 730 700</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>36 000</b>				
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) <b>35 766 700</b>	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>12 172 177</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>23 594 523</b>
	AE engagées en 2024 (E2) <b>545 016 091</b>	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>538 760 887</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>6 255 204</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024</b> (R6 = R4 + R5) <b>29 849 726</b>
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>20 815 317</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>9 034 409</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des CP nécessaires à compter de 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 correspond notamment :

- pour 13,5 M€ à des engagements au titre de l'ESSR, dont 10,6 M€ pour 4 contrats à impact qui doivent faire l'objet de paiements échelonnés jusqu'en 2028 ;
- pour 8,6 M€ à divers engagements de l'agence des participations de l'État qui n'ont pas été entièrement couverts par des paiements dès 2024 ;
- pour 4,8 M€ pour les engagements de l'administration centrale (y compris AFT, CIRI) concernant des marchés en cours (commissaires aux comptes, mises à disposition non encore remboursées, commandes de fin de gestion payées dès le début 2025, diverses factures parvenues en fin d'année 2024, etc.) ainsi que des engagements relatifs au dossier d'examen du renouvellement de la concession du Stade de France (qui expire en 2025) ;
- pour 2 M€ à des organismes de recherche et d'études en économie dont :
  - 1,7 M€ liés à la participation de l'État aux frais d'installation de l'Autorité bancaire européenne à Paris-La Défense, qui a donné lieu à un engagement en 2019 (7 M€) et n'a été couverte à fin 2021 qu'à hauteur de 4,73 M€ (2,5 M€ en 2019, 0,5 M€ en 2020 et 0,575 M€ en 2021, en 2022, en 2023 et en 2024), le reste des paiements devant s'étaler jusqu'en 2027 ;
  - 0,1 M€ au financement du projet de développement du modèle open source ThreeME (Modèle macroéconomique multisectoriel pour l'évaluation des politiques énergétiques et environnementales) de la Fondation nationale sciences politiques, qui a donné lieu à un engagement de 260 000 € et à un paiement de 182 000 € ;
  - 0,2 M€ liés à la reconduction de l'accord de consortium du CEPR Paris signé le 28 juillet 2021 pour un montant de 300 000 € pour la période 2024-2026. 100 000 € ont été versés en 2024 ;
- pour 0,9 M€ liés majoritairement à des dépenses d'informatique, qui seront payés en 2025.

*Justification par action***ACTION****01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	81 609 414 78 471 236	530 520 000 521 656 548	<b>612 129 414</b> <b>600 127 784</b>	81 609 414 78 471 236	522 203 000 525 260 852	<b>603 812 414</b> <b>603 732 088</b>

L'action 01 poursuit quatre finalités principales :

- l'élaboration des prévisions économiques et le conseil sur les politiques économiques (transversales et sectorielles), financières et sociales ;
- la régulation du financement de l'économie et des institutions intervenant en matière d'assurance, de banque et d'investissement sur les marchés financiers ;
- les négociations financières et commerciales bilatérales et multilatérales et l'aide au développement ;
- le soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger des entreprises.

Les dépenses afférentes à cette action sont celles :

- de l'administration centrale de la DG Trésor, soit le financement des activités des services y compris de l'Agence France Trésor (AFT) qui gère la trésorerie et la dette de l'État, de la mission d'appui au financement des infrastructures (FIN INFRA) qui fournit une expertise juridique et financière sur les projets d'investissement dans les infrastructures d'intérêt général, du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) pour les audits d'entreprises en difficultés, ainsi que de l'Autorité des normes comptables (ANC) qui est chargée de définir les normes de la comptabilité privée ;
- de l'Agence des participations de l'État (APE), qui veille aux intérêts de l'État actionnaire ;
- liées à des partenariats avec des organismes tiers, dont le financement d'organismes de recherche en économie et en finance ;
- liées à la rémunération de la Banque de France, de La Banque Postale, de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IDEOM) et de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), pour les missions d'intérêt général que ces organismes assurent.

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	81 609 414	78 471 236	81 609 414	78 471 236
Rémunérations d'activité	55 442 665	53 121 805	55 442 665	53 121 805
Cotisations et contributions sociales	25 466 368	24 401 235	25 466 368	24 401 235
Prestations sociales et allocations diverses	700 381	948 196	700 381	948 196
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	514 300 000	231 735 932	515 403 000	234 910 718
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	514 300 000	231 735 932	515 403 000	234 910 718
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-5 052		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-5 052		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	16 220 000	289 925 668	6 800 000	290 350 133
Transferts aux entreprises		287 020 020		287 007 000
Transferts aux autres collectivités	16 220 000	2 905 648	6 800 000	3 343 133
<b>Total</b>	<b>612 129 414</b>	<b>600 127 784</b>	<b>603 812 414</b>	<b>603 732 088</b>

**Titre 3 - Dépenses de fonctionnement (232,7 M€ en AE et 234,9 M€ en CP)****Rémunération des prestations réalisées par la Banque de France pour le compte de l'État (195,27 M€ en AE et en CP)**

Aux termes de l'article L.141-7 du code monétaire et financier, l'État rémunère la Banque de France pour les prestations qu'elle effectue pour son compte, sur la base de la couverture des coûts qu'elle engage dans l'exercice des missions d'intérêt général qui lui sont confiées. Les neuf prestations rendue par la Banque à l'État et couvertes par un contrat de performance concernent le secrétariat des commissions pour le traitement du surendettement, la tenue du compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques neuves, l'appui de la Banque de France à la gouvernance de la zone franc, la gestion des accords de consolidation des dettes des États étrangers, l'organisation des séances d'adjudications de valeurs du Trésor, la procédure de droit au compte, le secrétariat du comité consultatif du secteur financier et la production de données et d'analyses sur les prêts garantis par l'État.

Au titre de la rémunération prévisionnelle 2024, le montant de crédits ouverts en loi de finances initiale 2024 de 187 M€ intégrait par rapport au montant prévu au contrat de performance 2022-2024 de 202,3 M€ la compensation de l'excédent de rémunération versé au titre de 2022, identifié au moment du projet de loi de finances pour 2024 à 15,3 M€. Toutefois, le niveau de cet excédent a été affiné à hauteur de 15,8 M€. Ainsi, en fin de gestion 2024, un versement complémentaire de 8,3 M€ a été opéré le 20 décembre 2024 au profit de la Banque au titre de la régularisation de la rémunération définitive 2023 de ses prestations donnant lieu à rémunération, se décomposant ainsi :

- -0,5 M€ au titre de la sur-rémunération 2022 ;
- +8,8 M€ au titre de la régularisation de la rémunération 2023 dont 2,6 M€ au titre du solde débiteur du « bilan commerçant » lié, dans le cadre de la prestation de tenue de compte du Trésor, à la comptabilisation des règlements par carte bancaire reçus au titre de l'encaissement des recettes publiques.

La dotation budgétaire versée à la Banque de France en rémunération des prestations qu'elle accomplit pour le compte de l'État s'est inscrite dans une tendance baissière sur la période 2013 à 2022 favorisée par la mise en œuvre des réformes programmées dans le plan de modernisation *Ambitions 2020*, en particulier en matière de traitement du surendettement (réforme du réseau à échéance finale fin 2020, simplification et accélération du traitement du surendettement, dématérialisation des dossiers de surendettement), qui ont permis à la Banque de France de



réaliser d'importants gains de productivité et, partant, de réduire ses coûts. Par ailleurs, cette tendance a été également favorisée par la baisse régulière et importante du nombre de dossiers de surendettement.

Toutefois, en 2023, le nombre de dossiers de surendettement déposés a connu une nette augmentation par rapport à 2022, de l'ordre de +7,4 % avec 121 500 dossiers déposés. Cette tendance s'est amplifiée en 2024 avec une hausse du nombre de dossiers déposés de +10,8 % par rapport à 2023 à 134 800..

### **Rémunérations des prestations réalisées par les instituts d'émission d'outre-mer pour le compte de l'État (26,5 M€ en AE et en CP)**

Les contrats de performance signés en 2022 avec ces instituts prévoient que les prestations qu'ils fournissent à l'État dans le cadre des articles L. 721-7 (pour l'IEDOM) et L. 721-5 et suivants (pour l'IEOM) du code monétaire et financier sont rémunérées par l'État à leur coût complet.

Pour l'IEDOM, ces activités concernent la mise en circulation des monnaies métalliques, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers et la participation à la gestion du fichier central des chèques (FCC) dans les départements d'outre-mer et du fichier des comptes d'outre-mer (FICOM) à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, et le service bancaire de caisse rendu par les agences aux accrédités domiens du Trésor.

Dans les collectivités du Pacifique, les prestations fournies par l'IEOM pour le compte de l'État, sont les suivantes : l'émission monétaire et l'entretien de la circulation fiduciaire ; la mise en œuvre de la politique monétaire et la définition des instruments nécessaires à sa mise en œuvre ; la contribution à la stabilité financière de la zone et à la gestion du FICOM ; la tenue des comptes de l'État ; l'établissement de la balance des paiements ; la participation à l'inclusion bancaire grâce à l'observatoire des tarifs bancaires, l'exercice du droit aux fichiers réglementaires (dont le FCC) et, dans les îles Wallis et Futuna, la tenue du secrétariat de surendettement.

En 2024, la consommation de 26,5 M€ en AE et en CP est conforme à la LFI, et se répartie comme suit : 3,76 M€ au profit de l'IEDOM, principalement pour le traitement du surendettement, et 22,74 M€ au profit de l'IEOM.

### **Prestations intellectuelles réalisées pour le compte de l'APE (7,76 M€ en AE -6,97 M€ après REJB\* de 0,79 M€ - et 8,43 M€ en CP)**

Ces prestations d'études sont réalisées au titre des contrats financiers, juridiques et comptables. Le recours à ces prestations s'appréciant au cas par cas selon l'activité de l'APE, leur volume ne peut être évalué avec précision *a priori*, ce qui explique les écarts entre les crédits inscrits en LFI (8 M€ en AE et en CP) et les dépenses exécutées.

Les écarts quels qu'ils soient ne reflètent pas une stricte équivalence entre les conseils juridiques et financiers prévisionnels sur la base desquels a été construit le PLF 2024 et les conseils réellement engagés en gestion : ainsi il peut ne pas avoir été donné suite à certains contrats si les opérations auxquelles ils se rattachaient ont été mises en attente ou abandonnées tandis que le financement d'autres contrats relatifs à des opérations à instruire a parfois été ajusté à la hausse ou à la baisse par rapport aux prévisions initiales.

*\*Retrait d'engagement juridique basculé*

### **Prestations intellectuelles réalisées pour le compte du CIRI et des CODEFI (0,56 M€ en AE et 0,57 M€ en CP)**

L'exercice 2024 s'est caractérisé par une consommation plus faible que l'estimation initiale (1 M€ en AE et en CP). Une explication peut être avancée pour chacun des types de prestation que cette ligne sert à financer :

- s'agissant de la réalisation d'audits au bénéfice d'entreprises accompagnées les CODEFI (comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises), le recours à ces audits dépend à la fois du volume d'activité des CODEFI, de la nécessité de faire réaliser un audit – qui s'apprécie au cas par cas – et des capacités financières de l'entreprise. Le volume d'audits ne peut donc être évalué avec précision *a priori*. En outre, il convient d'observer que des inquiétudes sur la disponibilité des crédits dans le cadre du schéma de fin de gestion avait conduit le SG CIRI à geler tout nouvel audit CODEFI (hors cas exceptionnel) à partir du mois de septembre, soit pour un tiers de l'exercice ;

- s'agissant de la réalisation de prestation d'audits ou de conseils au bénéfice du CIRI ou d'entreprises accompagnées par le CIRI, outre l'explication ci-dessus pour les audits CODEFI – qui est transposable –, l'écart par rapport à la prévision s'explique par le fait que certaines prestations n'ont finalement pas été engagées sur 2024, ainsi que par le décalage entre l'engagement (en 2024) et le paiement (en 2025) de certaines dépenses de conseils.

#### **Moyens de fonctionnement de l'Agence France Trésor (0,64 M€ en AE et en CP)**

Les crédits nécessaires au fonctionnement de l'Agence France Trésor (AFT) ont été consommés pour un montant de 0,637 M€ en AE et de 0,641 M€ en CP. Ils sont essentiellement consacrés aux frais de promotion des valeurs du Trésor, aux abonnements de l'agence aux réseaux d'information financière et aux banques de données sur les investisseurs (licences Bloomberg), aux audits comptables, bulletins mensuels et rapport d'activité, frais de traduction, maintenance du site Internet, et frais de communication.

#### **Dépenses diverses de la DG Trésor (1,94 M€ en AE -1,79 M€ après REJB\* de 0,15 M€ - et 3,43 M€ en CP)**

Ces dépenses s'expliquent notamment par le recours à une assistance juridique et financière pour accompagner l'État dans le cadre du renouvellement de la concession et de la procédure de cession du Stade de France (0,02 M€ en AE et 1,2 M€ en CP). Par ailleurs, ces dépenses recouvrent les remboursements de mises à disposition d'agents de la Banque de France au sein de la direction (1,12 M€ en AE et 1 M€ en CP), le financement de systèmes d'information ou licences (par exemple : PROPILOT pour le suivi du plan national de relance et de résilience (PNRR), accès à des bases de données, des outils de prévisions ...) et le paiement des honoraires des commissaires aux comptes chargés de contrôler et certifier les opérations réalisées par BPI Assurance Export et aux opérations réalisées pour le compte de l'État par Natixis (0,25 M€ en AE et 0,34 M€ en CP).

\*Retrait d'engagement juridique basculé

#### **Autorité des normes comptables (0,007 M€ en AE et 0,06 M€ en CP)**

Ces dépenses, financées via un fonds de concours, correspondent à diverses dépenses de fonctionnement et à plusieurs versements de l'ANC relatifs à des conventions pluriannuelles d'études ou de recherches.

### **Titre 6 – Dépenses d'intervention (289,9 M€ en AE et 290,4 M€ en CP)**

#### **Prestations réalisées pour le compte de l'État par la Banque postale (287 M€ en AE et en CP)**

Les articles L518-25, L221-2, R221-3 et R221-5 du code monétaire et financier confient à La Banque Postale (LBP) une mission de service public d'intérêt économique général d'accessibilité bancaire (MAB). Cette mission consiste à offrir gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, un livret A ayant des caractéristiques spécifiques permettant de l'utiliser comme un quasi-compte courant. La mission vise un objectif d'insertion bancaire et sociale en permettant à certaines populations, dont les besoins spécifiques en termes de moyens de paiement et d'utilisation du compte ne sont pas couverts par les autres dispositifs, d'avoir accès à un support bancaire simple dont le mode de fonctionnement est adapté à leurs besoins (domiciliations de certains revenus et de certains prélèvements, montant minimum des opérations individuelles de retraits et de dépôts fixé à 1,50 € contre 10 € dans les autres établissements, absence de carte de paiement, etc.).

Au 31 décembre 2023, le nombre de clients de LBP bénéficiaires de la mission d'accessibilité bancaire était de 1,3 million (1 301 126), soit :

- 9,52 % des 13,6 millions de livrets A que comptait La Banque Postale à cette date,
- et 2,28 % des 57 millions de livrets A détenus en France à cette date.

Au titre de ces obligations spécifiques, LBP perçoit une compensation financière, qui a été autorisée par la Commission européenne par sa décision du 26 juillet 2021 pour la période 2021-2026 et fixée par l'arrêté du 9 août 2021. La compensation de cette mission suit une trajectoire dégressive – de l'ordre de -5 % par an – afin de répondre à l'exigence d'incitation à l'efficacité concernant les aides d'État (décision Almunia de la Commission européenne du 20 décembre 2011).

Ainsi, après 321 M€ versés en 2022 et 303 M€ en 2023, LBP a perçu une rémunération de 287 M€ en 2024, conformément au montant prévu par cette trajectoire et inscrit en LFI 2024.

À noter que le comptable ministériel a requalifié cette dépense en transferts aux entreprises, au motif qu'il ne s'agit pas d'une simple rémunération pour services rendus mais de versements « proportionnés » aux coûts engendrés par la mission (conformément au droit européen) et pouvant faire l'objet d'un ajustement. Ainsi, à la différence des rémunérations versées à la Banque de France, à l'IEOM et l'IEDOM, d'une part, et à ce qui avait été inscrit en LFI 2024, la dépense afférente à la rémunération de LBP en 2024 a été imputée en dépenses d'intervention (titre 6) et non en dépenses de fonctionnement (titre 3).

### Contributions de l'État à des organismes d'études et de recherche en matière économique (1,23 M€ en AE et 1,12 M€ en CP).

Ce total a principalement concerné la participation 2024 du Trésor :

- à l'association Bruegel, pour un montant de 0,22 M€ en AE et CP ;
- à l'Institut Louis Bachelier (ILB), pour un montant de 0,50 M€ en AE et CP ;
- à l'association Europe-Finances-Régulation pour un montant de 0,15 M€ en AE et CP ;
- à la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), pour un montant de 0,09 M€ en CP, afin de financer le projet de développement de son modèle open source ThreeME (Modèle macroéconomique multisectoriel pour l'évaluation des politiques énergétiques et environnementales) ;
- au Centre for Economic Policy Research (CEPR), dans le cadre du consortium du CPER Paris signé le 28 juillet 2021, pour un montant de 0,30 M€ en AE et 0,10 M€ en CP.

### Participation de la France à l'installation de l'Autorité bancaire européenne à Paris (0 € en AE et 0,58 M€ en CP)

7 M€ d'AE ayant été engagés en une seule fois en 2019 à ce titre, seuls des CP, pour un montant de 0,575 M€, ont été consacrés en 2024 à la participation de la France à l'installation de l'Autorité bancaire européenne (ABE) à Paris.

### Dépenses diverses de la DG Trésor (92 k€ en AE et en CP)

Ces dépenses correspondent au versement de la contribution du Trésor au Forum mondial du G20 (Global Forum on Steel Excess Capacity – GFSEC pour un montant de 11 010 € en AE/CP) et au Centre d'Observation de la Gestion Déléguée (10 000 € en AE/CP), ainsi qu'à la participation financière du Trésor à l'étude de l'OCDE sur les bas salaires (62 500 € en AE/CP).

### Autorité des normes comptables (1,60 M€ en AE et 1,56 M€ en CP)

Les dépenses de l'ANC, financées par voie d'un fonds de concours alimenté par des contributions volontaires de sociétés françaises, correspondent principalement à des versements à deux entités :

- International Financial Reporting Standards (IFRS Foundation) au titre de la cotisation annuelle de la France, pour un montant de 1 M€ en AE et CP ;
- European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG) au titre de la cotisation annuelle de la France, pour un montant de 0,35 M€ en AE et en CP, entité auprès de laquelle une cotisation exceptionnelle de 0,175 M€ en AE et CP a en sus été versée en 2024.

## ACTION

### 02 – Développement international de l'économie française

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Développement international de l'économie française	68 663 959	5 220 000	<b>73 883 959</b>	68 663 959	5 220 000	<b>73 883 959</b>
	62 580 752	5 781 246	<b>68 361 997</b>	62 580 752	5 555 812	<b>68 136 564</b>

Constitué de 33 circonscriptions depuis le 4 novembre 2024 placées sous l'autorité des chefs des services économiques régionaux en charge de coordonner et d'animer l'activité des services économiques des ambassades de leur zone de compétence, ce réseau a pour missions :

- l'analyse et la veille économique et financière de l'environnement économique international ;
- le conseil et la prévision pour l'information du Gouvernement, les prises de position internationales, la préparation des entretiens ou déplacements du Président de la République ou des membres du Gouvernement ;
- les études comparatives internationales, pour la conduite des politiques publiques ;
- le soutien aux entreprises françaises, notamment par la surveillance des conditions d'accès au marché et l'appui aux grands contrats.

Ces services peuvent également être sollicités, en tant que de besoin, par les autres ministères et administrations ayant vocation à connaître de questions à caractère économique. Les services économiques exercent leur mission d'appui aux entreprises dans le respect des dispositions du décret relatif aux attributions de Business France (BF), opérateur rattaché au programme 134 « Développement des entreprises et régulations », qu'ils peuvent représenter dans les pays où BF ne dispose pas de bureau, pour l'accomplissement de ses missions à l'étranger.

#### CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

#### ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	68 663 959	62 580 752	68 663 959	62 580 752
Rémunérations d'activité	58 310 389	53 011 315	58 310 389	53 011 315
Cotisations et contributions sociales	10 250 593	9 439 477	10 250 593	9 439 477
Prestations sociales et allocations diverses	102 977	129 960	102 977	129 960
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 220 000	5 781 246	5 220 000	5 521 612
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 220 000	5 781 246	5 220 000	5 521 612
Titre 5 : Dépenses d'investissement				34 200
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				34 200
<b>Total</b>	<b>73 883 959</b>	<b>68 361 997</b>	<b>73 883 959</b>	<b>68 136 564</b>

#### Titre 3 - Dépenses de fonctionnement (5,8 M€ en AE et 5,5 M€ en CP)

Depuis 2019, toutes les dépenses d'immobilier et d'investissement et la plus grande partie des dépenses de fonctionnement courant du réseau international de la DG Trésor, effectuées à l'étranger, sont portées par le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Des dépenses de fonctionnement, dont une partie des dépenses informatiques nécessaires au bon fonctionnement du système d'information unifié de la direction, demeurent portées par les crédits du programme 305. Elles se sont élevées en 2024 à 5,78 M€ en AE et 5,52 M€ en CP, dont 14 % payées depuis l'étranger et 86 % payées depuis Paris pour le compte du réseau.

Ces dépenses se répartissent en :

- dépenses informatiques (2,60 M€ en AE et 2,34 M€ en CP) ;
- dépenses de fonctionnement courant (1,56 M€ en AE et CP)
- frais de changement de résidence (1,62 M€ en AE et CP).

### Titre 5 - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de 34 200 € en AE et en CP correspondent à l'acquisition de gros matériels informatiques destinés à assurer la sécurité active du système d'information unifié de la direction, en particulier pour protéger les applications directionnelles présentes sur internet.

## ACTION

### 04 – Économie sociale, solidaire et responsable

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		19 220 000	<b>19 220 000</b>		22 380 000	<b>22 380 000</b>
		17 578 297	<b>17 578 297</b>		20 116 400	<b>20 116 400</b>

L'action 04 porte les crédits mobilisés par l'État sur les quatre axes suivants :

- contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques de soutien au développement des entreprises de l'économie sociale, solidaire et responsable (ESSR) ;
- apporter un appui au dialogue entre les pouvoirs publics et les représentants nationaux de l'ESSR ;
- assurer le suivi et la régulation de la finance solidaire, des pratiques d'investissements à impact social (IIS) en France, ainsi que le soutien au développement de ces pratiques ;
- assurer le suivi des aspects européens et internationaux de l'ESSR et de l'IIS et représenter la France au sein des instances concernées (Union européenne, OCDE, Organisation internationale du travail, etc.).

Les crédits sont répartis en trois sous-actions :

- **une sous-action 1** pour favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et le soutien à l'investissement à impact social (IIS) ;
- **une sous-action 2** pour les crédits dédiés au dispositif local d'accompagnement (DLA) ;
- **une sous-action 3** pour financer les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		324 333		305 360
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		324 333		305 360
Titre 6 : Dépenses d'intervention	19 220 000	17 253 964	22 380 000	19 811 040
Transferts aux entreprises	19 220 000	713 025	22 380 000	753 555
Transferts aux collectivités territoriales		50 000		50 000
Transferts aux autres collectivités		16 490 939		19 007 485
<b>Total</b>	<b>19 220 000</b>	<b>17 578 297</b>	<b>22 380 000</b>	<b>20 116 400</b>

**Sous-action 1.** Le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et le soutien à l'investissement à impact social (IIS) (4,1 M€ en AE et 6,4 M€ en CP)

Dépenses de fonctionnement (0,2 M€ en AE et 0,1 M€ en CP)

L'enveloppe a été principalement dédiée à la dématérialisation, via un prestataire, de la procédure de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS), dont l'instruction est assurée par les préfetures de région.

Ces dépenses de fonctionnement comprennent également des crédits destinés à l'animation des réseaux de l'ESS dans les services déconcentrés de l'État (DREETS et DEETS).

Dépenses d'intervention dans le cadre du développement de l'ESSR et du soutien à l'IIS (3,9 M€ en AE et 6,3 M€ en CP)

*1/ Soutien aux structures nationales de l'ESS (hors DLA) (2,1 M€ en AE et CP)*

Ces crédits sont dirigés vers trois catégories d'acteurs :

- « Têtes de réseaux » nationales de l'ESS, avec lesquelles l'État entretient un dialogue ;
- Organismes de réflexion et d'appui à la recherche académique ;
- Opérateurs intervenant directement pour favoriser le développement d'entreprises de l'ESS, soit sous forme d'accompagnement entrepreneurial, soit sous forme d'aide à l'accès aux financements nécessaires à leur activité.

*2/ Soutien aux structures territoriales de l'ESS (1,3 M€ en AE et 1,4 M€ en CP)*

Les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) sont financées par le biais de conventions garantissant l'exécution des missions qui leur ont été confiées par la loi du 31 juillet 2014 : favoriser les échanges entre acteurs, représenter et défendre les intérêts des organisations de son champ et soutenir l'émergence et la pérennisation d'initiatives d'utilité sociale.

*3/ Soutien à l'IIS (0,4 M€ en AE et 2,7 M€ en CP)*

Des subventions ont été allouées aux associations agissant dans le champ de l'impact social, pour un montant de 420 k€ en AE et 495 k€ en CP.

Quatre lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Innovation sociale » ont par ailleurs été payés début 2024 (avec des crédits engagés fin 2023), pour un montant de 85 k€ en CP.

Le BOP ESSR finance aussi les contrats à impact (CI), nouvelle modalité de financement public-privé, destinée à favoriser l'émergence de projets sociaux eux-mêmes innovants. 8 k€ en AE et 2,1 M€ en CP ont été consommés pour les CI en 2024. Les dépenses en AE correspondent à la participation de la DG Trésor en tant que tiers-payeur au CI porté par l'association Solidarités nouvelles face au chômage (SNC). Les décaissements de CP correspondent aux

paiements au vu des résultats (conformément à l'échéancier prévu au sein des contrats) des CI passés avec Article 1, Impact académie, Comme les autres, Mozaik RH et Wake-up Café.

#### *4/ Développement européen et international (0,1 M€ en AE et en CP)*

S'agissant du développement de l'ESSR à l'échelle européenne et internationale, les dépenses d'intervention se sont élevées à 75 k€ en AE et CP au titre de la contribution française à l'OCDE portant sur le programme LEED (développement économique et création locale d'emplois).

#### **Sous- action 2.** Dispositif local d'accompagnement (DLA) (11,2 M€ en AE et 11,1 M€ en CP)

Le DLA accompagne à travers un réseau d'opérateurs régionaux et départementaux environ 6 000 structures de l'ESS chaque année. Cet accompagnement, à destination principalement des associations, se traduit par des missions d'ingénierie sur leurs projets stratégiques, leur organisation interne, leurs compétences internes, leur modèle économique, leurs projets de regroupements et de partenariats.

Le financement global du DLA comprend une partie dite « de financement socle » assuré par l'État et la Caisse des Dépôts, ainsi que des financements complémentaires provenant des collectivités territoriales – ainsi que de leurs groupements – et du Fonds social européen (FSE).

Le montant du financement socle de l'État en 2024 était de 11,2 M€ en AE et 11,1 M€ en CP. Le montant des autres contributions financières (collectivités et FSE) pour 2024 n'est pas encore établi compte tenu des clôtures comptables et du rythme de décaissement des fonds européens.

S'agissant du circuit de financement de la contribution État, l'intégralité de ces crédits du programme 305 est déléguée aux services déconcentrés de l'État (DREETS), y compris en Outre-mer, services qui sont chargés de passer des conventions de subvention avec une structure au niveau régional et au niveau de chacun des départements.

#### **Sous-action 3.** Pour financer les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) (2,3 M€ en AE et 2,6 M€ en CP)

##### Dépenses de fonctionnement (0,1 M€ en AE et en CP)

Une dépense de 0,1 M€ correspond au travail préparatoire au lancement d'une évaluation concertée de la politique des PTCE.

##### Dépenses d'intervention (2,2 M€ en AE et 2,5 M€ en CP)

Les PTCE sont un outil pour développer des projets économiques innovants et solidaires à l'échelle d'un territoire. Ils donnent un cadre légal et financier à des solutions imaginées par des acteurs du terrain, pour répondre à des enjeux locaux et créer des synergies économiques.

La relance de ce dispositif en 2021 s'est structurée autour de 2 axes :

- La création d'un bouquet de services à l'attention des PTCE existants et émergents (organiser le compagnonnage des « anciens » PTCE avec les structures émergentes) ;
- Le lancement d'un AMI permanent « PTCE émergents » en mai 2021.

En 2024, les deux axes d'actions encadrant le dispositif des PTCE ont été poursuivis :

- Maintien du bouquet de services (0,8 M€ d'AE) ;
- Une phase 2 de l'AMI permanent a permis de sélectionner 15 structures particulièrement matures (déjà lauréates de la phase 1) : 1,5 M€ en AE et 1,8 M€ CP (pour le paiement de structures lauréates de l'AMI 2023, mais qui n'avaient pas pu être payées avant la fin de l'exercice 2023).

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)</b>					<b>4 000</b>	<b>4 000</b>
Transferts					4 000	4 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>		<b>6 000</b>			<b>39 600</b>	<b>23 985</b>
Transferts		6 000			39 600	23 985
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>310 000</b>	<b>141 000</b>				<b>91 000</b>
Transferts	310 000	141 000				91 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>			<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Transferts	5 000	5 000			5 000	5 000
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>					<b>4 000</b>	<b>4 000</b>
Transferts					4 000	4 000
<b>Total</b>	<b>315 000</b>	<b>152 000</b>			<b>52 600</b>	<b>127 985</b>
Total des transferts	315 000	152 000			52 600	127 985

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.



PROGRAMME 367

**Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur  
le compte d'affectation spéciale « Participations  
financières de l'État »**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Alexis ZAJDENWEBER

*Commissaire aux participations de l'Etat*

Responsable du programme n° 367 : Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »

Le contexte économique et de marché, marqué par la crise sanitaire de la Covid-19, a engendré en 2021 une impasse budgétaire sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » (CAS PFE). Compte tenu du contexte économique, le CAS PFE a ainsi pu être amené à réaliser des opérations pour un niveau de dépenses supérieur à la normale sans qu'il ne soit pertinent, compte tenu des niveaux de valorisation, de réaliser des cessions pour couvrir les nouveaux besoins d'intervention identifiés par l'Agence des participations de l'État (APE).

Dans ces conditions, la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a créé le programme 367 en vue de doter le CAS PFE en recettes en fonction des besoins d'intervention identifiés dans un premier temps en 2021, puis de nouveau en 2022 et 2023 au titre d'opérations nouvelles et/ou récurrentes sans que celles-ci puissent être rattachées par nature au programme 358, et sans que les recettes devant être rattachées au compte au cours de l'exercice ou que le solde comptable du compte puissent être en mesure de les financer.

En 2023, il n'a été procédé à aucune ouverture de crédits supplémentaires sur le programme 367 à l'occasion de la loi de finances initiale, le programme ayant été financé par le report de 2 000 M€ disponibles au 31 décembre 2022, le projet de loi de règlement pour 2022 prévoyant l'annulation du reliquat de crédits disponibles pour un montant de 2 069 M€.

Or, en 2023, le financement des opérations en recettes sur le CAS PFE n'a pas nécessité d'abondement de la part du programme 367 et est intervenu à partir de deux sources distinctes :

1<sup>er</sup> socle : Le report de solde 2022 sur 2023 du CAS PFE à hauteur de 6 746,55 M€ dédié en grande partie au financement de l'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) EDF et des opérations typées COVID :

L'OPAS EDF, initiée en 2022, s'étant prolongée tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2023, son financement à hauteur de 5 200,80 M€ a été assuré, non à partir des recettes 2023, mais à partir du report de solde 2022 sur 2023, ce dernier ayant eu vocation à sécuriser la poursuite et la finalisation de cette opération majeure. C'est ainsi qu'au titre du report de solde de 6 746,55 M€, 5 200,80 M€ ont été réservés au financement de l'OPAS EDF, 235 M€ représentant par ailleurs la part réservée au financement des opérations typées COVID en 2023 et pour les années à venir.

Ainsi, à l'issue du financement en 2023 (i) de l'OPAS d'EDF (5 200,80 M€), (ii) des opérations typées COVID (37,80 M€), le report de solde de 2022 sur 2023 s'élevait à un niveau intermédiaire de 1 507,95 M€.

2<sup>e</sup> socle : Le report de solde restant et les recettes encaissées en 2023 pouvant assurer le financement des opérations hors OPAS EDF et hors COVID :

Les opérations du CAS PFE hors OPAS EDF et hors COVID, représentant un montant total de 10 335,51 M€, ont pu bénéficier, pour leur financement, exclusivement des recettes perçues en 2023, ces dernières s'élevant à 13 215,32 M€, dont 3 500 M€ au titre de la reprise de dotation en numéraire initialement consentie à l'EPIC Bpifrance au titre du Fonds pour l'innovation et l'industrie (FII) en 2018.

A l'issue du financement de ces opérations hors OPAS EDF et hors COVID, il en a résulté un solde comptable intermédiaire de 2 879,81 M€ au titre des recettes 2023, qui, ajouté au solde restant 2022 sur 2023 de 1 507,95 M€, a permis au CAS PFE de dégager un solde comptable global au 31 décembre 2023 de 4 387,76 M€.

Dans ces conditions, et en l'absence de toute nouvelle opération d'ampleur au cours de la gestion 2023 (dont une en particulier initialement attendue mais reportée en raison de conditions économiques et d'une conjoncture dans laquelle évoluait la société peu favorables à une intervention de l'État), il n'a pas été nécessaire de recourir à un abondement supplémentaire du CAS PFE à partir des crédits du programme 367 disponibles en 2023 (soit 2 000 M€).

En 2024, les recettes effectivement encaissées durant l'exercice 2024 (8 026 949 603,19 €) additionnées aux reports 2023 sur la gestion 2024 (4 387 760 647,42 €) soit un montant total de recettes de 12 414 710 250,61 €, ont permis de couvrir les dépenses effectivement réalisées à hauteur de 9 501 290 126,94 €. Il n'a donc pas été nécessaire de recourir à un abondement du CAS PFE à partir des disponibilités du Programme 367.

En revanche il a été procédé en fin de gestion à une annulation de crédits à hauteur de 161 M€ sur le Programme 367 pour ouverture de crédits à due concurrence sur le Programme 134 de la mission « Économie » dans la perspective du versement, intervenu le 30 décembre 2024, d'une aide à la société Air France au titre de la décision SA.104957 de la Commission européenne du 16 février 2023.

Historique budgétaire du programme 367 :

	AE=CP	
<b>Crédits ouverts en LFI 2021</b>	<b>2 000 000 000</b>	
<i>Abondement du CAS PFE en 2021</i>	<i>-1 000 000 000</i>	
<b>Crédits reportés de 2021 sur 2022</b>	<b>1 000 000 000</b>	
<b>Crédits ouverts en LFI 2022</b>	<b>748 000 000</b>	
<b>Crédits disponibles en 2022</b>	<b>1 748 000 000</b>	
<i>Abondement du CAS PFE le 25 mars 2022 (augmentation de capital d'EDF)</i>	<i>-1 748 000 000</i>	
<b>Report croisé du programme 358 (arrêté du 25 mars 2022)</b>	<b>1 046 000 000</b>	
<b>LFR du 16 août 2022</b>	<b>12 732 000 000</b>	
<b>SOLDE au 20 septembre 2022</b>	<b>13 778 000 000</b>	
<i>Abondement du CAS PFE le 26 octobre 2022 (offre publique d'achat simplifiée sur EDF)</i>	<i>-9 709 107 712</i>	
<b>SOLDE au 31 décembre 2022</b>	<b>4 068 892 288</b>	
<b>En 2023 : Report de 2022 sur 2023 sur le Programme 367 (Arrêté du 10 Mars 2023 portant report de crédits) après annulation de crédits à hauteur de 2 069 M€</b>	<b>2 000 000 000</b>	
<i>Annulation de crédits par le projet de loi de règlement pour 2022</i>	<i>-2 068 892 288</i>	
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>2 000 000 000</b>	
<b>En 2024 : annulation de crédits à hauteur de 161 M€</b>	<b>-161 000 000</b>	
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>1 839 000 000</b>	

## Présentation des crédits

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024	0 0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 839 000 000	
Total des AE ouvertes	1 839 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024	0 0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 839 000 000	
Total des CP ouverts	1 839 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	

### 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024	0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>0</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024			0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>			0	0
<b>Total des CP consommés</b>				0

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
<b>Total hors FdC et AdP</b>		0			0	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 839 000 000			+1 839 000 000	
<b>Total*</b>	0	1 839 000 000	0	0	1 839 000 000	0

\* y.c. FdC et AdP

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		2 000 000 000		2 000 000 000				
<b>Total</b>		2 000 000 000		2 000 000 000				

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024						161 000 000		161 000 000
<b>Total</b>						<b>161 000 000</b>		<b>161 000 000</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>2 000 000 000</b>		<b>2 000 000 000</b>		<b>161 000 000</b>		<b>161 000 000</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024			0 0			0 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+1 839 000 000	+1 839 000 000		+1 839 000 000	+1 839 000 000
Total des crédits ouverts	0	1 839 000 000	1 839 000 000	0	1 839 000 000	1 839 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 839 000 000	+1 839 000 000		+1 839 000 000	+1 839 000 000

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	0	0
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### RÉSERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITÉ

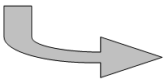
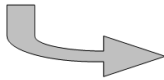
	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	0	0	0	0	0
Surgels	0	2 000 000 000	2 000 000 000	0	2 000 000 000	2 000 000 000
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>

### Dépenses pluriannuelles

#### SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>1 839 000 000</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>1 839 000 000</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>0</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>0</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024</i> (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1 839 000 000</b>	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024</i> (P4) <b>0</b>

#### RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>0</b>					
					
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>	
AE engagées en 2024  (E2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2024 sur engagements 2024  (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>	
					
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>0</b>	
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>	

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



*Justification par action***ACTION**

01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024			0 0			0 0

Comme indiqué au bilan stratégique, aucune dépense n'est intervenue sur le programme 367 au cours de la gestion 2024.

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

**ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation